

Caroline Cornette
Master 2 de Sociologie
Recherche fondamentale

Sous la direction de Jean-Noël Retière

Solidarité Paysans 85 :
L'organisation d'une solidarité
au service des « laissés pour compte » de
l'agriculture

Département de sociologie
Université de Nantes

Année universitaire 2007-2008

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier avant tout les membres de l'organisation qui m'ont accueilli durant plusieurs mois d'investigation, m'ont ouvert à leur pratique collective mais aussi à leurs trajectoires personnelles. Merci aussi à mes proches, pour leur soutien direct ou indirect. Merci enfin à Jean-Noël Retière, pour m'avoir accompagné et éclairé au long de cette étude.

NB : Cette note est rajoutée par SP85. Nous avons rendu anonyme certains des témoignages cités dans le rapport de Caroline.

- D'où tu viens ?

- **Ah, je viens de la terre !**

(Un membre de Solidarité Paysans 85)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
<i>Un peu de socio-histoire...de la « révolution » agricole des années 1950 à nos jours.....</i>	<i>9</i>
<i>La situation vendéenne.....</i>	<i>15</i>
<i>Problématique et choix méthodologiques.....</i>	<i>17</i>
<i>Réflexion sur mon rapport au terrain.....</i>	<i>20</i>
CHAPITRE 1: GENESE DE L'ASSOCIATION.....	26
1. NAISSANCE DE L'ASSOCIATION.....	27
2. UN POSITIONNEMENT INÉDIT DANS LE CHAMP AGRICOLE LOCAL.....	30
2.1. <i>Un contexte a priori de fermeture : la domination institutionnelle de la FDSEA.....</i>	<i>30</i>
2.2. <i>La revendication d'une position autonome et a-syndicale, au service de l'ensemble des agriculteurs.</i>	<i>34</i>
2.3. <i>Elever le phénomène des agriculteurs en difficulté au rang de cause</i>	<i>35</i>
3. DU PROJET POLITIQUE À SA RÉALISATION	37
3.1. <i>Des débuts orageux : l'occupation de la Chambre d'Agriculture</i>	<i>37</i>
3.2. <i>L'usage habile du capital d'autochtonie de certains protagonistes.....</i>	<i>38</i>
3.3. <i>L'appropriation d'outils publics de lutte contre l'exclusion.....</i>	<i>40</i>
3.4. <i>La normalisation d'une nouvelle fonction sociale : médiation.....</i>	<i>45</i>
4. RÉAJUSTEMENT DES RÉPONSES FACE AU DÉVOILEMENT D'UN FAIT ÉCONOMIQUE TRANSVERSAL À	
D'AUTRES DIMENSIONS CONSTITUTIVES DE LA VIE SOCIALE.....	53
4.1. <i>Profil des bénéficiaires</i>	<i>53</i>
4.2. <i>La redéfinition du projet associatif.....</i>	<i>57</i>
CHAPITRE 2 : PROFIL DES ACTEURS ET RESSORTS DE L'ENGAGEMENT	65
1. PROPRIÉTÉS SOCIOLOGIQUES DES BÉNÉVOLES.....	68
1.1. <i>Une base populaire ?.....</i>	<i>68</i>
1.2. <i>Une « moyenne » paysannerie traversée d'incertitudes.....</i>	<i>73</i>
2. LES BASES SOCIO-COMMUNAUTAIRES DE L'ENGAGEMENT	78
2.1. <i>Une forte participation à la vie citoyenne.....</i>	<i>78</i>
2.2. <i>Un recrutement circonscrit au bocage vendéen.....</i>	<i>81</i>
3. LES LOGIQUES D'ENGAGEMENT	84
CHAPITRE 3: DES MILITANTS SUR LE « FRONT » DE LA MISERE	90
1. ENTRE INTÉGRATION ET DÉSIR D'AUTONOMIE.....	91
2. LA PERSISTANCE DE STRATÉGIES COLLECTIVES.....	96
3. ENTRE IDÉAL D'ACCOMPAGNEMENT ET RÉALITÉ.....	99

<i>Une solidarité de pair</i>	101
<i>Une autonomie syndicale ?</i>	104
<i>Sur le « front » de la misère</i>	108
CONCLUSION	115
BIBLIOGRAPHIE	118
ANNEXES	123

INTRODUCTION

Nous savons la correspondance étroite entre les objets « de prédilection » de la sociologie et ce que l'on pourrait appeler les « questions de société » du moment, construits comme tel par l'agenda médiatique et politique. Prenons l'exemple des phénomènes de précarité et d'exclusion¹ : après les Trente Glorieuses, la dégradation du contexte socio-économique de notre société s'est traduite par un ébranlement de toute la « civilisation du travail » qui s'était historiquement consolidée sous l'égide du salariat². Avec l'effritement de ce dernier, une vulnérabilité de masse se développe, qui fait ressurgir des situations d'insécurité sociale³. Depuis la fin des années 1980 avec l'apparition notamment de la « nouvelle pauvreté », la sociologie n'a eu de cesse, en sollicitant une diversité de conceptions, de paradigmes et de méthodes, de s'emparer du phénomène de marginalisation sociale plus ou moins accentuée de certains groupes sociaux, et des réponses tant publiques que privées qui ont été développées en réaction à cette réalité. Ces investigations touchent à la question du lien social, interrogent la solidarité comme notion et comme fait social, dans un contexte de transformations politiques majeures : intégration à l'économie de marché, construction européenne, désengagement progressif de l'Etat. La solidarité nationale qui s'était peu à peu substituée aux solidarités plus spontanées à montré ses limites dans le traitement de la pauvreté et dans sa capacité à garantir une protection sociale pour tous. On parle alors de « crise de l'Etat providence » car celui-ci ne parvient plus à assurer son rôle majeur de régulation sociale. On parle aussi de « crise du lien social », au moment où par ailleurs, la thèse s'impose d'un déclin des formes traditionnelles d'engagement politique dans l'espace public : syndical ou partisan. Parallèlement s'observe toutefois le renouvellement – ou la réaffirmation- des formes de participation que sont le « bénévolat », en particulier dans l'action sociale et caritative, et les mouvements ou associations de « lutte ».

C'est dans ce contexte, que des chercheurs préoccupés par la question du lien social se sont davantage penché sur le phénomène associatif perçu comme symptomatique de la modernité. Intégré à ce qu'un important courant de sociologie appelle *l'économie sociale et*

¹ La notion d'exclusion a contribué à une série d'analyses sociologiques, en substituant la compréhension d'un processus (l'exclusion) à celle d'un état (la pauvreté). Pourtant ce concept a depuis été remis en question notamment car il est de plus en plus connoté, fait désormais partie intégrante du langage courant et fût le support de nombreuses politiques publiques « de lutte contre l'exclusion ». Des auteurs ont préféré recourir à d'autres notions –marginalisation ; désaffiliation- pour désigner ce processus et interroger les mécanismes de solidarité.

² L'expression « salariat » désigne le lien entre contrat de travail et droits associés, y compris la protection sociale.

³ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, 1995.

*solidaire*⁴, certains présentent l'associatif comme un espace entre marché et régulation sociale par l'Etat, à même de produire de nouvelles formes de solidarités à l'interface de la communauté (Gemeinschaft) et de la société contractuelle (Gesellschaft).

Le traitement de ces questions de pauvreté et de solidarité, s'il a pris une nouvelle importance depuis la fin des années 1980-début des années 1990, repose sur une conception ancienne du lien⁵ au sens abstrait, perçu comme fondement de la cohésion sociale. Si la production de connaissance foisonne à ce sujet, la sociologie conserve toutefois des « angles morts », comme Stéphane Beaud l'observe dans un ouvrage récent⁶ qui fait écho à « La misère du monde » de Pierre Bourdieu⁷ : des objets ou des terrains de recherche demeurent négligés. Au-delà des diverses interprétations qui ont forgé les notions d'« exclusion », de « désaffiliation »⁸, ou encore de « disqualification »⁹, celles-ci s'accordent en général sur la place prépondérante du rapport à l'emploi dans le phénomène de marginalisation sociale. Dans une société qui donne la primauté à la production, l'emploi est en effet perçu comme le facteur essentiel de participation concrète des individus à la vie collective. C'est cependant quasi-exclusivement dans le cadre salarial que se pensent ces phénomènes, et plus précisément sur les « pauvres » au sens de Simmel¹⁰, les « assistés », les exclus de la sphère productive que portent ces recherches. Pourtant, la fonction intégratrice du travail est sérieusement mise à mal depuis les années 1990 et de nombreux statuts intermédiaires font aujourd'hui partie de la « France invisible » : des populations laborieuses qui ne sont pas toujours encadrées par les dispositifs d'assistance connaissent des situations de grande précarité et d'insécurité. De même, tandis que les questions de marginalisation et des solidarités qui s'y rapportent font l'objet d'une attention particulière de la part des sociologues lorsqu'elles prennent forme sur un espace urbain, d'autres espaces pourtant porteurs de ces réalités sociales semblent peu soumis à l'analyse. Tel est le cas du « monde » rural – et plus spécifiquement du « monde » agricole – qui bien qu'en pleine transformation, connaît un déficit de travaux susceptibles d'apporter un éclairage sociologique sur les tensions qui le traversent. Il convient de souligner que l'augmentation des phénomènes de déstructuration sociale n'est pas la spécificité des territoires urbains et que des interrogations sur les formes

⁴ J-L Lavige et R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, 1997.

⁵ Concept hérité des philosophes des Lumières et au centre de l'œuvre de Durkheim, « père fondateur » de la sociologie française à la fin 19^{ème} siècle. (cf E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1978 (1893).

⁶ S. Beaud et J. Lindgaard, *La France invisible*, La Découverte, 2006.

⁷ P. Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Seuil, Paris, 1993.

⁸ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, 1995.

⁹ S. Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris, 2002 (1ère édition 1991).

de pauvreté et sur les solidarités existantes se posent. De nouvelles couches de population sont exposées à des processus de marginalisation et sont venues grossir les rangs des personnes en difficulté en milieu rural. Le secteur agricole n'est pas épargné, seulement il s'agit d'une pauvreté moins « visible » : plus particulièrement depuis les années 1980, certaines fractions de la population agricole ne parviennent plus à vivre de leur travail et s'exposent à des risques d'exclusion. Un phénomène qui a suscité dans certains départements français des initiatives solidaires de la part de certains agriculteurs, qui se sont constituées en association. C'est sur cette réalité sociale que nous entendons nous pencher au cours de cette recherche, à travers l'étude d'une organisation, Solidarité Paysans 85. Depuis vingt ans, elle se donne pour ambition de défendre des agriculteurs en grande difficulté financière dont le statut est menacé. C'est donc dans le champ agricole –et plus spécifiquement vendéen - où encore tant de questions mériteraient d'attirer l'attention des chercheurs, que nous avons décidé de nous interroger sur le phénomène de solidarité envers les plus démunis, en analysant une réponse privée apportée à la question sociale des « agriculteurs en difficulté »¹¹. Dans une perspective compréhensive des manières de vivre et d'agir ensemble au sein d'une structure associative, quels sont les problèmes et les réalités spécifiques rencontrés par les acteurs de l'association au cours du temps ? Quelles sont les logiques et tensions propres qui traversent cette réponse privée ? En comparaison avec les recherches effectuées sur la solidarité privée majoritairement en milieu urbain, quelles sont les particularités et/ou au contraire les permanences pouvant être observées au sein de notre étude ?

Mais avant de préciser l'orientation prise dans cette recherche, il apparaît nécessaire d'inscrire l'apparition et le développement de l'association en question, au cœur des mutations qui ont bouleversé le secteur agricole au cours de ce dernier demi-siècle. Comme le soulignait P. Champagne dans ses études monographiques des années 1970-1980: « *Tout donne à penser que ce groupe social qui a connu en peu de temps un bouleversement sans précédent [...] pourrait bien préfigurer l'avenir auquel sont promis la plupart des groupes sociaux : l'installation progressive dans l'instabilité et l'intensification du processus de « mondialisation » qui sont le produit, pour une part, des politiques néolibérales, ne pourront pas ne pas affecter le moral et la morale des groupes directement ou indirectement touchés*

¹⁰ G. Simmel, *Les Pauvres*, Paris, PUF, 1998 (1908).

¹¹ « Agriculteurs en difficulté » : cette catégorisation est devenue dans les années 80 une réalité administrative, également appropriée par les acteurs du monde agricole qui ont affaire à cette population (organisations syndicales et associations). Bien qu'elle soit, comme toute catégorisation, homogénéisante, nous serons amenés à solliciter ce terme pour désigner cette population d'agriculteurs. Nous considérons en effet que cette catégorie

par les conséquences de ces politiques, [ni] leurs stratégies de reproduction, leur rapport à l'espace géographique et social ou encore l'économique des échanges entre les générations. »¹²

Un peu de socio-histoire...de la « révolution » agricole des années 1950 à nos jours...

Le secteur agricole a connu, au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle, ce que certains ont nommé la « révolution silencieuse »¹³. Au sortir de la guerre, la France est dans une situation économique difficile et souffre d'insuffisance alimentaire. Il est alors impératif d'y répondre. Sur le plan socio-politique d'autre part, il existe une volonté affichée de rompre avec l'image du paysan enraciné dans la tradition exaltée par le régime de Vichy. Elle doit accéder à la modernité et s'intégrer à la société de production et de consommation de masse. Parallèlement l'Europe doit se construire sur des bases pacifiques, condition de son développement. L'agriculture en sera l'un des piliers. L'Europe agricole est mise en route avec le traité de Rome signé en 1957. Ces ambitions justifient alors la mise en œuvre de tout un « outil de développement » visant à faire rattraper à l'agriculture française «son retard» sur le chemin du «développement ». Dans le cadre d'une cogestion de la politique agricole, l'Etat gaulliste s'appuiera ainsi sur les jeunes agriculteurs du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs), relais syndical de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique), pour mettre en œuvre à partir des lois Pisani de modernisation de 1960-1962, un modèle agricole technicien, moderniste, adapté à la nouvelle donne du marché commun agricole, en encourageant à la concentration et la modernisation des exploitations. A l'époque (années 1950-1960), la JAC connaît un renouvellement fondamental. Le rôle joué par ce mouvement humaniste chrétien dans la modernisation de l'agriculture peut rappeler l'analyse de Max Weber sur l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme¹⁴. L'*ethos* de l'Action catholique comprend des cadres intellectuels issus pour partie de la philosophie personnaliste privilégiant l'action de l'individu sur son milieu familial et professionnel, et a ainsi contribué au déclin, à partir des années 1950, des activités confessionnelles au profit de « l'action » et favorisé la participation de la

construite devient une réalité propre, à partir du moment où, bien qu'isolée et présentant des profils divers, la population qui la compose fait l'objet de politiques publiques et/ou de solidarité privée spécifiques.

¹² P. Champagne, *L'héritage refusé*, La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000, Paris, ed. du Seuil, 2002, p.14.

¹³ M. Debatisse, *La révolution silencieuse*, Calman-Levy, 1963.

jeune élite agricole à la dynamique modernisatrice de la paysannerie. Le milieu paysan est alors pris dans des processus rapides de transformations à la fois techniques et sociales, que l'appareil technocratique (les pouvoirs publics, la recherche (l'Inra), la Chambre d'agriculture avec ses services de vulgarisation des techniques et innovations, le syndicat majoritaire la FNSEA (Fédération Nationale du Syndicat d'Exploitants Agricoles), les établissements d'enseignement, etc.) va s'attacher à encadrer. Ces institutions se feront les agents de normalisation de l'agriculture, par la diffusion d'un unique modèle de développement. En seulement quelques décennies, le mode de production se transforme radicalement et l'augmentation de la productivité est considérable. L'investissement capitaliste s'est accru et la quasi-totalité des exploitations est mécanisée.

Mais ce processus de modernisation a ses revers socio-économiques et ne doit pas être observé à partir de la seule perspective structuraliste et « diffusionniste », car il ne s'est pas exercé de manière uniforme. L'agriculture est en effet assez éloignée d'une vision « unitaire » souvent véhiculée. Par un ensemble de moyens d'incitations ou de détournement, seules certaines catégories d'agriculteurs ont été privilégiées par ce développement agricole¹⁵. Cette forte sélection « par le haut » s'opère au prix de la rapide disparition de toute une frange de la paysannerie. En 1946, le secteur agricole français représentait à lui seul 1/3 de la population active totale contre 17,8 en 1968 et moins de 3% aujourd'hui.¹⁶ Cette baisse dite « inéluctable » de la population agricole a d'abord touché les petites exploitations peu capitalisées. Mais d'autres exploitations connaissent, pour des raisons diverses, des déséquilibres financiers pouvant conduire à un processus de marginalisation sociale et économique, et à une cessation d'activité prématurée, c'est-à-dire avant la fin du « cycle de vie de l'exploitation ».

La grande vulnérabilité sociale et économique de ces agriculteurs est liée à des processus complexes. Il ne s'agit pas de développer cette question dans cette partie introductive, mais on peut toutefois affirmer que l'amélioration des performances en matière de production agricole et l'intégration de l'agriculture dans l'économie globale pose des problèmes et impose des exigences face auxquelles les agriculteurs ne sont pas tous égaux : exigences de rentabilité, de rigueur comptable et administrative, d'amélioration technique. Le

¹⁴ M. Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, 1967.

¹⁵ P. Chamagne, *L'héritage refusé, La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Paris, ed. du Seuil, 2002, p.59.

¹⁶ E. Deléage, *Paysans de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Syllepse, 2004.

capital familial qui était auparavant le principal garant de la reproduction sociale et économique du groupe, ne suffit plus. Désormais, la réussite économique dépend à la fois d'une intégration dans d'autres sphères de socialisation, et de l'insertion de l'exploitation agricole dans une économie globale productrice d'incertitudes.

D'une part, la réussite économique est aujourd'hui davantage corrélée aux capitaux sociaux et culturels acquis hors cadre familial, au capital de formation ou d'information détenu par l'agriculteur. Outre l'enseignement agricole, l'intégration dans des organisations professionnelles de diverses natures est à cet égard déterminante car elles sont des lieux de socialisation et d'échange de ressources concrètes et/ou de connaissance à même de maintenir l'agriculteur dans une dynamique d'adaptation aux rapides évolutions de l'agriculture. Ces organisations, qu'il s'agisse de CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), de groupements techniques, etc., sont des nouvelles formes de solidarités organisées devenues déterminantes dans le maintien de nombreuses exploitations. Elles ont pris le pas sur les solidarités plus spontanées qui, si elles n'ont pas disparu, ont été sévèrement affectées au cours des transformations structurelles de la paysannerie :

« Cette solidarité mécanique ou « par similitude », comme dit Emile Durkheim, qui était constitutive de l'affirmation d'une manière d'être « paysanne » se trouvait renforcée par des relations de dépendance et d'interdépendance à base locale. [...] Les individus demeurant dans le même village constituaient des communautés d'intérêt, fondées sur un principe de réciprocité, particulièrement durables et intenses entre voisins. On s'entraidait parce qu'on pouvait toujours « avoir besoin », et on s'entraidait d'autant plus facilement que l'on appartenait « au même monde » et que l'on pratiquait l'activité agricole de la même manière. L'irruption brutale et rapide des modèles de comportements urbains et des nouvelles techniques agricoles a différencié de façon particulièrement forte les populations paysannes, celles-ci s'opposant désormais non seulement dans leur manière de vivre, mais aussi dans les méthodes de travail et de gestion de l'exploitation agricole.»¹⁷

Dès la fin des années 1960, dans une problématique souvent marxiste, les chercheurs ayant travaillé sur la question agricole ont mis en exergue la déstructuration de la société paysanne et de ses solidarités. Il est vrai que le lien social a été profondément transformé, toutefois il faut veiller à ne pas basculer dans l'écueil d'une vision dichotomique et nostalgique qui opposerait la tradition à la modernité, la société paysanne solidaire à celle d'une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles individualisés, définis par la seule rationalité

économique. Les solidarités locales n'ont pas disparu, mais ont pris de nouvelles formes, plus organisées. D'autre part, le processus de déclin ne s'est pas observé de façon uniforme sur le territoire français : l'intensité (ou au contraire la faiblesse) des solidarités locales varie aussi selon la région ou le département. C'est notamment dans les régions de l'Ouest (dont fait partie la Vendée), où la population agricole est plus dense qu'ailleurs et où l'Action catholique fut longtemps active et influente, que l'on a observé des mobilisations collectives importantes. Quoiqu'il en soit, dans ce contexte où les solidarités spontanées sont moins manifestes, l'intégration dans des structures professionnelles organisées (CUMA, GEDA (Groupement d'Etude de Développement Agricole), etc.) devient nécessaire à la bonne marche de l'exploitation. Celle-ci implique des ressources sociales, culturelles et professionnelles dont les agriculteurs sont inégalement dotés. En être exclu peut constituer un réel handicap.

De plus, par l'intensification et l'augmentation de la production, la dépendance à l'égard de l'extérieur s'accroît fondamentalement. La réussite économique de l'exploitation dépend donc aujourd'hui de son intégration à l'économie globale. En aval, les exploitants sont liés aux IAA (Industries Agro-Alimentaires) et au commerce. En amont, la nécessité d'acheter des engrais et de l'énergie dont les prix augmentent plus vite que ceux des produits agricoles remet en cause la rentabilité des exploitations. On le constate encore actuellement avec une conjoncture particulièrement défavorable aux éleveurs de part les évolutions brutales des cours des céréales et du pétrole, alors qu'ils constituent des charges nécessaires à leur production. D'après une étude économique réalisée en 2007, de fortes dégradations ont été constatées dans les secteurs durement affectés par la hausse des charges cumulée à une conjoncture de prix baissière : - 25% pour les éleveurs de bovins viande, - 32% pour les éleveurs d'ovins, -38% pour les producteurs de porcs et de volailles, -35% pour les éleveurs d'ovins, -38% pour les producteurs de porcs et de volailles, entre -35% et -49% pour les maraîchers.¹⁸ Ainsi, le processus de modernisation de l'agriculture n'a pas changé fondamentalement les rapports économiques. A la dépendance au foncier s'est substituée une dépendance au marché dont les agriculteurs ne maîtrisent pas l'évolution, et qui place ces derniers en situation de forte concurrence. Par ailleurs, le mode de développement auquel ont été astreints les agriculteurs suppose l'accroissement du capital d'exploitation et, compte-tenu

¹⁷ P. Champagne, *L'héritage refusé*, La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000, Paris, ed. du Seuil, 2002, p.63-64.

¹⁸ E. Le Rey, G. Terroux, J. Sparhubert « L'agriculture en 2007 en France et en Europe », Insee Première, n° 1199, juillet 2008.

de son coût d'acquisition, le recours au crédit. L'agriculteur est en effet devenu étroitement dépendant des organismes de crédit, et s'est beaucoup endetté (de 1960 à 1973, le niveau d'endettement s'est multiplié par quatre¹⁹). Cette dépendance à l'égard de l'économie de marché et du financier expose le métier d'agriculteur à l'instabilité, voire à l'insécurité.

La crise et la remise en cause du modèle agricole dominant

Jusqu'au début des années 1970, les incitations à l'investissement capitalistique et à la production étaient très importantes. L'inflation ainsi que les prix garantis négociés à Bruxelles permettaient de compenser les forts taux d'endettement des exploitations. Toutefois, à partir de 1973, la crise touche l'agriculture de plein fouet : avec la diminution de l'inflation, les taux d'intérêt réels augmentent ; l'augmentation des charges est plus rapide que celle des revenus, le marché intérieur sature, on observe une fragilité des modèles productivistes face aux aléas climatiques.

Durant la décennie 1980 et dans un contexte de globalisation, les marchés ainsi que les modalités de soutien sont perturbés. Des surproductions structurelles au niveau européen apparaissent et les prix des produits agricoles chutent. En conséquence, le modèle de soutien systématique de la production est remis en cause avec la mise en place notamment des quotas laitiers en 1984 et d'autres produits à partir de 1988. Les fournisseurs et les services (Mutualité Sociale Agricole, coopératives, Crédit Agricole...) alertés par les dettes que les paysans accumulaient à leur égard, durcissent leurs exigences et des services de contentieux voient le jour. Le modèle dominant de modernisation agricole est sévèrement mis à mal. Même certains des plus modernisés ne parviennent à échapper au surendettement. Parallèlement à l'apparition de ces tensions, émergent sur le terrain une diversité de courants syndicaux. C'est dans ces circonstances que le modèle agricole dominant est remis en question et que des militants rompent avec le syndicat « officiel » de la FNSEA pour s'investir dans le mouvement des Paysans-Travailleurs (future Confédération Paysanne). Or lorsque l'heure est à la crise économique, cette vulnérabilité financière cumulée à d'autres déterminants (ressources sociales et culturelles faibles, manque de formation, soumission de l'exploitation aux risques sanitaires et climatiques), expose les agriculteurs en difficulté financière à de possibles processus de marginalisation.

¹⁹ A. Moulin, *Les paysans dans la société française*, ed. Seuil, 1998, p. 232.

Bien que les conditions de vie en milieu agricole se sont globalement beaucoup améliorées²⁰ (confort matériel et accès à la société de consommation). Toutefois cette évolution moyenne dissimule de fortes disparités au sein des ménages agricoles. A la fin des années 1970 apparaissent de nouvelles situations de précarité et des populations sont toujours à l'écart des normes de bien-être qui prévalent dans notre société. La privation des droits sociaux, le surendettement, la menace de saisie concerne un certain nombre d'agriculteurs. On peut opposer deux idéaux-types à l'extrémité du groupe paysan : d'un côté des agriculteurs très investis dans les actions de développement agricole, disposant d'un fort capital économique, symbolique, social, et à l'autre extrémité, les « laissés pour compte » souvent éloignés des centres de décision et socialement « désaffiliés », pour reprendre l'expression de Robert Castel²¹. Les premières recherches scientifiques menées sur ce dernier groupe sont apparues au cours des années 1980²². Quelques chercheurs de l'INRA s'en emparent et fondent leurs analyses sur des indicateurs objectifs de pauvreté, dans une démarche avant tout quantitative²³. On y apprend notamment que le phénomène des agriculteurs en difficulté n'est pas conjoncturel. Il est au contraire devenu depuis les années 1980 une caractéristique structurelle des agricultures modernes de l'Europe de l'Ouest, comme l'ont montré MM. Colson et Blogowski²⁴. En 1988, une étude menée par ces mêmes auteurs a conclu que le nombre d'exploitations en situation difficile représentait 11 % des exploitations agricoles à temps complet. 3% étaient en situation très précaire, avec un avenir très problématique. A l'heure actuelle, force est de constater la persistance d'une fraction marginalisée de l'agriculture. La revendication de parité sociale des années 1960, approchée par les revenus, semble n'être que partiellement satisfaite : le niveau de vie des agriculteurs s'est dégradé ces dernières années, devenant inférieur de 10 à 15 % à celui de la moyenne des individus. Phénomène encore plus révélateur, le taux de pauvreté des agriculteurs est très supérieur à celui de la moyenne de la population : en 2003, 22% des agriculteurs vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 12% pour l'ensemble des individus²⁵.

²⁰ Brangeon, J.L. ; Jegouzo, G. ; Roze, B. *Une pauvreté toujours présente en agriculture*, INRA Sciences Sociales. 1995, (5) : p. 1-4.

²¹ Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, 1995

²² On y trouve notamment les travaux de F. Colson et A. Blogowski (1994), de J-L Brangeon et J-L Jégouzo (1992).

²³ Très peu d'études sociologiques, encore moins qualitatives, se sont jusqu'alors intéressées à ce phénomène.

²⁴ F. Colson et A. Blogowski, « Les agriculteurs en difficulté : qui sont-ils ? », in *Droit rural* n°181, mars 1980, p. 146.

²⁵ O. Guillemin, B. Legris, « De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité », in B. Legris (ed.), *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE, 2007, p. 245-259.

Au début des années 1980, la précarité agricole devient une question préoccupante : le nombre d'agriculteurs concernés ainsi que le montant des dettes insolvables accumulées tant auprès des banques que des fournisseurs, ont conduit les pouvoirs publics à s'emparer du problème. Une première reconnaissance sera formulée en 1982 par Edith Cresson, avec la mise en place d'une « commission agriculteurs en difficulté », mesure confortée en 1989 avec la commission Nallet. Cette procédure a pour but de limiter le surendettement des agriculteurs en distribuant des aides financières ponctuelles aux exploitations dont la situation est jugée « redressable ». Par ailleurs, le manque juridique est comblé en décembre 1988, lorsque l'encadrement des faillites économiques déjà existant dans les secteurs du commerce et de l'industrie est étendu monde agricole. L'adoption de cette loi impliquera l'apprentissage d'un nouveau rapport du monde agricole au juridique. Nous verrons par la suite que cette dimension sera déterminante dans l'action initiée par Solidarité Paysans 85. Enfin, un an après sa mise en place dans le cadre salarial (c'est-à-dire en 1989), le dispositif RMI (Revenu Minimum d'Insertion) est étendu au secteur agricole où les situations de pauvreté ne sont pas imputables à la privation d'emploi, mais à la faiblesse des revenus tirés de l'activité professionnelle. L'allocation a alors pour but de consolider provisoirement une situation économique fragilisée. Nous verrons toutefois que l'application des mesures sociales telles le RMI s'y sont souvent avérées difficile.

C'est dans ce contexte de crise du secteur agricole et de récente prise en compte politique de cette nouvelle pauvreté, que des agriculteurs décident, en Vendée, de s'organiser collectivement autour d'un projet commun : la défense et le soutien de leurs pairs en difficulté, en réaction à ce qu'ils perçoivent comme un manque social à l'égard de cette réalité. L'association Solidarité Paysans 85 est créée en 1988 et se pérennisera dans ce contexte de forte perturbation de l'agriculture. Il convient alors de présenter brièvement les caractéristiques de l'agriculture vendéenne et la place (statistique) qu'y occupent les agriculteurs en difficulté, afin de mieux saisir la spécificité locale de notre objet.

La situation vendéenne

L'agriculture vendéenne n'a pas été épargnée par ces mutations. La modernisation technique ainsi que l'agrandissement et la concentration des exploitations ont conduit à une disparition

de près de deux exploitations sur trois entre 1970 et 2000²⁶, et à une économie de plus en plus concurrentielle. Dans les années 60, les actifs agricoles représentaient encore 40% de la population active départementale contre 7,6% aujourd'hui, des chiffres confirmant la « double crise de reproduction » économique et sociale de la paysannerie. En dépit de cette baisse considérable, l'activité agricole demeure importante et élève la Vendée au cinquième rang des départements agricoles de France (seuls 3,8% de la population active représentent ce secteur au niveau national). Cette déprise agricole ne s'est toutefois pas opérée de manière uniforme sur le territoire vendéen. En termes de densité, ce sont les cantons situés dans le Nord Vendée (plus particulièrement le Haut-bocage au nord-est) qui comptent le plus grand nombre d'exploitants à l'hectare, ce qui s'explique en partie par une forte présence des activités hors-sol. A l'opposé, les cantons situés au sud et sur le littoral affichent les plus faibles densités en lien avec la spécialisation céréalière de cette région. Nous verrons si ces disparités territoriales et démographiques constituent un facteur pertinent pour comprendre tant le recrutement bénévole observé à l'association, que les espaces géographiques d'intervention de cette dernière. Hormis la spécialisation céréalière du Sud, l'agriculture vendéenne est principalement tournée vers l'élevage : les 3/5^{ème} du territoire agricole sont consacrés aux fourrages (sert à nourrir les bêtes). Or l'élevage réunit des productions particulièrement sensibles aux aléas climatiques, aux crises sanitaires et à la demande internationale. Elle compte aussi, à côté du maraîchage et de la viticulture, parmi les spécialisations les moins soutenues par la Politique Agricole commune (notamment les granivores)²⁷. L'observation des revenus agricoles vendéens nous confirme ces réalités : les revenus les plus élevés s'observent en zone céréalière ainsi que sur le nord du littoral, et sont en progression entre 1998 et 2003. A l'inverse, le bocage vendéen concentre les productions hors-sol, de lait ou encore de bovins, qui constituent les spécialisations les plus en difficulté²⁸. C'est dans cette région que les revenus sont les plus faibles et que l'on observe une diminution de ces derniers depuis 1998.

L'agriculture vendéenne²⁹ est donc caractérisée par une baisse considérable d'actifs, par le développement de disparités territoriales, ainsi que par un ensemble de productions dominantes parmi les plus exposées aux instabilités, et donc aux risques de précarisation. En

²⁶ Recensement Agricole 2000.

²⁷ O. Guillemin, B. Legris, « De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité », in B. Legris (ed.), *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE, 2007, p. 245-259.

²⁸ « L'Atlas de Vendée », Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, 2004.

octobre 1989, la Confédération Générale de l'Agriculture de Vendée annonçait 725 dossiers « agriculteurs en difficulté » présentés à la commission Nallet, qui n'en était qu'à sa première année de mise en application. Ce chiffre exclue donc ceux qui n'ont pas osé ou su faire la démarche, ainsi que tous ceux qui n'avaient pas connaissance de cette procédure administrative. Bien qu'il sous-estime la réalité du phénomène, il représente pourtant plus de 5% des exploitants professionnels agricoles (13 564 en 1988). Une analyse régionale réalisée en 1994³⁰ confirme l'importance du phénomène des exploitations en difficultés financières dans le département : zones d'élevage, la Vendée et les autres départements des Pays de la Loire concentrent, à eux seuls, 11% des exploitations en difficultés financières du territoire national. C'est donc dans ce contexte local spécifique que les bénévoles de Solidarité Paysans vont développer leur action de solidarité.

Problématique et choix méthodologiques

A l'occasion des vingt ans de l'association, les dirigeants ont formulé une demande auprès du département de sociologie. Ils souhaitent une étude sur leur pratique, « afin de faire le point ». Lors de la première rencontre, plusieurs questionnements ont été formulés par le groupe : « comment notre pratique a-t-elle évolué en 20 ans ? », « Qui sont ces agriculteurs à qui on vient en aide aujourd'hui ? », « Comment surmonter le vieillissement du bénévolat ? »... Si cette étude espère effectivement contribuer à une réflexion collective sur leur pratique, il est toutefois important de rappeler que l'objectif de l'analyse sociologique n'est pas de formuler de pronostics ni de conseils sur l'avenir de l'association. Son rôle est plus modestement de proposer un point de vue particulier, sociologique et extérieur, sur les ressorts et les ressources de cette solidarité, sur les logiques et les tensions qui la traversent au cours du temps. Les interrogations étaient donc nombreuses. Etant donné le temps qui nous était imparti pour mener à bien cette enquête, nous avons fait le choix d'exclure les bénéficiaires de notre champ d'analyse pour mieux nous concentrer sur l'organisation et ses acteurs (bénévoles et salariés).

²⁹ L'agriculture vendéenne, au-delà de ses spécificités, peut être associée aux autres départements de l'Ouest (de la Bretagne et des Pays de la Loire) qui partagent une histoire agricole, ont traversés des mutations et sont marqués par des mobilisations relativement proches.

³⁰ F. Colson, A. Blogowski, B. Dorin, « Les exploitations agricoles en situations financière difficile », in *Droit rural* n° 220, février 1994, p. 50.

En vingt ans de confrontation à des personnes en situation d'exclusion, la solidarité perdue, mais les pratiques ont évolué. De l'objectif premier de maintenir le maximum d'agriculteurs sur leur exploitation, au nom de la lutte contre l'exclusion mais aussi dans une perspective de sauvegarde de la paysannerie, ils sont passés à une action sociale localement reconnue, qui participe à la restructuration du milieu rural tant par le maintien de certains que par la réinsertion des autres hors du milieu agricole.

L'enjeu de cette recherche consistera à interroger les conditions de possibilité historiques et sociales de cette initiative de solidarité privée. Comme Pierre Bourdieu l'explique, l'historicisation d'un fait social «*permet de neutraliser, au moins dans l'ordre de la théorie, les effets de la naturalisation, et en particulier l'amnésie de la genèse individuelle et collective d'un donné qui se donne toutes les apparences de la nature et demande à être pris pour argent comptant, taken for granted.*»³¹. Notre démarche scientifique ne consiste point à considérer l'action collective comme un *donné*, telle qu'elle est organisée et se donne à voir aujourd'hui, mais plutôt à appréhender ce phénomène historique et social dans sa *construction*, dans sa *dynamique*, en le plaçant au cœur d'une «*configuration d'interdépendance*»³² particulière. Ce cadre analytique permet de dégager à la fois les pesanteurs sociales et historiques, et les adaptations constantes à mesure de la transformation des contextes et des enjeux de l'action. La problématique pourrait ainsi se résumer par la question suivante :

Comment s'est construit cette solidarité au cours du temps, auprès d'un public en situation d'exclusion, et ce dans un espace social et économique en mouvement ?

Empruntant largement aux paradigmes constructiviste et interactionniste (école de Chicago) nous nous attacherons à développer, suivant une démarche compréhensive, une analyse au plus près des acteurs (de leurs trajectoires biographiques et du sens qu'ils donnent à leurs actions) et de leurs interactions.³³ Nous tenterons d'identifier les tensions et enjeux internes au groupe, tout en les replaçant au sein d'une configuration d'interdépendance: l'association, si elle se caractérise par des logiques internes qui lui sont propres, ne doit cependant pas être pensée comme une scène autonome et isolée, où l'action des acteurs pourrait être analysée en situation d'a-pesanteur. Au contraire, analyser les transformations des modalités d'action nécessite de mettre ces dernières en relation avec l'environnement

³¹P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Seuil, 1997, p.217

³² Le concept de «*configuration d'interdépendance*» est emprunté à Norbert Elias. N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie*, Pocket, Paris, 1991, p. 157.

³³ Il ne s'agit pas pour autant de réduire le monde social aux seules représentations des individus, comme le redoutait Pierre Bourdieu en 1987 au sujet de l'interactionnisme symbolique dans «*Choses dites*».

socio-local, en lien avec le jeu d'autres acteurs, qu'ils soient institutionnels ou non (les bénéficiaires de l'intervention, par exemple). Ce cadre conceptuel a pour intérêt de complexifier l'analyse en dépassant la dichotomie individus/société, au profit de l'étude de la nature dynamique de leur relation.

A contrario de certains courants (dont culturaliste), cette perspective se fonde sur l'idée que l'ordre social n'est pas immuable. Il est constamment sujet à diverses interprétations et exposé à des transformations. A l'instar de Lilian Mathieu dans « la double peine »³⁴, nous envisageons d'étudier la réponse privée apportée par Solidarité Paysans dans une perspective historique. Notre association sera ainsi appréhendée au cours de ses vingt ans d'existence. Il ne s'agit toutefois pas de réaliser une approche linéaire mais plutôt d'appréhender l'action dans ses « tâtonnements », ses « recompositions ».

Dans un premier chapitre, nous nous pencherons sur l'évolution organisationnelle de l'association, à partir des univers sociaux dans lesquels ces personnes s'investissent, organisent leur solidarité, en l'occurrence le « champ » agricole, qui a ses logiques et ses enjeux propres, pour imposer une conception particulière du lien social. Dans un second chapitre, nous nous attacherons à analyser le profil des individus impliqués dans l'association, en objectivant les schèmes de représentation (lecture de la réalité) et d'action particuliers dont ils sont dotés. Car ces dispositions (ou *habitus*) sont déterminantes dans la compréhension de leurs conduites, de leur perception de l'environnement, et de leurs stratégies d'action. Cette partie nous aidera à éclairer en dernier chapitre, une analyse plus ethnographique de leur pratique. Nous irons au cœur des interactions pour interroger ce don. C'est avec une exigence constante de va-et-vient entre les acteurs du groupe et les contraintes objectives (ou au contraire subjectivement perçues) tant liées à la structure associative qu'à la configuration sociale dans laquelle ils se déploient, que nous nous efforcerons de mener à bien notre recherche. Car c'est au cœur de cette rencontre/confrontation qu'émergent des tensions qui caractérisent la relation entre projet associatif et sa réalisation, entre *dispositions (habitus)* et *positions*.

Notre analyse se situe à la croisée de la sociologie de l'action collective (et de l'association), de la sociologie rurale et enfin de la précarité.

Les choix méthodologiques sont importants pour envisager de formuler la question de cette solidarité dans un temps historique, de reconstituer *a posteriori* les dynamiques qui ont été à l'œuvre jusqu'alors, sans basculer dans l'interprétation hasardeuse. Nous nous

³⁴ L. Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006.

appuierons sur plusieurs outils : des matériaux ethnographiques (observations des diverses interactions internes au groupe mais aussi avec le reste du champ agricole et avec les bénéficiaires) ainsi que treize entretiens semi-directifs menés avec les dirigeants associatifs et les salariées de l'association. Si la démarche qualitative a été privilégiée, nous avons également réalisé une enquête quantitative³⁵ auprès des bénévoles de l'association, afin de mieux cerner leurs caractéristiques sociographiques et de les comparer à l'ensemble de la population d'exploitants vendéens. Le parti fût pris de ne pas mener d'enquête auprès des agriculteurs en difficulté dans la mesure où il s'agit d'individus en souffrance sociale, pour qui se raconter ne va pas de soi. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle les bénéficiaires qui accepteraient un entretien ne seraient pas parmi les moins dotés en ressources, et ne seraient donc pas représentatifs de l'ensemble des destinataires de l'action. D'autre part, le fait d'avoir reçu une aide de la part de l'association les places quelque part en situation de dette sociale qui ne favorise pas forcément la prise de parole sur une association qui fait justement l'objet de l'enquête. Nous avons donc préféré nous fonder tant sur les matériaux indigènes et exogènes que sur les observations d'accompagnement qui renseignent sur la nature des relations et sur les agriculteurs en difficulté eux-mêmes. Par ailleurs, un travail d'archive a été réalisé à travers l'analyse de productions indigènes de natures diverses : rapports d'activités et d'orientation, dossiers des interventions auprès des agriculteurs en difficulté, compte-rendus de réunions, qui sont des productions n'ayant pas vocation à être diffusées en dehors du groupe et ont ainsi l'avantage de révéler les éventuelles dynamiques et contradictions du groupe au-delà de la production d'un discours homogénéisant, qui lui se manifeste dans les rapports d'orientation et d'activités de l'association. Enfin, des archives de la commission agriculteurs en difficulté des Paysans Travailleurs datant des années 1986-1987-1988 ont été consultées au Centre de Documentation du Travail de Vendée, le CDMOT.

Réflexion sur mon rapport au terrain

« Qu'y a-t-il d'étranger sur mon terrain ? ». Si l'on s'interroge sur la notion d'étrangeté, l'on s'aperçoit qu'elle peut revêtir différents aspects.

« Spontanément », en tant qu'apprentie sociologue, j'aurais envie d'insister sur la distance sociale qui me sépare de mon objet. Issue de la classe moyenne-supérieure et portant la casquette de l'universitaire, j'ai entrepris de développer un point de vue sociologique sur

³⁵ Cf. Annexes

une action collective de solidarité en milieu agricole. Quand bien même deux de mes grands-parents ont été exploitants agricoles (ce qui ne constitue d'ailleurs pas une situation marginale pour ma génération), le « monde » agricole est un univers qui m'est *a priori* totalement étranger. Par ailleurs, cette distance sociale ne peut être appréhendée sans la distance spatiale qui la caractérise : tandis que j'ai grandi dans l'espace exclusivement urbain, mon objet s'ancre dans l'espace rural caractérisé par des logiques et des dynamiques propres. Il faut rappeler toutefois qu'une construction dichotomique des catégories rural/urbain a été fortement remise en question et apparaît désormais de moins en moins opérante. En raison des transformations structurelles qui ont eu lieu ce dernier demi-siècle, les frontières rural/urbain sont en effet devenues poreuses, ces deux supposées entités étant en réalité dans un rapport dynamique d'influence et d'imprégnation.³⁶ Il ne s'agit pas d'assimiler le monde rural à l'agricole tant ce dernier est marqué par une déprise dans les territoires ruraux. Pour autant, l'agriculture est intégrée à l'espace rural et les mutations qui affectent ses hommes, ses pratiques, sont corrélatives d'évolutions globales et intriquées. Face à un tel objet, il importe de veiller à ne pas basculer dans une approche culturaliste, car plus on est éloigné d'un univers social qu'on observe, plus on risque de le percevoir comme indifférencié, homogène. C'est d'ailleurs le propre du racisme social que de ne pas apercevoir ce qui distingue les individus d'un même groupe social. La plupart du temps, l'attitude des hommes à l'égard du groupe paysan relève de représentations stéréotypées, et se traduit soit par une tendance à la folklorisation : les agriculteurs sont des hommes « proches de la terre, de la nature, du vrai », le regard étant alors imprégné de nostalgie d'un temps passé qui n'a en fait jamais existé, reconstitué de façon imaginaire, soit, à l'opposé, les « paysans » sont associés à des gens « frustrés », des « bouseux ». Dans un autre registre, en dehors des catégorisations extérieures à cette « classe objet »³⁷, un autre prisme est proposé à un public non averti pour penser ce groupe, celui construit par les représentants du monde agricole à destination du reste du corps social : « ils imposent de/et à la paysannerie l'identité qu'ils représentent, celle de son élite professionnelle »³⁸. Plus de 25 ans après l'article de Sylvain Maresca, cette réalité est encore d'actualité. Certes le pluralisme syndical est désormais admis et d'autres porte-parole, comme José Bové pour la Confédération paysanne, se sont posés en concurrents pour une représentation syndicale de l'agriculture et pour une définition de ce qu'elle devrait être. Au

³⁶ J. Mischi, N. Renahy, Colloque sur « Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales » - Dijon, 17-19 mai 2006.

³⁷ P. Bourdieu, « Une classe objet », in ARSS n°17-18, 1977, p.2-7.

³⁸ S. Maresca, « La représentation de la paysannerie », in ARSS n°1, vol 38, 1981, p.6.

sein de ce champ, la FNSEA demeure toutefois le syndicat dominant, constitue encore l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et se fait le représentant majoritaire des agriculteurs. Le Salon de l'Agriculture en est l'illustration : chaque année au même moment, cet événement « vitrine » donne à voir une agriculture moderne, dynamique et innovante. A cet égard, le documentaire « Paul dans sa vie »³⁹ est exemplaire : nous voici dans l'activité quotidienne d'un agriculteur de la Hague qui a choisi de poursuivre son métier sans s'engager dans la voie de la modernisation et qui exhibe, à l'occasion de ce film, ses quelques outils de production datant des années 1950. Ce documentaire nous donne à voir un espace an-historique. Et voilà que de façon presque surréaliste, le temps d'un reportage sur le salon d'agriculture, la télévision de la cuisine renvoie à Paul et ses sœurs une image de l'agriculture fort éloignée de leur réalité, avec des étalages de nouveautés techniques et des agriculteurs devenus de véritables entrepreneurs.

Qu'il s'agisse d'une catégorisation exogène de l'agriculture entretenant de nombreux stéréotypes, ou bien d'une catégorisation indigène mais maîtrisée par une élite paysanne, le risque est réel pour l'individu non averti des réalités du monde agricole, de s'enfermer dans des représentations réductrices et de passer à côté de la complexité et de la diversité qui caractérise le monde social qu'il observe. C'est pourquoi, afin de faire au mieux pour que cette distance sociale ne devienne un handicap pour mon étude, deux démarches étaient indispensables : d'une part, procéder à une auto-socio-analyse [Elias ; Bourdieu] afin de mieux cerner les écueils dans lesquels ne pas basculer, d'avoir connaissance du point de vue à partir duquel j'observe et analyse un groupe d'acteur *a priori* éloigné de mes cadres référentiels. La rigueur scientifique exige un contrôle des interprétations qui passe nécessairement par une posture réflexive. D'autre part, la méthode d'investigation fut elle-même aussi déterminante pour justement saisir la complexité de l'objet.

Ressentant une certaine « crise de légitimité » à enquêter sur un milieu qui m'était étranger, il m'a paru nécessaire de traverser une phase d'« apprivoisement » avant de procéder à une véritable analyse sociologique. Le parti fût donc pris d'adopter une approche au départ heuristique, presque naïve. Car si la distance sociale comporte des risques, elle a aussi l'avantage d'amener le chercheur à s'interroger sur certains mécanismes qui seraient pour d'autres de l'ordre de l'évidence, et qui n'auraient pas nécessairement suscité de questionnement.⁴⁰ Au début on tâtonne, on se concentre sur le « décodage » du terrain. L'enjeu

³⁹ R. Mauger, G. Milledrogues, *Paul dans sa vie*, coproduction les films d'ici-France 3 Normandie, 2003.

⁴⁰ En ce sens, il semble qu'aucune posture ne soit véritablement idéale, lorsqu'il s'agit d'étudier des réalités sociales et humaines. Tout dépend de la rigueur méthodologique et scientifique adoptée, et du travail réflexif.

est de savoir se positionner vis-à-vis d'un nouvel univers. Peu à peu, on se familiarise avec les vocabulaires agricoles, militants et juridiques, et les logiques d'actions deviennent plus cohérentes. L'étude de la mobilisation à Solidarité Paysans 85 nous a révélé un monde agricole soumis à des tensions et des jeux de concurrence (tentatives d'ajustement, réactivité, adaptation, dissonances, résistance, inertie, etc.) découvrant des espaces de socialisation qui empêchent de le penser comme un monde social unifié. Sans doute est-il plus juste de parler au pluriel d'un tel univers. L'un des enseignements de notre étude tient précisément dans la critique de toute réification d'une société agricole s'aérant fortement segmentée et différenciée.

L'usage de certains termes, certaines notions, certains concepts par les bénévoles de l'association, mérite aussi une attention particulière. Chaque terme véhicule en effet une philosophie sociale implicite. Il dit le monde social, mais peut aussi constituer un obstacle à son analyse. Le piège réside en ce que si un mot existe, sa réalité existe. Mais de quelle réalité parle-t-on ? Les mots sont de pures abstractions qui désignent une réalité différente selon les acteurs et la position sociale qu'ils occupent. Prenons la terminologie servant à désigner le métier d'agriculteur : paysans/agriculteurs/exploitants agricoles. Le choix d'user d'un terme plutôt que d'un autre nous apprend sur les représentations propres à la personne. Avant de me familiariser avec ce nouvel univers, j'ignorais que recourir au terme « paysan » plutôt qu'« agriculteur » pouvait avoir une dimension politique. Ces mots, notamment dans le champ syndical agricole, ont été l'enjeu de luttes, de concurrence pour imposer une définition et une conception particulière du métier d'agriculteur. De la part des fondateurs, nommer l'association « Solidarité Paysans » pour être identifié et reconnu auprès des différentes organisations agricoles et des agriculteurs eux-mêmes, ne constituait pas à l'époque un choix anodin. De nombreux bénévoles avec qui j'ai mené des entretiens ou que j'ai eu l'occasion d'écouter lors des réunions, utilisent le terme paysan plutôt qu'agriculteur. Ce n'est qu'après un certain temps passé sur le terrain que j'ai pu cerner ce que le terme « paysan » recouvrait pour eux : en aucun cas ils qualifieraient un exploitant céréalier de la Beauce comme tel. Il s'agit bien, pour ces bénévoles, d'insister sur les différences de conditions d'existence et de travail au sein du même groupe social. Pour eux, le paysan désigne celui qui travaille sur une exploitation de taille petite ou moyenne, avec un capital d'exploitation modeste, sujet à de possibles vulnérabilités. Ils incluent d'ailleurs les bénéficiaires de leur action à l'extrémité de cette catégorie. Au sein même des membres de l'association, on distingue certains bénévoles militants (ou ayant milité) à la Confédération Paysanne et dans les mouvements d'Action

catholique qui, à travers l'usage du terme « paysan », produisent une lecture marxisante du monde agricole : une catégorie de « laissés pour compte », d'« exploités », serait dévorée par les « forts », contestant par là-même le mythe de l'« unité paysanne ». Il faut donc veiller à interroger les notions car elles peuvent revêtir diverses significations et renseignent sur les personnes qui en font usage. De la même manière, étant donné qu'elle constitue le fondement-même de leur action, la notion de « solidarité » est employée par tous au sein de l'association. Or on s'aperçoit au cours de l'enquête que cette notion telle qu'elle est pensée et appropriée par chacun enferme en réalité une conception variable de ce que doivent ou devraient être les stratégies d'action de l'association pour répondre au phénomène de désaffiliation des agriculteurs en difficulté.

Deux autres facteurs d'étrangeté ne peuvent être négligés : les distances historique et géographique. Je suis en effet issue d'une génération différente, plus jeune que les bénévoles de l'association. Étant donné que j'appréhende l'association dans son évolution au gré des micro-interactions (avec les bénéficiaires, avec les organisations administratives et agricoles), mais aussi des évolutions plus globales, l'interrogation sur un « temps étranger », celui d'une époque, s'impose. Puisqu'il s'agit bien de cerner un *processus*, l'*historicité* de l'objet. Il s'agit de saisir un temps au cours duquel les agriculteurs de ces générations (actifs en milieu ou fin de parcours professionnel et retraités) ont évolué et à partir duquel l'association s'est développée.

De même, mon terrain se situe dans un espace géographique qui m'est lui aussi étranger. La localité dans laquelle s'ancre une pratique renseigne sur les univers de socialisation, les schèmes de pensées et d'actions dont sont porteurs les acteurs de l'association, mais aussi sur les problématiques proprement locales dans lesquelles ils s'inscrivent : la *Vendée peut être caractérisée encore aujourd'hui par un fort ancrage religieux, des attitudes politiques davantage ancrées à droite. Nous avons observé plus haut les caractéristiques de l'agriculture vendéenne avec ses disparités économiques et sociales, etc.* Il était donc important, pour favoriser l'intelligibilité de la pratique associative et les tensions qui la traversent au cours de son évolution, d'identifier à plusieurs niveaux d'échelle, des dynamiques propres à un temps historique particulier, mais aussi relatif à son ancrage géographique.

Cependant, j'aimerais relativiser la dimension d'étrangeté de mon objet. Si celle-ci est réelle sous bien des aspects, certains facteurs viennent toutefois la nuancer.

Concernant leur rapport au monde scientifique, le seul fait que les dirigeants de l'association aient été à l'origine de la demande d'une étude sociologique sur leur pratique nous laisse supposer qu'il s'agit d'une fraction paysanne particulière. Mon arrivée au sein de l'association comme « observatrice » a suscité de la bienveillance. Les bénévoles (actifs) et salariées se sont pour la plupart prêtés au jeu (notamment de l'interview). Leur rapport à l'enquête, à la sociologie, et plus largement au champ scientifique, qui nous le verrons est lié à leur socialisation, ont donc indéniablement facilité mon entrée sur le terrain et relativisé le caractère étranger de mon objet.

Enfin, les évolutions sociales du monde agricole, perçues par les chercheurs dès les années 1970-1980⁴¹, sont aujourd'hui devenues structurelles. Certaines convergences entre les mondes agricoles et urbains, entre les mondes professionnels agricoles et non agricoles, ainsi que l'accentuation de l'hétérogénéité des mondes agricoles, doivent être reconnues. Aujourd'hui, les réseaux de sociabilité ne sont plus tissés entre les seuls agriculteurs. Il faudra donc éviter un autre écueil, qui serait d'adopter une approche dichotomique : solidarité paysanne (voire rurale) / solidarité urbaine. Ce serait en effet un biais d'appréhender l'activité de Solidarité Paysans 85 comme relevant exclusivement de logiques et dynamiques agricoles. Le risque d'autonomisation n'est pas à négliger lorsqu'on choisit d'effectuer une monographie – dans notre cas, de groupe. C'est pourquoi une démarche comparative non pas empirique, mais par la lecture de travaux scientifiques portant sur le phénomène associatif, a nourri notre réflexion et notre analyse pour ainsi favoriser l'intelligibilité de la pratique étudiée. Elle participe à l'élargissement du prisme et permet non seulement de ne pas interpréter certaines pratiques solidaires de l'association comme étant surdéterminées par le « facteur » agricole, mais aussi à l'inverse, de s'autoriser à mettre en avant les réelles spécificités de cette solidarité.

⁴¹ On peut citer P. Champagne qui, dans ses enquêtes menées entre 1975 et 1985, met en avant le phénomène d'irruption brutale et rapide des modèles de comportements urbains et des nouvelles techniques agricoles qui ont fortement différencié les populations paysannes. P. Champagne, *L'Héritage refusé : La Crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Poche, 2002.

CHAPITRE 1

GENESE DE L'ASSOCIATION

L'organisation s'inscrit dans un espace social spécifique, celui du *champ* agricole. Ce concept bourdieusien désigne « un univers de pratique et de sens »⁴² doté de logiques et d'enjeux qui lui sont propres. Comme nous l'avons évoqué précédemment, il serait un biais d'autonomiser le milieu agricole du reste de la société, puisque l'évolution de ce secteur est intrinsèquement liée à des mécanismes qui lui sont extérieurs. L'encadrement de la profession agricole demeure cependant spécifique. Cette singularité nous amène à considérer fécond le concept de champ. C'est en effet au cœur de cet espace social fait de rapports de concurrences, de dominations – mais aussi de possible collaboration, que les protagonistes, partant du sentiment éprouvé de l'absence de réponse adaptée face à un problème social, vont faire émerger l'association.

Quelles sont les caractéristiques du champ agricole vendéen ? Comment le collectif se positionne-t-il au sein de cet espace ? Quels enjeux cela soulève-t-il ? C'est ce que l'on s'attachera à mettre en lumière dans une première partie de ce chapitre.

Tenant compte de ce contexte d'émergence, se pose la question de la justification de son existence. Une association parvient à se distinguer du regroupement informel dans la mesure où elle formalise son activité et s'inscrit dans la sphère publique. Dans une perspective constructiviste, dynamique, et relationnelle, comment le groupe s'organise-t-il pour faire prévaloir les objectifs de leur mobilisation ? Quels moyens sont mis en œuvre ? Vers quelle forme tend la pratique associative à mesure de son développement et de sa pérennisation ?

42 L. Matthieu, *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, La discorde, 2004, p. 33.

1. Naissance de l'association

Les théoriciens de la mobilisation des ressources⁴³ mettent en avant l'importance de l'existence préalable de groupes, communautés ou associations dans le phénomène de mobilisation individuelle et collective. En effet, ces organisations apportent de possibles ressources militantes et sont des lieux d'interprétation et de formulation du réel susceptibles de nourrir les engagements. Ce facteur se vérifie dans notre étude car l'association est née de réflexions et d'expériences menées à l'intérieur de deux mouvements locaux : le CMR (Chrétiens du Monde Rural) et le syndicat des Travailleurs Paysans, l'ancêtre de la Confédération Paysanne. Ces deux organisations étaient déjà à l'époque préoccupées par la disparition de leurs voisins paysans, ou par la précarisation de ces derniers. Du côté tant du syndicat minoritaire que du CMR, des actions collectives avaient été menées en réaction à ces situations jugées injustes.

« On avait raillé pas mal au niveau du CMR, avec Bernard Lambert, d'ailleurs, que je connais de réputation. Il était président de la CICA, des poulets de Challans.⁴⁴ Et puis nous, CMR, j'étais président du CMR Vendée à l'époque, et ben on s'était vraiment mouillé là-dedans. Pour soutenir des agriculteurs qui avaient laissé des sommes faramineuses, et que ça a mis en difficulté. Alors si tu veux, notre demande de création de l'association, ça venait un peu dans la suite de ça. Le Crédit Agricole avait dû éponger déjà des sommes importantes auprès d'aviculteurs, auprès de la Cica de Challans. On s'était trouvé CMR contre le Crédit Agricole. CMR défendant les copains agriculteurs. Après je me souviens que j'avais été en Loire-Atlantique pour un pique-nique de solidarité aux aviculteurs. J'avais laissé une motion en tant que Président, et puis je l'avais lue. Avec Bernard Lambert à l'époque, des gars comme ça, quoi. Donc tu vois on s'était clairement positionné par rapport aux copains. Donc ça vient dans un certain contexte, tout ça. »

(membre du CA)

Le 17 mars 1987, une journée de réflexion est organisée par la branche agricole de ce mouvement chrétien au sujet de « *l'agriculture en crise ; les répercussions humaines engendrées par ces difficultés ; les solidarités nouvelles à créer* ». Y participent des membres aux sensibilités syndicales plurielles. De cette journée s'ensuivra un « Appel du CMR à la solidarité ». Cette lettre ouverte met en avant le refus de l'inéluctabilité du phénomène de

⁴³ Cf notamment J. D. McCarthy, N. Zald, « Resources Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 92, 1977, p. 1212-1241.

⁴⁴ Après le milieu des années 70, le phénomène des éleveurs intégrés avait suscité des mobilisations et la création d'une structure de défense des producteurs par les Paysans Travailleurs. Les éleveurs intégrés à la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) de Challans furent mis en difficulté par l'élévation des coûts de production et de la dépendance à l'égard de certains sociétés en amont de la production. La SICA est alors menacée de restructuration, voire de liquidation par le Crédit Agricole. Ce fût l'occasion d'une lutte importante, particulièrement soutenue par le CLEI (Comité de Liaison des Eleveurs Intégrés). Egalement présents dans d'autres départements de l'Ouest (de la région de Bretagne et des pays de la Loire), le CLEI était une structure collective de défense des producteurs dans le prolongement de l'activité syndicale des Travailleurs Paysans.

précarisation de certains agriculteurs. Elle se fonde sur des fondamentaux éthiques propres au CMR - et plus largement à l'Action catholique⁴⁵ - qui placent l'homme au-dessus de l'économie :

« Nous affirmons que l'économie doit rester au service de l'homme et de tous les hommes. Nous refusons une croissance sans finalité humaine. »⁴⁶

Cet Appel est destiné aux divers acteurs du monde agricole, associatifs, syndicaux, professionnels et publics. La venue de représentants d'organisations comme le PSU (Parti Socialiste Unifié), la commission agricole du PS, le MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), Travailleurs-paysans, le CEAS (Centre d'Etudes et d'Action Sociale), la FD CUMA (Fédération Départementale des CUMA), nous renseigne sur la proximité des protagonistes avec les mouvances humanistes, chrétiennes et solidaristes. Par leur présence à l'Appel, ils marqueront leur soutien avant tout symbolique à cette initiative, au travers d'échanges d'informations et de témoignages sur le phénomène qui les occupe. La présence de militants n'étant pas directement issus du champ agricole les invites par ailleurs à situer la question dans un contexte global de développement, également producteur d'exclusion en milieu urbain.

Mais c'est parmi les Travailleurs Paysans que les militants CMR trouveront des alliés actifs pour la mise en place d'une nouvelle solidarité.

[A plusieurs reprises, tu a parlé des « 2 composantes CMR et Confédération paysanne ». Et pourtant certains étaient adhérents de la FDSEA...]

C'est-à-dire que même si certains sont de la FDSEA, ils disent être venus à l'association, en tant que membre du CMR. Alors par le plus grand concours de circonstance, le CMR branche agricole et la commission agridiffs de la Conf, se sont interpelés par courrier sur ce sujet-là. Et on s'est en fait rendu compte qu'on se préoccupait du sujet de la même façon, alors on s'est rencontré.

(membre du CA)

Ce syndicat minoritaire est reconnu, dans le grand Ouest et en particulier en Vendée, pour sa proximité avec les mouvements de l'action catholique (CMR, MRJC, JAC, etc.) tant par sa composante militante que par ses préoccupations éthiques, sociales, et économiques. A l'époque, le syndicat des Travailleurs Paysans (qui deviendra Confédération Paysanne en avril 1987) s'était déjà clairement positionné vis-à-vis du modèle de développement dominant et en réaction à certaines de ses conséquences sociales, parmi lesquelles la disparition et la

⁴⁵ Pour une analyse approfondie de l' « ethos » CMR, Cf. C. Suaud, « Conversions religieuses et reconversions économiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1982, Volume 44, Numéro 1, p. 72 – 94.

⁴⁶ Lettre ouverte du CMR, avril 1987.

paupérisation d'une certaine fraction de la paysannerie. Au regard des archives syndicales vendéennes de 1987-1988, peu avant l'Appel formulé par le CMR, la situation concrète des agriculteurs économiquement marginalisés ainsi que leur devenir font l'objet d'une attention toute particulière: en 1987, des militants vont mettre en place une « commission agriculteurs en difficulté » afin de réfléchir plus spécifiquement en interne aux moyens de défense collective et aux évolutions juridiques nécessaires pour la défense de ces actifs. En janvier de cette même année, le numéro spécial de *Vent d'Ouest*⁴⁷ (mensuel syndical du SDTP, Syndicat des Travailleurs Paysans) est consacré à cette question. Des situations individuelles y sont décrites, des responsables économiques et politiques sont identifiés, et des revendications formulées. Plusieurs des auteurs de ces articles seront de futurs bénévoles de l'association. De même, à la lecture des comptes-rendus de commission de l'année 1987, on constate un positionnement nouveau: l'action syndicale ne peut, à elle-seule, au-delà des actions médiatiques à vocation revendicative, apporter un soutien concret et systématique aux agriculteurs en difficulté. L'idée est émise de créer une structure spécifique hors du champ syndical, qui se consacrerait à la défense des cas particuliers. Le syndicat des Travailleurs Paysans sera donc le deuxième vivier qui fournira, avec le CMR, des militants résolus à mettre en place une nouvelle solidarité. Celle-ci prendra officiellement la forme d'une association le 7 janvier 1988.

Dès lors, l'enjeu pour les acteurs de ce projet sera de justifier l'existence de l'association au sein d'un champ agricole déjà constitué, qui a ses propres institutions chargées d'encadrer l'agriculture. Au départ, les responsables agricoles qui dominent l'espace professionnel départemental n'ont pas témoigné d'un fort engouement pour cette initiative. Affirmer sur la scène publique la nécessité d'une nouvelle organisation conduit en effet à pointer les limites des réponses apportées par les structures existantes au phénomène de marginalisation de certains agriculteurs. Il apparaît alors important de présenter la spécificité du champ agricole vendéen afin de mieux comprendre d'une part la façon dont les dirigeants agricoles ont dans les premiers temps accueilli cette initiative, et d'autre part les stratégies adoptées en conséquence par les fondateurs, pour faire exister et reconnaître l'association.

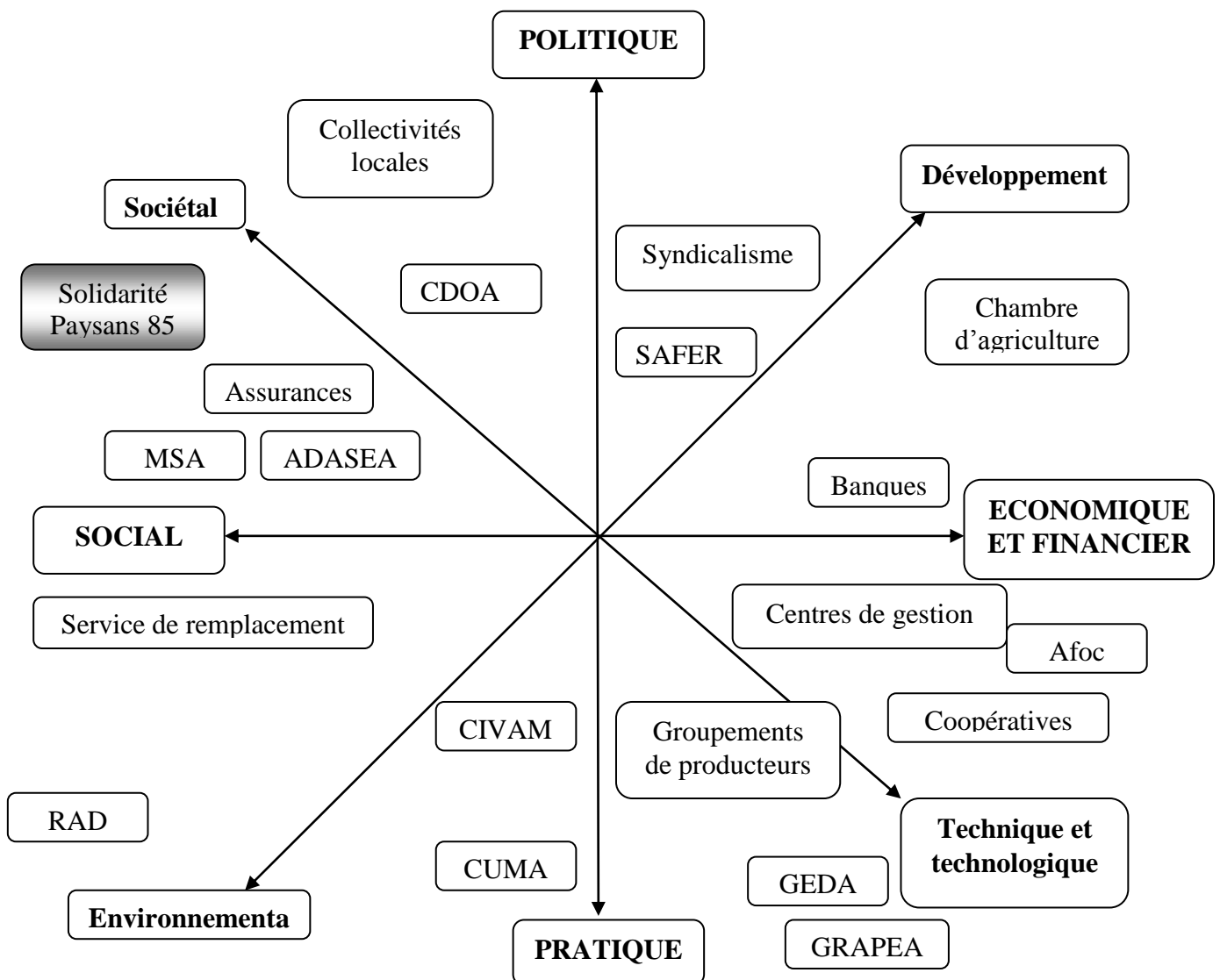
⁴⁷ Numéro spécial « Paysans en difficulté », *Vent d'Ouest*, n°46, janvier 1987.

2. Un positionnement inédit dans le champ agricole local

2.1. Un contexte a priori de fermeture : la domination institutionnelle de la FDSEA

L'espace agricole peut-être présenté comme une mosaïque d'organisations chargées d'encadrer les exploitants. Elle a ses propres structures professionnelles et administratives officielles et distinctes des autres secteurs, pour lesquelles chaque rôle est bien défini. On y recense les organisations syndicales, économiques (coopératives et groupements de producteurs...), les organismes de crédit (Crédit Agricole), les organisations techniques et pratiques, ou encore des administrations comme la MSA, chargées d'assurer la protection sociale des exploitants et salariées agricoles. Dans les autres secteurs professionnels, des institutions publiques prennent en charge les populations dites « problématiques » et mettent en place les dispositifs de lutte contre l'exclusion. Dans le cadre du secteur agricole, la situation est particulière : les domaines de l'action sociale sont confiés à des organes agricoles spécifiques, notamment la MSA et l'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) qui est l'organisme par lequel transite aujourd'hui la plupart des aides publiques accordées aux agriculteurs.

Afin de mieux situer Solidarité Paysans 85 sur cet espace professionnel, nous pouvons représenter ce dernier autour de quatre pôles : social, économique et financier, politique, et pratique.



Titre : Schéma simplifié (par conséquent non exhaustif) de l'espace agricole vendéen

Depuis la remise en cause d'une agriculture unitaire dans les années 1980⁴⁸, l'espace s'est complexifié, certaines organisations ont été l'émergence de groupes locaux affiliés à des syndicats minoritaires⁴⁹, et leur apparition a redéfini l'espace agricole par des rapports concurrentiels entre divers modèles agricoles. Toutefois, il en a longtemps été autrement.

⁴⁸ En 1981, la gauche accède au pouvoir. Conformément au programme socialiste, Edith Cresson reconnaît les syndicats minoritaires.

⁴⁹ On peut par exemple dire du GRAPEA qu'il est l'équivalent des GEDA de la Chambre d'agriculture, avec cependant un modèle d'exploitation proche de la Confédération paysanne

Aujourd'hui encore, les organisations proches des syndicats autres que la FDSEA demeurent dominées. « Sur la liste des 300 principales personnalités agricoles, il n'y a guère plus de cinq noms connus et souvent cités dans les journaux ». Quarante ans après la remarque d'Henri Mendras⁵⁰, la concentration et personnalisation des élites agricoles semble être toujours d'actualité sur le département. Aux vues des résultats, la Chambre d'agriculture⁵¹ est logiquement gérée et contrôlée par la FDSEA. Par ailleurs, les sièges des deux institutions se confondent dans un même établissement : la Maison de l'Agriculture. Services publics et activités syndicales semblent donc s'entremêler. Le « don d'ubiquité sociale »⁵² qui caractérise certaines personnalités peut illustrer cet enchevêtrement institutionnel : Joël Limouzin, actuel président de la FDSEA, n'est autre que le président de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) qui regroupe pas moins de 37 organisations. En réalité, la CGA a perdu son monopole représentatif en 1947, date depuis laquelle les présidents successifs de la FDSEA Vendée ont toujours été désignés au poste de président de la CGA. On saisit ainsi la persistance d'une domination institutionnelle de la FDSEA qui contrôle indirectement la Chambre d'agriculture (membre de la CGA), d'autres organismes paritaires comme la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), l'ADASEA qui gère notamment certains services officiels à destination des agriculteurs en difficulté, mais aussi des coopératives, des organismes de crédit, d'assurance (Groupama) ou de mutualité (MSA). Ce tableau brièvement dressé des relations étroites entretenues par la FDSEA, les organes de représentativité et les groupements professionnels traditionnels rend compte d'une réalité qui, à l'époque de la création de l'association, s'avérait d'autant plus marquée que le pluralisme syndical n'était que récemment reconnu.

Il apparaît alors plus clair que dans une telle configuration la volonté de créer, au sein de la Chambre d'agriculture, une structure autonome mais initiée en partie par des membres actifs d'un concurrent syndical (Travailleurs Paysans), suscite de vives réactions de la part des dirigeants agricoles. Les propos officiels tenus par le Président de la FDSEA-Vendée au lendemain de l'annonce de la création de l'association sont à ce titre révélateurs⁵³ :

⁵⁰ H. Mendras, *Sociologie de la campagne française*, 1965, p. 120.

⁵¹ La Chambre d'agriculture est l'instance de représentation et de gestion de l'espace agricole. Elle a un rôle de consultation et d'intervention, à travers des missions d'expertise, de conseil, de formation, de recherche et de développement. Elle assume une mission de service public, légitimée par son mode d'élection.

⁵² L. Boltanski, L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe, *Revue française de sociologie*, XIV, janvier-mars 1973

Cas difficiles : L. Guyau : « discrétion et efficacité ».

L'aide aux agriculteurs en difficulté nécessite-t-elle la création d'une structure spécifique ? Oui, estiment plusieurs organisations dont les Travailleurs-Paysans et le CMR (O.-F. des 24-25 décembre). Non, indique Luc Guyau, Président de la FDSEA, en précisant ce qu'il avait déclaré lors du dernier conseil d'administration.

Pour lui, « **La situation globale des agriculteurs en difficulté doit être connue, mais il faut pour les cas individuels une discrétion extrême, ne serait-ce que pour respecter les personnes** ».

Hostile à la mise sur pied d'une structure spécifique, Luc Guyau note que les militants de la FDSEA sont présents sur le terrain et à tous les niveaux. A commencer par l'échelon local. « **Une superstructure départementale ne règlera pas la question des agriculteurs à Bouin, à La Verrie ou au Château d'Olonne...** ». Le président de la FDSEA ajoute qu'il existe pour ces problèmes une concertation permanente avec l'ensemble des organisations professionnelles. Considérant « **que des échecs sont de temps en temps inévitables dans un métier à risques** », Luc Guyau ajoute : « **La première lutte, c'est la prévention par la formation, la préparation au métier, et la solidarité** ».

Par cette prise de position, la FDSEA conteste la légitimité d'une telle association. Elle réaffirme tout d'abord son statut de représentant officiel de l'ensemble des agriculteurs, en mettant en avant son rôle actif « sur le terrain ». Ensuite, elle insiste sur l'importance de maintenir une « discrétion » au nom du respect des individus concernés. Derrière se souci affiché, l'hypothèse peut être formulée d'une tentative de la part des dirigeants agricoles locaux de passer sous silence une réalité qui manifeste les limites du système de développement qu'ils ont soutenu jusqu'alors. Se dévoile ici la tension intrinsèque au travail syndical⁵⁴: d'un côté, tandis que les disparités traversant le groupe paysan ne peuvent être occultées, le syndicat entend représenter l'ensemble des actifs agricoles et est historiquement attaché au maintien d'une image unitaire et unifiée de la paysannerie. De l'autre, une lutte s'exerce au sein du champ pour imposer une image particulière de la paysannerie, en fonction de critères de développement et d'excellence professionnelle définis et encouragés par le syndicat majoritaire. Dès lors, certaines catégories d'agriculteurs sont « défendables », d'autres le sont moins.

⁵³ Article paru dans le quotidien *Ouest France Vendée*, 8 janvier 1988.

⁵⁴ A ce sujet, lire l'article de Sylvain Maresca, « La représentation de la paysannerie », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, Volume 38, Numéro 1, p. 3-18.

C'est donc au cœur d'un espace laissé en quelque sorte vacant par les instances officielles, et dans un contexte où l'activité syndicale présente des limites dans sa capacité à représenter et défendre l'ensemble des agriculteurs, que le groupe mobilisé va ancrer son action de solidarité envers ceux qui sont économiquement et socialement exclus par leur outil de production et se poser en porte-parole de ce groupe. Rappelons que les termes de « groupe » ou d' « agriculteurs en difficulté » tendent certes à homogénéiser, mais nous considérons que cette catégorie construite devient une réalité propre à partir du moment où, bien qu'isolée et présentant des profils divers, la population qui la compose fait l'objet de politiques publiques et/ou de solidarité privée spécifiques.

« Nous sommes une association de paysans créée pour aider, accompagner, soutenir et défendre tous les agriculteurs qui sont atteints par la conjoncture économique. [...] Nous sommes ici pour parler de ces situations ou approfondir les causes et dire tout haut ce que ces gens-là vivent et sont en droit d'attendre ».
(Rapport d'activité 1989)

2.2. La revendication d'une position autonome et a-syndicale, au service de l'ensemble des agriculteurs.

Le projet associatif se fonde avant tout sur le refus de l' « inéluctable » disparition de toute une frange de la population agricole, annoncée par l'ensemble du corps social y compris par un courant important de la sociologie et de l'économie rurale⁵⁵. Au nom de la sauvegarde de la paysannerie, au nom de la solidarité à l'égard de leurs pairs, les fondateurs de l'association espèrent, par leur action, maintenir le maximum d'agriculteurs sur leur exploitation.

« On n'est pas un syndicat. C'était un peu ça notre ça problème, au départ. C'est qu'on était en même temps syndicalistes, on voulait maintenir une politique générale, quoi, hein. Pourquoi éliminer toujours les plus faibles ? Donc on se disait faut maintenir le plus grand nombre possible. »

(membre fondateur, extrait d'un entretien collectif avec des membres actifs de l'association)

Au départ, la logique qui sous-tend la création de l'association relève donc d'une problématique clairement corporatiste.

Toutefois, la compréhension sociologique d'une pratique sociale implique entre autre la prise en compte de la manière dont l'individu ou le groupe se pense perçu et entend être perçu au sein de son environnement. Or les personnes mobilisées autour du projet, de par leur

parcours syndical et leur forte intégration dans le milieu professionnel local⁵⁶, sont conscientes des rapports de domination qui existent au sein du champ agricole départemental. Durant les premières années, l'association sera d'ailleurs perçue par les organisations professionnelles comme un « faux-nez » du syndicat des Travailleurs Paysans. En réaction à cette *étiquette* (au sens goffmanien) et dans un souci d'intégration et d'acceptation de leur initiative par la profession, les protagonistes vont insister sur la composition syndicalement pluraliste du groupe, qu'ils manifesteront et réaffirmeront symboliquement par une alternance confédération paysanne/FDSEA pour les présidents de l'association successivement élus. Ils affirment par ailleurs ne pas vouloir se substituer ni entrer en concurrence avec les syndicats existants. Leur objectif est bien de répondre à des situations d'urgence, de pauvreté et d'exclusion, par des actions concrètes et individualisées.

Pourtant, à l'étude de leurs publications de l'époque, et des témoignages recueillis, on peut constater une tension entre cet enjeu de reconnaissance et celui d'une attitude de confrontation et de dénonciation de mécanismes plus globaux, hérités d'un certain capital militant et syndical.

2.3. *Elever le phénomène des agriculteurs en difficulté au rang de cause*

Faire exister une nouvelle structure au sein d'un espace déjà organisé implique la production d'un discours qui donne sens à l'action collective et la justifie. C'est donc notamment par la formulation d'un « cadre d'injustice »⁵⁷ que les fondateurs de l'association jetteront les bases de leur action solidaire, en présentant la réalité sociale qui les occupe comme inique, et sur laquelle il est *possible* et *légitime* d'agir.

A l'époque, bien qu'ils prétendent intervenir sur des situations individuelles, le discours collectif est moins porté sur les réalités quotidiennes des agriculteurs en difficulté que sur l'identification de mécanismes extérieurs producteurs de cette injustice⁵⁸. L'une des ambitions est de « *rompre le silence* » en condamnant le discours culpabilisant « *qui ferait porter toute la responsabilité de ces situations aux seules victimes.* »

⁵⁵ H. Mendras, *La fin des Paysans*, Actes Sud, 1992 (1967)

⁵⁶ Ce que nous verrons plus amplement dans le chapitre 2.

⁵⁷ Ce terme de « cadre d'injustice » est inspiré du concept goffmanien de « cadres de l'expérience » transposé au domaine de la sociologie des mouvements sociaux par certains auteurs comme W-H. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, Dorsey, 1975.

⁵⁸ Les extraits à venir, entre guillemets et en italique, et qui ne font pas l'objet d'une note de bas de page spécifique, sont tirés des rapports d'orientation de 1988 et 1989.

« Quelque soit la part de responsabilité des agriculteurs en difficulté, nous avons à dénoncer les causes extérieures porteuses d'injustices qui contribuent à « enfoncer » les plus fragiles. »

Des responsables sont ainsi désignés, d'ordre politique et économique, et à diverses échelles.

A un niveau global, l'économie libérale est dénoncée en tant qu'elle soumet de plus en plus l'activité agricole aux lois du marché. La politique agricole est aussi présentée comme productrice d'injustices en raison d'une redistribution inégalitaire des aides selon les filières et en faveur des exploitations les plus productives. Or certaines productions d'élevage, dominantes en Vendée, ne sont pas les plus favorisées par la PAC (Politique Agricole Commune).

De même, sans pour autant nier leur utilité, l'accent est mis sur la capacité limitée des procédures administratives Cresson et Nallet à assurer un redressement durable des agriculteurs en difficulté jugés « redressables » d'une part, et à garantir un avenir pour les « non redressables » d'autres part.

A un niveau plus local, le groupe, dans une perspective de sauvegarde de la paysannerie, s'oppose à l'attitude jugée « attentiste » des professionnels agricoles face à la disparition progressive et prématurée d'un nombre conséquent d'agriculteurs vendéens. Elle s'attaque ouvertement aux organisations professionnelles, en condamnant la perte de leurs fondements mutualistes et solidaristes au profit d'une soumission plus grande aux logiques de marché.

*« Très souvent les principaux créanciers sont pris par les exigences de la logique économique. Ils ont évacué le mutualisme, la solidarité de leur départ. [...] »
(Marcel Briffaud, retraité agricole, membre fondateur de Solidarité Paysans 85. Extrait d'une lettre adressée au président du Conseil Général de Vendée Philippe de Villiers, 1er février 1990).*

Des pratiques contentieuses sont contestées, des structures désignées : le Crédit Agricole (anciennement mutualiste) qui pratique alors des taux d'intérêts et impose des agios très élevés ; les coopératives ; les filières agro-alimentaires auxquelles sont intégrés les producteurs ; mais aussi la MSA qui, à l'époque, soumet la protection sociale à une conditionnalité de paiement des cotisations sociales. Or pour Solidarité Paysans 85, la « co-responsabilité » de l'environnement socio-professionnel de l'agriculteur doit être reconnue : l'importance des investissements lourds, couplée aux aléas de la production qui ne sont pas

techniquement maîtrisables, crée un risque économique trop important pour que les entreprises agricoles puissent l'assumer seules.

Ces organisations représentent les principaux créanciers des agriculteurs et constitueront des « adversaires » (ou interlocuteurs) privilégiés lors des négociations de situations financières difficiles. Pour cette raison, les membres actifs tiennent à l'origine à revendiquer leur autonomie à l'égard de l'UD-CGA (Union Départementale) de Vendée – qui rassemble, comme nous l'avons évoqué plus haut, de multiples organisations professionnelles –, estimant que pour défendre les seuls intérêts des agriculteurs en difficulté, « *on ne peut être à la fois juge et partie* ». C'est donc bel et bien dans un rapport conflictuel que l'association entend défendre au départ les agriculteurs qui lui font appel.

Enfin, le projet associatif repose sur des principes universalistes. Le groupe présente la défense des droits sociaux et la préservation de la dignité humaine comme l'un des enjeux majeurs de son action et énonce des revendications d'inspiration clairement syndicale. L'ambition est de faire avancer une législation jugée « *inadaptée et injuste* » en exigeant le maintien de la couverture sociale pour tous et sans condition ; un meilleur encadrement juridique des faillites agricoles (à l'époque en effet, la loi sur les procédures judiciaires n'est pas encore adoptée), etc. Ces revendications étaient déjà formulées par les deux organisations collectives fondatrices de l'association.

La perception et la dénonciation d'une incapacité –ou d'un manque de volonté - des responsables tant politiques, syndicaux, qu'économiques à enrayer le phénomène des agriculteurs en difficulté constitue donc un « cadre d'interprétation » qui pose les bases d'une légitimité à mettre en place une nouvelle solidarité.

3. Du projet politique à sa réalisation

3.1. Des débuts orageux : l'occupation de la Chambre d'Agriculture

Pour mettre en œuvre leur projet associatif, les fondateurs de l'association exigeront l'octroi d'un bureau au sein de la Maison de l'Agriculture, localisée à la Roche sur Yon, et qui réunit des institutions agricoles décisives. Implanter cette action solidaire en son sein est un acte symbolique qui a pour enjeu non seulement la reconnaissance de l'association, mais aussi la prise en compte de la question sociale qui l'occupe, par les professionnels agricoles.

En raison d'une attitude au préalable de fermeture des dirigeants agricoles départementaux, le groupe adoptera dans un premier temps une stratégie de confrontation directe et occupera des couloirs de l'établissement. L'un des interrogés et fondateurs de l'association explique :

« Alors on était quelque part gênant, tu penses ! Voir ses clients agriculteurs avec Solidarité Paysans, c'est comme quand tu vois les SDF dans les rues de...c'est pointer du doigt, dire qu'il y a des gens qui souffrent, et on n'avait pas de scrupules à être là, quoi »

(membre du CA)

La comparaison de la pauvreté de certains agriculteurs rendue visible dans l'enceinte de la chambre d'agriculture avec la pauvreté extrême qui se donne à voir dans les espaces urbains, traduit bien la superposition espace concret/espace social abstrait qui se joue dans cette occupation : par cet acte, la Chambre d'Agriculture censée être une instance de représentation et de gestion de l'agriculture, est utilisée comme une tribune pour mettre au grand jour un fait social, celui des « marginalisés » du monde agricole.

3.2. L'usage habile du capital d'autochtonie de certains protagonistes

Au-delà de cette attitude provisoire de confrontation, le groupe saura utiliser avec une habileté certaine les ressources que sont la notoriété de certains d'entre eux pour faire reconnaître l'association comme structure d'accueil et de défense de ces marginalisés.

« Disons qu'il y a eu tout un problème au départ, la chambre voulait pas nous reconnaître. Y a eu 3-4 ans au départ très durs. Heureusement qu'il y avait Marcel, qui était quand même un peu euh...je sais pas comment le définir, mais...les autres avaient la trouille de lui, quoi. C'était quelqu'un qui était connu dans le milieu agricole, qui avait peut-être déjà 68 ans, à l'époque. C'était une personnalité. Donc quand il allait à la chambre, les gens le foutait pas à la porte comme ils auraient pu le faire avec nous, quoi. » (il était syndiqué à Travailleurs Paysans)

« Il avait peur de rien, hein. Il a fait les permanences dans le hall d'accueil, au début. Il s'installait avec une table et une chaise... »

« c'est ça, ils voulaient pas nous donner de bureau. Donc les relations étaient quand même assez tendues. »

Ils voulaient pas vous reconnaître au départ ?

« Bah disons qu'on n'a pas besoin d'une association pour ça, on a tout ce qu'il faut pour régler les problèmes ! C'était leur réponse ! »

Ce militant dont il est question était à l'époque retraité agricole et jouissait d'une importante notoriété au sein de l'agriculture vendéenne. Ancien jaciste, il a assumé de nombreuses responsabilités professionnelles et participé activement à la promotion du monde

paysan. Consécration de ses engagements, il fût déclaré « officier du mérite agricole » par le préfet de Vendée. Il saura ainsi jouer de son statut pour imposer « par la force » le siège de l'association au sein de l'établissement. Au terme de l'occupation, ils obtiendront un bureau à la Chambre d'Agriculture pour assurer une permanence un jour par semaine, destinée à accueillir ceux qui leur font appel. D'autres personnalités charismatiques contribueront, par leur participation active, à la reconnaissance de l'association : l'un d'entre eux, Bernard, alors prêtre ouvrier, s'est toujours investi dans le milieu agricole local et a travaillé plusieurs années à la chambre d'agriculture. Il consacrera cinq années à l'association et y sera salarié de 1992 à 1995. Jean-Marie Careil, un autre agriculteur très investi, fût ordonné diacre en 1990. L'association se veut certes non confessionnelle, mais ces deux figures apporteront une consécration symbolique et religieuse à leur initiative de solidarité, fait non négligeable dans un département où l'empreinte chrétienne est encore très prégnante. Le groupe tirera d'ailleurs partie de cette ordination, en élisant Jean-Marie Careil président de Solidarité Paysans 85 dès 1991.

« Tu porteras attention à ceux qui ne sont pas reconnus, à ceux qui sont rejetés par la société. Dans le monde agricole en particulier, on ne compte plus les personnes en difficulté, où même en situation de détresse. Tu réfléchis et tu agis déjà en leur faveur au sein d'associations diverses. Le diaconat te donne d'être un signe visible de Jésus serviteur et de son Eglise, qui s'intéresse activement à leur sort. Fais en sorte que soient toujours plus nombreux ceux qui les accueillent, les soutiennent et leur rendent confiance. »
(Extrait de la lettre d'ordination adressée par l'Evêque à Jean-Marie)

« Ca a été quelque chose d'important pour l'association. C'est-à-dire que l'Eglise a donné son aval. Le jour de l'ordination, parce que j'étais le 5^{ème} diacre de Vendée, mais je savais pas trop au début, ce que c'était. Et le jour de l'ordination, c'était à l'Eglise St Louis à la Roche, y avait plein de monde, avec un certain nombre de politiques comme Jacques Auxiette, et de responsables professionnels, [...] il y avait beaucoup de gens de la Conf, des copains, même si je faisais pas partie du syndicat, parce qu'on venait de créer l'association, donc ils étaient là, mais bon...il y avait aussi des élus de la Fédération. Tu vois, ça explique des choses. Du coup, quand tous ces élus avaient entendu parler de Solidarité Paysans, et bien je pouvais y aller franco. Quand il a fallu rencontrer le Conseil Général, pour les aides, ça a fait un écho. Donc c'est pour ça qu'au sein de l'association, René [1^{er} président de l'association] avait fait 3 ans, donc après ils m'ont élu.

[A l'époque vous aviez déjà mis en place des relations avec le Conseil Général ?]

Bah ça se mettait en place. Parce qu'on avait quand même des relations très tendues avec la chambre d'agriculture. Très très tendues. Et c'était en plein dedans, quoi. Et le fait que...je me souviens que quand j'ai rencontré le directeur de la Chambre d'Agriculture, je lui ai dit « voilà ce que t'avais entendu, la lettre de mission, moi c'est tout ce que j'ai à te dire. » Alors le Directeur était présent à la célébration. »

(membre du CA)

Ces personnalités charismatiques incarnent, de par leur engagement chrétien, citoyen et professionnel, un ensemble de valeurs humanistes et une combattivité qui sert la cause qu'ils soutiennent. Elles useront de leur statut pour développer des relations au niveau local et faire connaître progressivement l'association, par de nombreuses démarches de communication. La notion de « capital d'autochtonie »⁵⁹ apparaît féconde pour qualifier ce ressort de l'action collective. N'ayant de valeur que localement, ce capital ne se réduit pas au seul critère d'ancienneté résidentielle. Il suppose un rapport social eu sein duquel l'individu est détenteur de qualités qui lui confèrent un certain prestige, une reconnaissance locale, et qui favorisent la participation à la vie publique. La présence d'une telle ressource a ainsi autorisé certaines confrontations, mais aussi favorisé le développement de relations plus diplomatiques avec les différents interlocuteurs de l'association.

3.3. L'appropriation d'outils publics de lutte contre l'exclusion

Le cadre d'injustice défini précédemment constitue un ressort essentiel de l'engagement de ces agriculteurs. La constitution de l'association répond cependant à des objectifs dominés par les référents de *proximité*, d'*action concrète*, d'*immédiateté* face à ce qui est perçu comme des situations d'urgence. Face au désaveu des représentants agricoles départementaux, le collectif va trouver auprès des pouvoirs publics un appui déterminant pour légitimer son existence. Le premier financement issu des collectivités fût celui de communes vendéennes auprès de qui l'association avait démarché. Dès 1989, le Conseil Général, qui a entre autre pour domaine de compétence celui de l'action sociale au niveau départemental, devient son plus gros partenaire financier. Ce soutien se confirmera tout au long de son développement. Un an plus tard, en 1990, SP 85 s'empare d'un outil public pouvant répondre concrètement à son objectif de lutte contre l'exclusion : le RMI. La préfecture⁶⁰ lui attribue un agrément pour réaliser des « suivis RMI » alors que jusqu'alors, les fonds publics destinés à l'encadrement de l'agriculture au niveau départemental transitaient par la Chambre. Ce soutien public a suscité des réactions au sein de la « Grande Maison », mais il est aussi un gage de reconnaissance du rôle d'« utilité sociale » assumé par SP 85.

⁵⁹ Pour une réflexion plus approfondie sur ce concept, lire Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. », in *Politix*. Volume 16-n°63/2003, p.121-143.

Avec le désengagement de l'Etat et la décentralisation engagée depuis 1982, les pouvoirs publics tendent à s'appuyer de plus en plus sur le secteur associatif pour assurer des fonctions de solidarité sociale, dans une approche davantage territorialisée de celle-ci. Les financements publics sont aujourd'hui majoritaires dans le budget des associations et en particulier de celles relevant de l'action sociale⁶¹. Certaines se voient même confier des missions d'ordre public, à l'instar de Solidarité Paysans 85. Ce soutien financier départemental semble avoir été favorisé par le contexte dans lequel l'association s'est instituée ainsi que par le domaine d'action qu'elle privilégie : d'une part, les années 1980 marquent le début de la territorialisation des politiques sociales ainsi que la prise en compte par les pouvoirs publics du phénomène des agriculteurs en difficulté, par une succession de mesures nouvelles. On peut donc penser que l'ambition affichée par le groupe d'œuvrer contre le phénomène d'exclusion de cette population ait retenu l'attention des acteurs publics locaux. D'autre part, lorsque l'agrément pour les suivis RMI leur a été attribué, le dispositif n'était étendu au secteur agricole que depuis un an. Il s'adresse à un public isolé et parfois peu connu des services administratifs et sociaux, pour qui l'appropriation de ces dispositifs ne va pas de soi. L'écart entre le nombre d'agriculteurs en difficulté et les effectifs d'allocataires RMI est sur ce point éclairant : 40 000 exploitations françaises génèrent un revenu par actif inférieur à un demi-SMIC, souvent sans autre source de revenu. Pourtant, seuls 7 000 ménages agricoles sont allocataires du RMI, ce qui représente 1% de la population agricole non salariée.⁶² Les auteurs de cette enquête interprètent cet état de fait : « les enquêtes montrent qu'en général la profession agricole, habituée à des dispositifs propres à son secteur, s'est peu impliquée à travers ses instances officielles dans une procédure de RMI concernant toute la société qui, de plus, l'amenait à prendre en compte une réalité que beaucoup de ses dirigeants préfèrent ignorer, car elle manifeste les limites du système de développement qu'ils soutiennent. Seule la MSA [...] qui est légalement impliquée dans le dispositif, s'y est engagée, souvent stimulée par ses propres salariés.»⁶³ Conçu d'abord dans le cadre de la société salariale et dans un espace urbain, l'application du RMI en milieu rural - et plus spécifiquement à destination d'un public d'agriculteurs pour lequel les situations de pauvreté

⁶⁰ Les conseils généraux assurent la gestion et le financement du RMI depuis la loi 2003 de décentralisation. Avant la décentralisation, c'était le préfet, en tant que représentant de l'Etat dans un département ou une région, qui avait en charge de financer le RMI.

⁶¹ V. Tchernonog, « Ressources, financements publics et logiques d'action des associations », *RECMA* n°282, 2001, p. 42-63.

⁶² P. Perrier-Cornet, M. Blanc (éd.), *Pauvreté et RMI dans l'agriculture*, INRA Sciences Sociales, n°5/00 -Avril 2001.

⁶³ P. Perrier-Cornet, M. Blanc (éd.), *Op. Cit.*, p. 3.

ne sont pas imputables à la privation d'emploi -, constitue donc à l'époque un nouveau défi pour la solidarité nationale. L'association met alors en avant son travail de proximité avec les agriculteurs en difficulté, son savoir et son savoir-faire pour adapter cette aide sociale aux réalités concrètes de l'activité économique agricole, en complémentarité du travail des assistantes sociales de la MSA chargées d'instruire le dossier RMI. Car cette politique sociale a pour objectif de dépasser les logiques d'assistance, et d'indexer l'aide sociale à un projet de réinsertion professionnelle. C'est sur ce pôle économique que l'association concentre sa mission : lorsque l'association intervient auprès des allocataires du RMI, son rôle est d'engager un « suivi » de l'exploitation durant 6 mois afin de penser les moyens d'assurer son redressement et sa pérennisation.

Le fait d'investir ce champ de l'action sociale est source de divers enjeux pragmatiques et symboliques. Elle s'inscrit d'une part dans le cadre du projet associatif : garantir les droits sociaux de l'agriculteur et se donner les moyens de lutter contre le processus de marginalisation, en consolidant provisoirement une situation économique fragilisée. D'autre part, le soutien public apporte un crédit déterminant à leur initiative solidaire. Enfin, elle constitue une source de financement importante : à l'époque, l'association a déjà réalisé un important travail de communication au sein du département. Car si le bureau est implanté dans un espace urbain (à la Roche-sur-Yon) en vue d'une plus grande visibilité et reconnaissance de la part des responsables agricoles, les protagonistes savent aussi que leurs premiers destinataires sont des agriculteurs dispersés sur le territoire. Pour se faire connaître, ils useront des outils médiatiques que sont la presse locale, mais feront aussi un travail de sensibilisation dans les divers cantons, par des démarches auprès des paroisses, des élus locaux. L'origine de l'appel dont on peut avoir connaissance dans les premiers dossiers, montre la survivance et l'importance des solidarités de type plus communautaire dans la détection des cas difficiles. Plus efficaces dans les premières années que les alertes émises par les services sociaux censés intervenir sur les populations dites fragilisées, nombreuses prises de contact ont ainsi été possible par l'intermédiaire des membres actifs et sympathisants de l'association, mais aussi de prêtres, du voisinage, et de certains élus locaux. A l'époque, la pratique associative qui prend tout juste forme, repose sur les seules base des dons financiers de sympathisants et du bénévolat : des personnes qui se pensent avant tout comme des « collègues », des « agriculteurs de proximité ». Dans les premières années, des personnes comme Marcel Briffaud (retraité agricole) ou encore Bernard (prêtre ouvrier) s'investissent beaucoup dans l'association, et sont à même d'assumer des

responsabilités de permanent en raison notamment de leur disponibilité biographique. Toutefois, très vite, les seules ressources bénévoles ne suffisent plus : la demande sociale croît rapidement, l'activité associative s'intensifie, et les besoins en ressources financières grandissent. A l'instar de toute association qui tend à se développer, la recherche de financement devient pour Solidarité Paysans 85 une réelle préoccupation, et la prise en charge de mission d'ordre public constitue pour les fondateurs un moyen d'y répondre.

Cette reconnaissance publique ainsi que la mise en place d'un partenariat dans le cadre du dispositif RMI ont toutefois des conséquences sur l'activité associative. Le groupe doit rendre des comptes et davantage se plier aux principes d'efficacité de l'action. Cette étape marque alors le début du processus d'institutionnalisation et de rationalisation de la pratique associative. Au sein de Solidarité Paysans 85, les bénévoles fondateurs paraissent en être les premiers promoteurs.

« Quand on a été admis à faire la demande de RMI, ça a changé la donne. Parce qu'on avait un travail commandé par l'administration, cadré par l'administration auquel on rendait compte au Conseil Général. « On a fait tant de RMI ». Et ça, recevoir le label d'une administration pour mener une action administrative, c'est une sacrée reconnaissance ! L'objectif c'était d'être reconnu et puis d'avoir des ressources. [...] Et puis on a trouvé une perle pour le faire, que moi et Gui Guillet on connaissait bien dans le CMR, c'est Marylène. Elle connaissait rien au dispositif, mais on savait sa qualité d'implication pour respecter les gens, poser les bonnes questions, et conduire d'une manière très humaniste sa relation avec les gens....Alors ça, le RMI, c'est une étape importante. »

(ancien salarié à SP85)

C'est l'occasion de créer un statut stabilisé pour la personne qui assure désormais les suivis RMI. Bien qu'un revenu soit garanti grâce aux subventions versées pour cette mission d'ordre public, il ne s'agit pas encore d'une embauche formelle. En revanche, le « recrutement » de cette femme d'agriculteur ne répond pas encore à de simples logiques de gestion et de « professionnalisme » : le réseau d'interconnaissance et les qualités relationnelles de la personne sont préférés aux critères de qualifications.

Ce rôle attribué à l'association marque également le début d'un rapprochement avec les salariés du champ social de la MSA.

Moi ça fait longtemps que j'ai pas eu de relations directes avec les assistantes sociales sur les dossiers. Mais au départ on s'échangeait des informations, on allait ensemble chez les gens.

[Et vous aviez quelle spécificité ?]

Bah toute la partie technique et gestion. Moi je leur ai appris de trucs comme ça. De dire là, on peut jouer, on peut continuer, ou dire là ça collera pas parce qu'économiquement ça va dans un mur. Parce que toute cette partie là, ils connaissent rien. Donc toute cette partie là on l'a portée avec des gens. C'est de l'économique, de la prospection, eux même si certains sont du monde agricole, leur expliquer l'EBE, c'est...

[Oui c'est ce dont me parlait Bernard]

Oui. Donc t'as des gens qui acceptent ça, et d'autres qu'on emmerdait. Mais j'ai eu toujours d'excellentes relations. J'avais beaucoup de dossiers socialement difficiles, avec des enfants, des aides sociales...

(membre du CA)

« C'est toujours intéressant d'avoir leur vision de la famille, ce qu'elles pensent par rapport à la situation...Et ça peut arriver que quand les gens n'ont pas d'assistante sociale mais qu'ils en auraient besoin, qu'on conseille les gens de...ou quand je vois que la compta permet d'avoir un RMI, je les mets en lien avec l'assistante sociale. [...] Elles nous appellent tout le temps s'il y a une situation où elles pensent que ça peut être intéressant qu'on y aille, et inversement, si moi j'ai des questions par rapport à des aides ou des choses, je les appelle pour me renseigner. Systématiquement, quand on est sur un même dossier, on est en relation...»

(salariée)

Amenés à intervenir parfois auprès des mêmes familles, les bénévoles actifs puis plus exclusivement les salariées de l'association, vont instituer des rapports de collaboration avec les assistantes sociales, partager leur perception de la situation, et mener des interventions complémentaires.

Ce rôle formalisé de « relai de l'action publique » ne représente toutefois qu'une partie de l'activité associative. Confrontés à des agriculteurs pour la plupart dépourvus en ressources sociales et professionnelles et peu renseignés sur les droits auxquels ils ont accès, l'association va parallèlement développer une fonction de médiation entre les divers interlocuteurs (institutionnels ou non) de l'agriculteur : avec les partenaires professionnels d'une part, mais aussi progressivement avec ceux de la justice.

3.4. La normalisation d'une nouvelle fonction sociale : médiation

3.4.1. Redéfinir le rapport de force

Lorsque les personnes leur font appel, ils interviennent en premier lieu dans l'urgence, souvent pour limiter les poursuites de créanciers, proposer des étalements de dettes et négocier des suppressions d'agios, d'intérêts. Vont donc se développer de nombreuses démarches auprès des fournisseurs, de la banque, de la Mutualité Sociale Agricole, de la coopérative, parfois du propriétaire, dans une perspective de défense des intérêts de l'agriculteur. Cette pratique ne relève toutefois pas de la simple improvisation. Nous avons vu précédemment que les personnes à l'initiative de cette solidarité sont (ou ont été) des syndicalistes et militants associatifs et ont déjà fait pour certains l'expérience de mobilisations, dans leur commune ou canton. D'autre part, Charles Suaud⁶⁴ a montré que la socialisation dans les mouvements d'Action catholique se traduit par l'intériorisation d'une pédagogie de la *confrontation* qui constitue une condition effective d'acquisition d'un habitus de *négociateur* que les militants d'SP 85 sauront mettre en pratique en cas de conflit. L'objectif est de gagner du temps, de trouver des arrangements qui permettent à l'exploitant de penser, avec l'aide de l'association, un moyen de consolider l'exploitation. Tandis que l'agriculteur isolé est bien souvent démuné face aux créanciers et services contentieux qui exercent une domination de par leur position institutionnelle de crédeur, la présence d'une tierce personne redéfinit les « règles du jeu », le cadre de l'interaction, dans l'objectif de rééquilibrer le rapport de force. Quelles formes prennent ces négociations et quel argumentaire est développé ? Observe-t-on une évolution de leur nature ?

Dès l'origine, les membres actifs de l'association ont tenu des dossiers d'intervention pour chaque personne leur faisant appel. Ceux des premières années rassemblent des calculs de comptabilité gribouillés sur une feuille, des informations technico-économiques sur l'exploitation, mais aussi un ensemble de lettres adressées par les bénévoles actifs aux divers créanciers de l'agriculteur. Dans un certain nombre de ces lettres, les auteurs emploient une forme éloignée des rapports diplomatiques actuels. Le registre de la « condamnation » y est sollicité : l'absence de morale économique est réprouvée, les principes mutualistes et solidaristes des organismes économiques agricoles rappelés, ceci dans le but de susciter une

⁶⁴ C. Suaud, « Conversions religieuses et reconversions économiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1982, Volume 44, Numéro 1, p. 72 – 94.

attitude compréhensive de la part des créanciers et contester la seule responsabilité individuelle de l'agriculteur. Certaines lettres contiennent aussi un discours politique :

« L'intention de [Monsieur] n'était pas d'entrer dans cette polémique et souhaite un arrangement amiable. [...] Quant à vos intérêts jugés légitimes ainsi que votre disposition à ne pas faire de philanthropie, voilà un vocabulaire que nous entendons tous les jours. En prenant la défense des agriculteurs en difficulté financières nous en prenons le risque – et savons que nous nous heurtons à la logique économique. Logique très souvent déformée par exemple : quand des dettes sont doublées par des agios de 18% et autres frais. Sans parler d'une politique agricole qui favorise les plus performants, les mieux placés : 20% des agriculteurs perçoivent 80 % des aides publiques ! Mon expérience de deux ans d'accueil de ces familles me permet de dire que la famille vendéenne, que je connais bien, est généralement honnête et je range [Monsieur] dans cette catégorie, qui est profondément humilié de ne pouvoir payer ses dettes. »

(Issu d'un dossier archivé, extrait de lettre adressée à l'un des créancier de l'agriculteur, Marcel Briffaud, février 1991)

C'est un ensemble de dispositions et un discours hérité des trajectoires militantes qui sont ici transposés et réactivés. Dans ces situations, la défense individuelle devient le support d'une dénonciation plus globale. Si les membres fondateurs interrogés rendent compte, non sans fierté, de la récompense que représentait pour eux l'issue heureuse d'une négociation, les relations entretenues avec les organismes agricoles n'ont cependant pas toujours facilité la résolution de situations conflictuelles. L'étiquette « confédération paysanne » longtemps attribuée au groupe a contribué à des attitudes défensives de la part des divers organismes.

« Parce qu'au début, les créanciers, c'étaient des chiens, hein, à l'époque où ils nous prenaient pour des activistes gratuits, là. Ils ne voulaient pas concéder beaucoup de choses. »

(membre du CA)

« Au lancement de l'association, c'était vraiment le rapport de force. Des choses que tu trouves plus maintenant. Nous on était du côté des accompagnés et il fallait qu'on tire tout ce qu'on avait à tirer, et puis eux ils sauvaient leur baraque. »

(membre du CA)

Dans le cadre d'un environnement professionnel peu favorable à leur action, la conquête de légitimité s'avère essentielle pour comprendre l'orientation prise par l'association : le souci de garantir une efficacité d'action, de rétablir des liens professionnels jugés déterminants pour le devenir de l'exploitation, a produit un effacement progressif des registres politiques au profit d'interactions plus formalisées et diplomatiques. Le type d'argumentaire présent dans les premiers dossiers d'archives se marginalise, bien que cette évolution n'exclue pas le caractère

conflictuel des relations entretenues, dans la mesure où deux types de réalités s'affrontent. D'un côté, les logiques financières, marchandes : des organisations économiques et bancaires de plus en plus insérées dans l'économie capitaliste, soumises par conséquent à des obligations de résultat, à des exigences court-termistes. De l'autre, une logique humaniste, celle de faire prévaloir les conditions durables de survie du ménage agricole et de pérennisation de l'exploitation. Deux logiques et deux temporalités qui se font face. Les termes « réalisme », « raisonnable » sont souvent utilisés pour tenter de freiner les prétentions des créanciers et agir dans le sens d'un traitement plus humain des situations. Ils mettent en avant l'engrenage qu'entraîneraient l'exigence de remboursement immédiat de sommes dues, ou d'autres pratiques rencontrées notamment chez les fournisseurs (repousser la date de livraison d'intrants nécessaires à la production pour raison de retard de paiement, par exemple). On observe donc à destination des créanciers et en particulier de la MSA et du Crédit Agricole, un travail durable de sensibilisation à la réalité quotidienne des agriculteurs, à la situation globale de l'exploitation. En insistant sur les seules propriétés de l'exploitation et de l'exploitant, les logiques de défense se déplacent : la dimension protestataire est mise de côté au profit d'un registre plus individualisant.

Ce travail d'échange et de négociation avec les professionnels agricoles est une activité importante de l'association. Cependant, lorsque les créanciers ont des exigences que l'agriculteur ne peut satisfaire, ou que la situation financière est trop dégradée et que l'exploitant doit faire face à des menaces de saisie, le judiciaire devient une voie privilégiée de règlement des situations.

3.4.2. L'accompagnement juridique : passerelle entre agriculteurs « profanes » et monde de la justice

Jusqu'en 1988, tiraillée entre le droit civil et le droit commercial, l'activité agricole est restée le seul domaine économique à l'écart des procédures de redressement et de liquidation judiciaire. L'agriculteur en grande difficulté ou en situation de faillite pouvait faire l'objet de poursuites de la part des créanciers, et outre les négociations amiables, les moyens de défense étaient limités. A l'époque, les conflits se règlent la plupart du temps dans l'« entre-soi », c'est-à-dire à l'intérieur du champ agricole. Dès lors, avec l'arrivée des procédures d'encadrement des faillites agricoles fin 1988, l'investissement par SP 85 du champ juridique encore déserté par la profession agricole va conditionner une inflexion décisive de la pratique

associative : tant au niveau des moyens de défense de l'agriculteur que de la reconnaissance que cela induira pour l'association.

Trois procédures encadrent la faillite agricole :

- Le Règlement Amiable Judiciaire (RAJ) :

Un conciliateur nommé au niveau départemental par le juge du Tribunal de Grande Instance (TGI) intervient pour animer une « table ronde » où sont réunis le débiteur et ses créanciers. Cette procédure doit être théoriquement mise en œuvre avant cessation de paiements, c'est-à-dire avant que l'agriculteur soit dans l'impossibilité de faire face au passif (ce que l'on doit) existant ou à venir avec son actif (ce que l'on possède) existant ou réalisable à court terme. L'enjeu est de prendre en compte la situation d'ensemble, et d'encourager chaque partie à des concessions financières afin de parvenir à un étalement des dettes qui soit viable pour le débiteur et pour l'avenir de son exploitation.

- Le Règlement Judiciaire (RJ), qu'un mandataire est chargé d'encadrer :

L'agriculteur est en droit de faire appel au tribunal pour décider de la poursuite de l'exploitation. C'est une forme de protection de l'agriculteur face aux exigences des créanciers. Un plan de redressement est proposé. Une fois le jugement rendu, si le redressement est jugé viable, le plan de redressement devra être respecté par tous les partis.

- La liquidation judiciaire (LJ), qu'un liquidateur est chargé d'encadrer.

Quand la procédure est engagée, l'agriculteur est en cessation de paiement. Le juge prend la décision de déposer le bilan ou pas.

Le droit va devenir l'un des instruments privilégiés pour la défense, au cas par cas, des personnes en position dominée. Par ce recours au judiciaire, les acteurs de l'association parviennent très tôt à des résultats concrets qui encouragent le groupe à s'engager dans cette voie:

*« A l'aide de Jean Danet, avocat, des paysans de Vendée viennent d'obtenir un étalement de leur encours CT sans intérêts sur 5 ans. C'est un précédent qu'il ne tient qu'à nous d'élargir. D'autre part, dans les règlements amiables du moment, ni le CA, ni la CAVAC ne souhaitent aller à la liquidation. Le CA et la CAVAC ont consenti récemment 40% de moins à la dette, avec étalement sur le temps nécessaire et sans intérêts. »
(Compte-rendu de CA (conseil d'administration), octobre 1991)*

Là encore, l'importance se vérifie d'une intégration préalable des personnes mobilisées à d'autres réseaux sociaux, associatifs, syndicaux, pouvant être activés pour satisfaire les fins de leur mobilisation : dès son origine, par le biais des membres issus de Travailleurs Paysans en relation avec leurs confrères de Loire-Atlantique, l'association rencontre SOS Paysans 44, une association de même nature implantée depuis 1985 dans le

département voisin⁶⁵. Non seulement les militants de Loire-Atlantique feront part de leur expérience de trois années de terrain, mais ils sont également en étroite relation avec un avocat-militant, Maître Danet, spécialisé dans le droit agricole et la défense juridique d'agriculteurs en difficulté. Cet avocat deviendra, avant même la mise en place de la loi sur les faillites agricoles, un précieux allié de SP 85.

« La Loire-Atlantique nous avait aidé sur de nombreux sujets. Comme quoi, ça m'a servi, ainsi qu'à mes collègues, dans les 1ers accompagnements qu'on a faits.

[Par exemple ?]

Bah ils étaient nés à peu près 2 ans avant nous, et ils avaient la collaboration de Jean Danet, avocat, qui avait mis sur pied assez rapidement, avec SOS 44, des négociations amiables avec le Crédit agricole, sans aucune intervention juridique, de traitement des endettements au Crédit Agricole, avec une clause d'étalement de dette sur un nombre d'années défini en fonction de la capacité de rembourser des exploitations. Et ça c'était avant la mise en place des procédures de 1988. »

(membre du CA)

Ces avocats ou autres experts du droit dévoués à une cause sont ce que la sociologie américaine appelle les *cause-lawyers*.⁶⁶ Leur figure idéal-typique est l' « avocat adhérent pleinement à la cause des clients qu'il défend, et disposé à en faire le point d'appui d'une dénonciation élargie d'une injustice sociale, un avocat situé aux antipodes de la neutralité qui peut parfois être affichée dans la rhétorique professionnelle. »⁶⁷ Au regard de ses publications notamment dans la revue *Droit Rural* et de son travail auprès des organisations, Maître Danet peut être identifié comme un avocat-militant. Il soutiendra l'association durant plusieurs années, en faisant bénéficier de son savoir-faire. D'autres experts du droit deviendront des partenaires incontournables de l'association.

⁶⁵SP 85 n'est en effet pas une initiative isolée. C'est dans l'Ouest, en raison d'une culture militante particulière, et à l'image de l'ampleur du phénomène des agriculteurs en difficulté, que vont se développer les premières associations de solidarité. SP 85 est la deuxième à être créée, après sa voisine 'SOS Paysans 44'.

⁶⁶ Les ouvrages de référence sont dirigés par A. Sarat et S. Scheingold et publiés en 1998 et 2001.

⁶⁷ B. Gaiti, Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », in *Politix*, volume 16 – n°62/2003, page 19.

« Alors j'allais voir Danet sur RDV personnel. Et ça nous aidait quand même, enfin... on voyait des questions juridiques, en accompagnant un dossier. Je me souviens de quelqu'un de Sud Vendée qui avait une grosse exploitation, et là Danet nous avait beaucoup aidés. De ce côté-là, cet avocat ne nous prenait pas pour des zéros. On l'a connu par la Confédération Paysanne. Il voyait plus large que le professionnel agricole, dans la mesure où il s'intéressait aux situations familiales, à l'avenir des familles, aux lendemains de la situation qu'on traite : si on n'arrive pas à aider un agriculteur, qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce qu'on peut entreprendre ? Une liquidation judiciaire, ça laisse quoi comme possibilité, est-ce que la maison restera, etc. C'est le souvenir que j'en ai. Et c'est des questions qui nous préoccupaient. Il y avait plusieurs administrateurs de Solidarité Paysans 85 qui rapportaient une expérience associative de Maine et Loire sur la sauvegarde des maisons. »

(ancien salarié)

Sur vingt années d'activité, on observe un processus de judiciarisation de l'aide, c'est-à-dire que la propension à recourir au judiciaire pour traiter les situations s'avère de plus en plus grande. De 1988 à 1994, les intervenants ont en moyenne recouru aux procédures collectives (RAJ, RJ et LJ) dans 10,60% des cas. A partir de 1994, la proportion augmente de manière tangible et depuis 2002, l'association a fait appel au judiciaire pour en moyenne 58% des dossiers. On recense 43,3% de redressement judiciaire, 28,9% de Règlement à l'Amiable, et enfin 27,8% de Liquidation Judiciaire. Ceci élude par ailleurs les nombreuses démarches auprès des avocats et juristes effectuées aussi en dehors des procédures judiciaires.

Toutefois, le droit relève du domaine de l'expertise. La complexité et le niveau de maîtrise que requiert cette activité spécialisée nécessitent un apprentissage long et ardu qui pose les limites du capital militant. De l'analyse complète d'un texte de loi, à la préparation et réalisation d'un dépôt de bilan en passant par la rédaction d'un protocole d'accord amiable, il s'agit d'une véritable *conversion* de l'association au droit, qui remet en question la capacité des bénévoles à assurer un accompagnement qui tend pourtant à se développer. Ainsi pour être reconnu comme interlocuteur légitime face aux organismes agricoles et aux acteurs de la justice, des formations juridiques vont être assurées auprès des membres actifs de l'association. Toutefois, sur les 58 bénévoles ayant répondu à l'enquête, seuls 6 affirment avoir participé à l'une ou plusieurs d'entre elles⁶⁸. L'acquisition de compétences juridiques par un nombre marginal d'acteurs induit progressivement une différenciation des rôles assumés au sein de l'association et la dépossession partielle de la pratique associative par de nombreux bénévoles. Si quelques rares bénévoles actifs s'en sont emparés, cette responsabilité est aujourd'hui déléguée aux salariées de l'association.

⁶⁸ Question 64 du questionnaire.

« Sur le monde juridique j'ai tout découvert, je connaissais rien. J'en ai conduit plusieurs dossiers tout seul. Souvent dans un dossier j'ai mon avis, je discute, et après souvent je fais une feuille, je vais voir Lorillière [avocat], je dis aux gens ça va coûter tant mais ça vaut le coup. Et souvent j'allais voir Lorillière pour voir comment il jugeait le problème. J'amenais les gens, et lui en une demi-heure il te donnait un avis. Tu vois le 1^{er} dossier SCI, Lorillière le suivait, moi je connaissais pas. Maintenant je sais, je suis capable de le faire. Mais maintenant, je suis moins toutes les nouvelles modifications, parce qu'on s'appuie plus sur les salariés »

(membre du CA)

On connaît la « confiscation » du savoir juridique par les juristes et autres « praticiens » du droit (avocats, magistrats, etc.). Toutefois, par le soutien premier de certains avocats militants et quelques autres experts et par l'apprentissage progressif du droit, l'association est parvenue à être reconnue au sein du champ juridique pour ses accompagnements. Ni expert ni profane, elle se situe à la croisée entre les deux. Elle fait désormais partie, tel que le désigne D. Lochak, des « acteurs individuels ou collectifs de la vie sociale qui détiennent, à titre professionnel ou non, des fragments du savoir juridique dans les domaines qui les concernent directement. »⁶⁹

SP 85 n'anime pas directement les procédures collectives, mais intervient tout au long tant auprès de l'agriculteur que des autres acteurs en jeu dans ces démarches. En amont, elle intervient entre autre auprès des créanciers pour expliquer les démarches envisagées et éviter un recours aux procédures contentieuses, et elle établit les dossiers de saisine du tribunal et de demande de redressement judiciaire. Ensuite, elle participe à l'audience du TGI pour l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, présente la situation de l'exploitation et motive l'état de cessation de paiements. Avec le mandataire désigné par le tribunal, elle vérifie les créances et suit les procédures de contestation. Par ailleurs, elle prépare les requêtes nécessaires à la poursuite de l'exploitation, élabore et présente au tribunal une proposition de plan de redressement. Enfin dans le cadre des liquidations judiciaires, les démarches se ressemblent mais à cette procédure s'apparente aussi un ensemble de questionnements sur le sort de l'habitat de l'agriculteur, des cautions, des baux ruraux, devant être pris en compte lors de la gestion du dossier afin de prévenir les conséquences sociales du reclassement professionnel.

Le recours aux trois procédures constitue un droit pour les agriculteurs en faillite. Cependant la complexité des démarches et la crainte d'une confrontation à cet univers doté

⁶⁹ D. Lochak, « [Le juge doit-il appliquer une loi inique ?](#) », in *Le Genre Humain* n°28 *Juger sous Vichy* Été-Automne 1994, p. 328. Actes du colloque organisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux le 29 novembre 1993.

d'un langage et de pratiques qui lui sont totalement étrangers rendent difficile son appropriation par l'agriculteur et tendent à déposséder ce dernier de sa situation. Lorsqu'une situation nécessite le recours au judiciaire, l'association assure alors un rôle d'information et de soutien moral auprès de la personne concernée. L'association met d'ailleurs ce rôle en avant :

*« Ces démarches ne font pas partie du paysage familier des agriculteurs [...] L'homme est seul face aux créanciers et banquiers qui souhaitent récupérer leurs dettes [...] Seul face à un cadre juridique et un langage qui lui sont étrangers [...] notre présence sécurise, est souvent garantie d'un résultat. »
(rapport d'activité 1992)*

Par cette action, l'association contribue à ce que le droit soit envisagé et vécu non plus comme une contrainte extérieure mais comme un outil à même de protéger et de faire prévaloir les droits des intéressés.

Aujourd'hui ces pratiques sont routinisées, formalisées, et l'association a sa place au sein de ce champ. Toutefois c'est par l'apprentissage *in situ*, par les ressources pourvues par certains avocats-militants ainsi que par un lent processus d'« apprivoisement » entre l'association et les acteurs de la justice que l'association est parvenue à faire reconnaître sa fonction sociale de médiation. Au départ, tout était encore à construire :

« Les milieux de l'administration et de la justice ne sont pas familiers aux paysans. C'est un monde qui nous est étrange et étranger et souvent nous sommes démunis. Par ailleurs, nous découvrons que les hommes de la justice connaissent mal les réalités agricoles. Il y aurait pourtant de grandes causes à gagner. [...] Il y a ici place pour des actions militantes » (Rapport d'orientation 1989)

Ce recours routinier à l'activité juridique constitue aujourd'hui un élément important du « répertoire d'action » utilisé par l'association pour mettre en œuvre sa solidarité. L'aide juridique, sous forme d'information, de conseil, et d'accompagnement constitue un service à part entière. Elle induit un effet de légitimation qui a favorisé l'implantation de l'association et sa pérennisation. Comme l'indique encore Danièle Lochak, « le droit ne légitime pas seulement les institutions et les pratiques sociales conformes aux règles qu'il édicte ; il légitime également ceux qui parlent ou prétendent parler en son nom, ceux qui sont habilités à dire ou interpréter le droit. »⁷⁰

⁷⁰ D. Lochak, « [Le juge doit-il appliquer une loi inique ?](#) », in *Le Genre Humain* n°28 *Juger sous Vichy* Été-Automne 1994, p. 328. Actes du colloque organisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux le 29 novembre 1993.

Nous avons vu jusqu'à présent l'appropriation par l'association de certains types d'outils de défense et de protection de l'exploitant en situation de faillite. Ces démarches aujourd'hui institutionnalisées sont certes indispensables, mais ne suffisent cependant pas, dans bien des cas, à améliorer durablement la situation économique de l'exploitation. L'endettement n'est en effet pas la cause principale des difficultés financières : il n'est qu'un indicateur objectif d'une situation plus globale, dont le dévoilement progressif amènera les bénévoles à remettre en question leur capacité à redresser, par leur seule bonne volonté, des situations professionnelles dégradées. Afin de mieux comprendre les questionnements et les inflexions du projet associatif qui ont été observées, il convient de présenter les bénéficiaires de leur solidarité.

4. Réajustement des réponses face au dévoilement d'un fait économique transversal à d'autres dimensions constitutives de la vie sociale.

4.1. Profil des bénéficiaires

Les quelques études réalisées dans les années 1990 sur le phénomène de pauvreté en agriculture ont identifié communément deux profils d'agriculteurs, parfois contraints de quitter leur terre prématurément: les « laissés pour compte » de la modernisation, des exploitants relativement âgés qui n'ont pas voulu, ou ne sont pas parvenu à suivre le modèle agro-industriel. On retrouve ici la petite paysannerie qui n'est pas la plus endettée, mais n'a pas augmenté suffisamment ses facteurs de production pour demeurer compétitive. Ces actifs se sont donc rapidement retrouvés en situation de marginalisation économique et sociale. Une autre catégorie d'agriculteurs en difficulté constitue les « échoués » de la modernisation. Nettement mieux dotées en capital que les premières, ces exploitations sont aussi celles où les situations de surendettement sont les plus fréquentes : un revenu négatif contraint à s'endetter tout comme l'endettement pèse sur le revenu. Il s'agit d'exploitants ayant souvent fortement investi pour s'installer ou se moderniser, mais qui ont de grandes difficultés à faire face à leur endettement.

La première catégorie a aujourd'hui quasiment disparu. Elle ne fait donc plus aujourd'hui l'objet d'interventions de la part de l'association, mais l'a été. Pour ces

agriculteurs âgés, moins endettés mais peu productifs, l'aide consistait moins à agir directement sur les conditions d'exploitation qu'à les amener progressivement vers la cessation d'activité, notamment à l'aide de dispositifs publics favorisant les départs anticipés de la fraction âgée de la petite paysannerie. Dans ce cadre, localement, l'association a été en quelque sorte l'un des agents de la politique de restructuration et de modernisation du groupe paysan. Etant donné qu'elle concerne des personnes en fin de carrière, cette intervention ne semble pas avoir été vécue comme une dissonance avec leur projet initial de maintien des exploitations.

La seconde catégorie persiste en revanche et bien que la part des exploitations aux revenus négatifs ait baissé depuis 1987 (de 11 à moins de 5% aujourd'hui)⁷¹, son existence peut être qualifiée de phénomène structurel et non conjoncturel. En se confrontant aux « échoués de la modernisation » qui sont les premiers bénéficiaires de leur aide, les acteurs de l'association vont se heurter à un phénomène « total » : la marginalisation économique sur laquelle ils espéraient intervenir n'est pas un fait isolé des autres sphères constitutives de la vie sociale. Qui sont ces personnes auprès de qui l'organisation intervient ?

Les agriculteurs en difficulté ne constituent pas un groupe en tant que tel, dans la mesure où ils sont dispersés sur le territoire rural. Pourtant, en nous appuyant sur les matériaux récoltés au sein de l'association⁷², et en les confrontant aux résultats de quelques enquêtes scientifiques réalisées sur les exploitations à faible revenu ou à revenu négatif, nous pouvons constater que la vulnérabilité économique et financière touche un certain type d'agriculteurs. Tout d'abord, certains types de production sont plus sujets aux difficultés que d'autres. La répartition des bénéficiaires d'SP 85 sur le territoire vendéen reflète parfaitement les disparités géographiques évoquées en introduction⁷³ : sur les 864 accompagnements réalisés par l'association depuis sa création, 81,2% concernent des exploitations situées dans le bocage, contre 18,8% dans le Sud Vendée et le Nord du littoral (où les exploitations sont économiquement plus prospères). A l'image de cette région bocagère, les producteurs d'hors-sol, de lait et de bovins sont les premiers bénéficiaires de l'association. L'observation des dossiers d'interventions sur trois années distinctes montre ces régularités : en 1993, l'élevage bovin (lait et viande) représente 1 bénéficiaire sur 3 et les hors-sol (porcs, volailles, canards, lapins) 1 bénéficiaire sur 5 ; en 2001, ils sont 41% de bovins et 25% d'hors-sol ; en 2007, 1/3

⁷¹ P. Perrier-Cornet, M. Blanc (éd.), *Pauvreté et RMI dans l'agriculture*, INRA Sciences Sociales, n°5/00, avril 2001, 4 pages.

⁷² Nous considérons en effet que l'expérience d'une association de solidarité en contact direct avec les personnes, est une source de connaissance non négligeable.

⁷³Cf. « L'Atlas de Vendée », Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, 2004

pour les premiers, ¼ pour les seconds. Si ces observations sont constantes, l'étude des dossiers d'une année sur l'autre montre toutefois des périodes de pic pour certaines productions, reflet de crises liées au marché (crise du porc, crise du lapin) ou à des aléas climatiques (années de sécheresse, ...). Ces pics d'appel n'ont en général pas lieu l'année même, mais plus souvent quelques temps plus tard, lorsque les conséquences se ressentent ou viennent aggraver une situation financière déjà fragile.

La précarisation de l'exploitation est donc liée à de multiples causes extérieures (climatiques, sanitaires, conjonctures des marchés, etc.) et au type de production. Mais elle dépend également du comportement économique de l'agriculteur. Ceci explique pour une part la capacité limitée des mesures d'aides publiques (notamment les procédures administratives Cresson et Nallet) à améliorer durablement la situation économique des exploitations en difficulté.⁷⁴ En effet, le capital économique est lié à la capacité, socialement déterminée, à le conserver ou à le mettre en valeur. Il ne peut donc être interprété de manière sociologiquement pertinente que s'il est mis en relation avec les propriétés sociales des individus. On observe ainsi que l'agriculteur est d'autant plus exposé au risque de marginalisation économique qu'il est faiblement doté en ressources sociales, culturelles et professionnelles. Tout d'abord, la majorité a un faible niveau de diplôme (absence de qualification ou certificat d'étude). N'ayant que peu de formation, ces exploitants ont davantage de difficultés à faire face aux exigences d'un métier qui implique compétences techniques et gestionnaires. Le constat a souvent été fait d'un mauvais choix d'investissement, souvent en décalage avec les capacités techniques de l'exploitant. De même, les bénéficiaires présentent majoritairement cette caractéristique d'être professionnellement isolés. Pour la plupart « héritiers » de l'exploitation familiale, nombreux sont installés en individuel et disposent de leur propre équipement (au contraire d'une appartenance aux CUMA qui permet le partage du travail et des équipements). Peu ou pas intégrés dans les réseaux professionnels locaux, qu'il s'agisse d'organisations technico-économiques (GEDA, GRAPEA, CUMA) ou d'organismes de formation pratique, ils ne bénéficient pas des réseaux d'échanges d'information, de services, et de formation. Ces espaces de socialisation sont pourtant déterminants pour l'adaptation de l'exploitant aux mutations rapides de l'agriculture. De même, en cas de pluri-activité du ménage, il s'agit

⁷⁴ F. Colson, A. Blogowski, B. Dorin, "Les exploitations agricoles en situation financière difficile", in *Droit rural* n°220, février 1994, p.50.

souvent d'un emploi extérieur peu qualifié et peu rémunérateur, insuffisant pour pallier au surendettement de l'exploitation.

La faiblesse des capitaux culturels et socio-professionnels couplée à des mécanismes extérieurs défavorables sont donc autant de facteurs susceptibles d'exposer l'agriculteur à d'importantes difficultés financières. Or dans une société structurée autour de la participation à la sphère productive, le travail occupe une place prépondérante. Cette dernière est la source mais aussi la consécration de la hiérarchie des statuts sociaux. Bien qu'elle ne soit pas le seul vecteur de hiérarchisation - ou d'inégalité - , c'est d'abord dans un rapport au travail que se traduit l'affirmation d'une identité sociale. La précarité économique, l'exclusion par le travail, constituent dès lors un facteur essentiel de marginalisation sociale. Ils engendrent la perte de confiance en soi et favorisent l'intériorisation d'un statut dévalorisé.⁷⁵ Pour l'agriculteur, l'attachement au travail est d'autant plus important qu'il exerce une activité indépendante. H. Garnier et D. Méda expliquent en effet qu'il réunit, à l'instar d'autres professions indépendantes, trois critères associés à l'importance subjectivement accordée au travail : « une profession permettant l'expression de soi », « des horaires longs (...) et non standards », « être indépendant (et donc souvent propriétaire de son outil de travail) ». ⁷⁶ Plusieurs enquêtes qualitatives menées en sociologie rurale confirment le marqueur identitaire fort que constitue la valeur travail pour l'exploitant agricole.⁷⁷ Il l'est d'autant plus que la sphère professionnelle et la sphère privée s'entremêlent : lieu de travail et lieu d'habitation se confondent bien souvent. Par ailleurs, nombreux agriculteurs ont repris l'exploitation familiale. Que cette reproduction sociale soit le résultat d'un choix ou d'une pesanteur familiale, le maintien de l'exploitation demeure un devoir et une question d'honneur. Dès lors, l'échec professionnel est vécu par la personne comme une situation de honte, un stigmate qu'elle doit s'efforcer de dissimuler. Cela se traduit souvent par un processus de repli sur soi, d'isolement social et professionnel. La personne se réfugie dans le travail qui, même s'il ne permet plus de garantir des ressources suffisantes, demeure central. On a affaire à un phénomène *d'encastrement* tel que Karl Polanyi l'expose dans *La grande transformation*⁷⁸. L'économie est en effet

⁷⁵ De nombreux travaux consacrés aux processus de marginalisation sociale montrent certes une variété de problèmes, mais s'accordent en général sur la place prépondérante du rapport à l'emploi dans ces processus. Cf notamment D. Schnapper, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1994.

⁷⁶ H. Garnier, D. Méda, . « La place du travail dans l'identité des personnes », in *Données sociales*, 623-30. Paris: INSEE, 2006, p. 626.

⁷⁷ J. Rémy, « Une illusion bien fondée ? Le groupe des agriculteurs », in *Les mondes agricoles en politique*, Séminaire de recherche 2006-2007-CEVIPOF-INRA.

⁷⁸ Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 1983. Un ouvrage dont on pourrait toutefois regretter la dimension évolutionniste.

encastrée dans d'autres dimensions constitutives de la vie sociale où des logiques notamment d'honneur, de fierté interviennent. C'est dans la société du 19^e siècle que l'activité économique commence à n'être conçue que comme un mécanisme autorégulateur, celui de l'échange. Or il serait un biais de considérer que l'économie s'est autonomisée et existe en tant que tel, par et pour elle-même. A contrario d'une conception « pure » au sens weberien, l'économie ne peut être « désocialisée ». Ceci montre les limites des théories utilitaristes qui appréhendent l'homme comme un *homo oeconomicus* dont les actions seraient déterminées par le seul calcul rationnel. Différentes logiques s'articulent entre elles et permettent de comprendre les attitudes d'inertie de certains agriculteurs, leur difficulté à se projeter dans un avenir autre que celui de l'agriculture lorsque leur activité professionnelle semble compromise. Car renoncer à ce travail, c'est renoncer à leur identité sociale. La marginalisation sociale s'analyse donc en fonction des conditions sociales « objectives » mais aussi du vécu « subjectif ».

Ces divers facteurs expliquent que lorsque les paysans en difficulté se présentent à Solidarité Paysans, ils sont souvent dans une situation de dégradation financière particulièrement avancée. Solliciter une aide extérieure ne va pas de soi. Elle implique de la part de l'agriculteur non seulement de reconnaître, mais aussi d'exposer à autrui une situation socialement dévalorisante et dévalorisée. C'est souvent seulement lorsqu'il y a un trop fort endettement et que les relations avec les créanciers sont devenues litigieuses que certains agriculteurs lui font appel.

4.2. La redéfinition du projet associatif

Le processus d'exclusion sociale tel qu'il a été appréhendé par une série d'analyses scientifiques, appelle à prendre en compte la conjonction de conditions sociales et économiques objectives (marginalisation par le travail ; isolement vis-à-vis des réseaux de relations sociales) et symboliques (occupation d'une place socialement dévalorisée). Or à l'étude des publications indigènes et du discours porté par les interrogés, on observe chez ces acteurs une véritable appropriation de cette notion d'exclusion sociale. L'exclusion telle qu'ils le verbalisent est cependant le résultat d'une histoire. C'est le produit tout d'abord d'une confrontation au terrain qui expose parfois les bénévoles au désarroi dans la mesure où leur aide professionnelle et leur soutien moral peut ne pas suffire à extraire la personne de sa condition.

« Alors dans l'histoire, ce qui était un plus, c'est que peu à peu on a senti le besoin de nous faire aider pour la relation d'aide. C'est dans l'accompagnement, quand tu vois que l'accompagnement il marche pas. Ou il marche pas parce que tu voudrais être productif, et ça répond pas parce qu'il y a d'autres blocages. [rires] Parce que on a dû rester longtemps dans nos illusions, que en fait les difficultés, c'est des situations qui se dépassent, avec du raisonnement, avec du bon sens, de la discussion, tout ça. Bref la dimension de destruction des personnes, on l'avait pas bien appréhendée. »

(membre du CA)

Nous avons affaire à des processus imbriqués : à mesure que les situations concrètes des agriculteurs en difficulté se dévoilent, les exigences en termes d'accompagnement et de défense évoluent. Les membres de l'association s'aperçoivent que les dossiers ne se « bâclent » pas en un jour. Cela prend du temps. De ce fait, les limites des ressources professionnelles et de la « bonne volonté » se posent et le besoin est exprimé par les bénévoles d'acquérir de nouveaux outils d'appréhension des situations rencontrées. C'est pourquoi après plusieurs années d'expérience, des formations sont organisées à destination des bénévoles afin de les aider à mieux appréhender la relation d'aide. Révélateur de cette préoccupation, 32 bénévoles participent à la première formation qui eut lieu en 1996. En transmettant des savoirs psycho-sociologiques, ces stages sensibilisent les acteurs associatifs à l'approche « systémique » de la situation, qui insiste sur les conséquences sociales du phénomène de marginalisation économique, sur le vécu « subjectif » de cette expérience, et sur les attitudes à adopter. On constate donc un processus de rationalisation de la solidarité mise en place, qui passe entre autre par une codification des relations entretenues avec la personne aidée:

« Qu'on se forme, qu'on progresse, très bien. Mais la façon d'accompagner, je crois que c'est valable pour tout le monde, tu vois on a eu des réunions de formation pour ça, pour dire attention, faut pas faire n'importe quoi quand même, quoi. Chacun apporte ses compétences, mais il y a quand même un minimum de bases communes. Moi j'ai participé un peu à ces formations, et c'est là que je me suis rendu compte de mes erreurs aussi. Parce que parfois t'agis sur des coups de cœurs, mais ça fait pas tout... »

(membre du CA)

Cette rationalisation de la relation d'aide fait partie intégrante du processus de professionnalisation engagé au sein de l'association. La professionnalisation ne se mesure en effet pas seulement à partir de la salarisation, mais aussi à partir de l'acquisition de nouveaux savoir-faire et savoir-être. Solidarité Paysans 85 n'est pas un cas isolé puisque le processus de rationalisation et de qualification qui fait du don un véritable « métier », est un phénomène qui semble traverser un grand nombre d'association contemporaines. Cette dynamique

collective, où l'activité n'est plus seulement dirigée vers les agriculteurs en difficulté mais aussi vers les acteurs-mêmes du projet, participe à la transformation des schèmes de représentation qui encadrent le don. Elle oriente l'approche qu'ils ont du problème et, par voie de conséquence, le projet associatif qu'ils entendent défendre.

« Et au départ, c'était surtout maintenir l'emploi, maintenir les exploitations continues, tout ça. Et peu à peu, ça a évolué vers plus l'accompagnement de la personne. Et bon si la personne elle arrête l'exploitation, elle arrête l'exploitation. C'était plus devenu l'objectif affiché, quoi. Donc en accompagnant la personne, c'est vrai que la relation d'aide peu à peu a changé. »

(salariée)

« J'avais une formule bien à moi, d'ailleurs elle est dans le machin, c'est de dire « si la situation est perdue, la personne concernée ne l'est pas ». C'est vrai qu'il y a eu une évolution, par rapport à ça.

[C'est passé par des discussions ?]

Bah oui, et puis des expériences aussi qui font qu'on s'aperçoit bien qu'on n'a pas pris pour sauver tout le monde. Et puis est-ce que c'est souhaitable ? Est-ce que c'est redresser la personne que de la maintenir dans..hein ? »

(membre du CA)

L'intervention sur la seule dimension économique ne suffit plus. Confrontés à une pauvreté multi-dimensionnelle, un recadrage s'opère : il ne s'agit plus de défendre l'exploitant exclusivement, mais de défendre l'homme avant tout. Le cadre de perception de l'action s'élargit, et tend progressivement, tout du moins en pratique, à autonomiser l'action par rapport aux problématiques plus corporatistes. Ce glissement se retrouve à travers une évolution des modes de justification : qu'elle permette à l'agriculteur de se maintenir, ou qu'elle favorise sa reconversion professionnelle, l'association entend dépasser la problématique agricole et participer au « maintien d'un tissu rural dynamique ». Aujourd'hui l'association en est venue à placer l'individu et sa famille au cœur de son intervention. L'enjeu n'est plus seulement d'œuvrer à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires, mais aussi sociale, qui elle s'évalue en termes de logement, de santé, d'accès aux droits sociaux. Dans le traitement des situations, SP 85 s'efforce de répondre aux situations concrètes d'existence du ménage agricole. Elle sensibilise l'agriculteur aux droits sociaux qu'il est en mesure de réclamer (droit au RMI, CMU (Couverture de Maladie Universelle), ARP (Allocation de Réinsertion Professionnelle), et diverses autres allocations) et l'accompagne dans ses démarches administratives. Lorsque l'association juge cela nécessaire, elle oriente

aussi la famille vers des organismes compétents (service social, ...) ou associations caritatives avec lesquelles elle est en relation (service catholique, Emmaüs, ATD Quart Monde, etc.). Au cours des années, elle s'est en effet intégrée à un réseau associatif plus large qui place la problématique de lutte contre l'exclusion au cœur de ses activités. Ce réseau est susceptible d'apporter des ressources complémentaires mais aussi de détecter des situations que l'association pourrait prendre en charge.

[Sinon, est-ce que vous avez des relations avec d'autres associations locales?]

Bah ATD Quart monde, le Secours Catholique, aussi. Sur le local, quand il faut apporter de l'alimentaire dans les familles. Parfois on sollicite le secours. On va pas les laisser sans rien à manger ! C'était des gens qui faisaient sans.

[donc vous les connaissez bien, au secours catholique ?]

Bah on se connaît. Disons qu'on sait qu'on est les un ou les autres sur le terrain. On se le dit. Eux aussi, quand ils rencontrent des gens, ils disent bah « appelez l'association », ou...c'est des réseaux, quoi.

[et ATD ?]

Bah eux ils interviennent plus sur la ville. Nous, on fait la marche de l'association avec eux, ils ont leur journée mondiale de refus de la misère, on travaille come eux pour des gens qui sont exclus du système, du travail, du logement...on se rejoint sur ces points là.

[Vous être en relation depuis quand ?]

Bah c'est venu petit à petit. Sur la Roche, il y a Graines d'idée, aussi, une association qui s'occupe de réinsérer des gens au travail avec un jardin potager et tout (IAE). Pour l'Assemblée générale, c'est eux qui vont nous faire le repas, par exemple. Parfois, on parle de certaines associations comme ça aux agriculteurs qui se convertissent.

(membre du CA)

L'association est ainsi devenue un acteur à part entière dans le champ de l'aide sociale.

Par le processus de rationalisation et de professionnalisation de l'aide, on observe une évolution des représentations des acteurs à l'égard des bénéficiaires. Or ces représentations fondent les formes actuelles du traitement social assumé par l'association. L'association tend à reconnaître et en partie assimiler l'exclusion de ces agriculteurs à des « problèmes individuels », « psychosociaux », et participe à la reconnaissance de l'inadaptation de ces agriculteurs.

« Y a toujours eu des agriculteurs en difficulté. Ça fait partie des régulations d'un système économique de marché, de toute façon c'est comme en compétition, t'auras toujours des premiers et des derniers. Ça, c'est inscrit dans le système économique, mais y a aussi le contexte personnel. Même si ça nous plaît pas, on est bien obligé de le voir. On sait pas toujours lequel est la cause, et lequel est l'effet, quoi. Si c'est les difficultés personnelles qui sont à l'origine des difficultés économiques, ou l'inverse. »

(membre du CA)

Bien que les considérations économiques et politiques n'aient pas disparu des logiques d'engagement, l'association agit aujourd'hui davantage *sur* l'individu que sur son environnement social et professionnel.

Dès lors, l'identification d'un manque de qualification et de ressources des agriculteurs en difficulté conduit l'association à mener un travail plus ou moins long de « réadaptation » sociale et professionnelle perçu comme nécessaire au redressement ou à la réinsertion professionnelle. Leur pratique conduit implicitement à une classification des agriculteurs qu'ils ont en face, en fonction de leur capacité ou non à « se remobiliser ». Cette classification consacre des différences sociales et conditionne les modes d'interventions différenciés de l'association. Il n'existe pour autant aucun critère selon lequel l'association refuserait ou au contraire accepterait d'apporter son aide. La seule condition est que l'agriculteur vienne de lui-même voir l'association, ce qui est déjà une forme de sélection : car bien que ces personnes se situent à l'extrémité de l'échelle d'insertion par l'outil de production, elles font preuve d'une démarche. Or un étude réalisée au niveau national par SP montre que ceux qui leur font appel ne sont pas parmi les plus démunis. Le simple fait qu'ils démarchent vers l'association indique un certain ressort à la mobilisation.

En conclusion, leur accompagnement semble être une entreprise de réforme des dispositions sociales et professionnelles de l'agriculteur afin que celui-ci puisse faire face aux exigences du métier. Si en revanche la situation est telle que l'issue du redressement est compromise, l'association participe alors, par son action, à la restructuration du monde agricole en humanisant le départ précoce des moins « inadaptés », des « hors-normes ».

Nous avons vu qu'à travers le déploiement de l'activité, l'appropriation d'outils spécifiques, et la quête constante de légitimité, l'évolution de l'association s'est traduite par une rationalisation et professionnalisation de la solidarité, qui répond aussi à l'objectif de satisfaire le projet associatif : se donner les moyens de lutter contre les processus d'exclusion économique et sociale des agriculteurs. Or cette rationalisation s'accompagne d'un besoin en compétences nouvelles, ainsi qu'en main d'œuvre. Elle se traduit par le recrutement de

plusieurs salariés. C'est en 1992 qu'SP85 embauche deux salariés à temps partiel: une femme issue du monde agricole et ayant travaillé auparavant à la chambre d'agriculture. Toujours active au moment de l'enquête, elle est embauchée pour assurer les fonctions de secrétariat-comptable mais son rôle s'est vite étendu aux autres activités de l'association (accompagnement, démarches juridiques, etc.); après avoir travaillé bénévolement à mi-temps durant les premières années, le prêtre ouvrier Bernard est aussi embauché comme salarié à partir de 1992 jusqu'en 1995. Il s'agit dans son cas d'un poste dans le prolongement des activités qu'il assumait déjà en tant que bénévole. Il sera remplacé par une agricultrice en 1996, recrutée au sein du réseau auquel appartiennent les membres de l'association. Ancienne militante au MRJC puis à la Confédération Paysanne, elle adhère pleinement au projet associatif de l'association. Enfin, une jeune conseillère ESF (en Economie Sociale et Familiale) fût recrutée en 2002. On constate à travers les recrutements que le profil professionnel n'est pas prioritaire. La proximité avec la cause défendue, l'engagement personnel et la « fibre sociale » demeurent déterminants dans les choix réalisés par les bénévoles administrateurs en termes de recrutement.

Cependant, cette salarisation de l'association induit progressivement une redéfinition de l'organisation associative : bien qu'on observe un processus de qualification des bénévoles actifs presque formés au « métier » de bénévole⁷⁹, qui maintiennent par ailleurs un rôle d'animation et d'orientation politique de l'association, les bénévoles se replient progressivement sur des fonctions d'appui professionnel dans le cadre des accompagnements, tandis que les tâches centrales sont déléguées aux permanents salariés qui assurent l'ensemble des suivis de dossiers, ainsi que bon nombre de rencontres avec les interlocuteurs institutionnels. Parmi ceux-là même qui ont initié le projet, certains s'interrogent sur le sens de la participation bénévole qu'engendre une telle évolution.

[Et que penses-tu de ces évolutions ?]

« Bah c'est bien ça le problème ! Il faut de la professionnalisation parce qu'on peut pas intervenir dans les dossiers si on n'a pas un minimum de capacité à l'aborder. Et le problème c'est que le bénévole se décharge un peu sur le salarié parce qu'il n'a pas la compétence, alors c'est le problème de trouver l'équilibre entre le bénévole, le salarié, l'agriculteur. Le binôme il est important quand même, c'est vrai que le bénévole il apprend en même temps qu'il avance sur le dossier, hein. »

(membre du CA)

[Votre perception de l'association a-t-elle évolué ?]

⁷⁹ D. Ferrand Bechmann, *Le métier de bénévole*, Economica, Paris 2000.

« Je connaissais l'association de loin, mais j'ai quand même mis plusieurs années pour savoir analyser une comptabilité chez les agriculteurs en difficultés. Trouver les anomalies les plus importantes pour y remédier au plus vite. J'en parlais avec d'autres bénévoles plus expérimentés et avec les salariées avant de prendre des décisions. Je me disais toujours « Comment faire, est-ce la bonne solution ? ». Au cours des réunions du conseil d'administration j'ai mis du temps à comprendre les termes employés par les bénévoles expérimentés et par les salariées qui avaient plus l'habitude des réunions ».

(Issu du questionnaire, enquêté n°4, retraité agricole, 68 ans, devenu bénévole)

L'augmentation des exigences, l'orientation vers plus de « professionnalisme » des bénévoles et salariées, tant sur le plan de la « relation d'aide » que sur celui des outils à solliciter (s'adapter constamment à la jurisprudence, etc.) se traduit par une différenciation objective entre les bénévoles actifs ayant été les promoteurs de ces évolutions et les autres. Progressivement, le « métier » de bénévole conduit à une forme de discrimination symbolique et effective d'une certaine catégorie d'entre eux. Au cours de discussions informelles, des salariées confessent :

« Nous [les salariées], on est des personnes humaines avec des gens qu'on aime bien, des gens qu'on aime moins bien, des gens qu'on va juger compétents, d'autre moins compétents, et qu'on le veuille ou non, on a tendance à demander les mêmes ; Ca c'est un piège »

(salariée)

« Souvent je propose les bénévoles à l'agriculteur en disant d'où ils sont et le genre de production qu'ils font. Après ça m'est arrivé, des situations ou socialement je savais que ça allait être assez dur, donc j'ai pris quelqu'un que je savais qui humainement, c'était quelqu'un qui allait y aller en douceur, sur qui je pouvais compter. Dans le lot, y en a très peu qui osent aller chez l'agriculteur en dehors du binôme. Bon Alain, il est très autonome, souvent il prend beaucoup de choses en charge, la compta, tout ça. Je veux dire si je prends Alain, je vais être sûr que j'aurai quasiment rien à faire. (rires) ».

(salariée)

Face aux contraintes de temps et surtout de compétences, les militants qui « ont de la bouteille » sont ainsi davantage sollicités. Par l'apprentissage *in situ* et leur investissement actif, ils ont appris à faire face à certaines situations, certains sont devenus des professionnels de l'accompagnement, pratiquement indispensables à l'activité associative. Ce phénomène interroge toutefois les conditions de l'élargissement et du renouvellement du bénévolat.⁸⁰

⁸⁰ La population bénévole d'SP 85 est en effet vieillissante (cf. chapitre 2) et devient une réelle préoccupation pour les animateurs de l'association.

Ainsi en dépit du contexte concurrentiel et conflictuel au sein duquel l'association s'est mise en place, les acteurs de l'association ont su s'approprier un répertoire d'action particulier pour satisfaire leur projet associatif. La spécificité de leur intervention et la base bénévole de l'organisation en fait aujourd'hui l'un des acteurs-clés de l'action sociale auprès des agriculteurs en difficulté au niveau départemental. Or c'est le résultat d'un engagement de l'association dans un processus de rationalisation et de professionnalisation de l'action solidaire au cours duquel les conditions d'exercice du don ainsi que le projet initial ont été mis à l'épreuve. Cela nous amène à nous interroger sur la manière dont ces évolutions structurelles sont vécues et négociées par les acteurs et surtout les bénévoles de l'association, car si les salariées s'emparent d'un important travail, le bénévolat demeure au cœur de l'activité de l'association et de son projet d'une solidarité de pair. Pour y répondre, il convient auparavant de nous pencher sur le profil des bénévoles engagés au sein de SP 85.

CHAPITRE 2 :

PROFIL DES ACTEURS ET RESSORTS DE L'ENGAGEMENT

Réaliser une monographie d'association, comprendre son construit au cours du temps et les ambivalences qui la traversent, implique de prendre en compte les acteurs qui l'animent, qui lui donnent sa forme sociale. Or en dépit de la concentration d'un certain nombre de responsabilités dans les mains des salariées, les bénévoles demeurent une ressource humaine indispensable au fonctionnement de Solidarité Paysans 85. Cette partie s'attache donc à identifier ces « agriculteurs de proximité » qui font don de leur temps pour aider des « frères » de l'agriculture.

Quand les bénévoles sont interrogés par les chercheurs sur ce qui les a poussés à s'investir dans une association, ils insistent le plus souvent sur le « désir d'être utile aux autres », présentent leur engagement comme le résultat d'un choix individuel. Cette aspiration à l'utilité sociale prend alors l'aspect d'une disposition spontanée, « naturelle ». Au-delà de ces déclarations, le bénévolat comme forme particulière du don a suscité plusieurs théorisations scientifiques. Certains présentent le don comme un acte transhistorique qui lie celui qui donne et que celui qui reçoit⁸¹ indépendamment de l'histoire sociale particulière dont les individus sont porteurs. A contrario, l'approche utilitariste tend à noyer les singularités du don en réduisant ce dernier à un acte intéressé, au fait d'un *homo oeconomicus* qui agirait dans l'attente de rétributions concrètes ou symboliques. Chacune de ces interprétations apportent des éléments de compréhension du bénévolat, mais leur limite réside dans le risque d'essentialiser ce fait social et d'éluder les contingences et contraintes sociales et historiques auxquelles il est pourtant soumis. Car le bénévolat, qui peut être défini comme un don de temps et de compétence, ne peut être envisagé comme le fait d'individus en apesanteur. Cet élan vers autrui est le produit, comme nous l'avons vu en introduction, d'un contexte socio-économique, historique et politique particulier. Mais il correspond aussi à une trajectoire biographique, à une histoire sociale et morale particulières des donateurs, à des dispositions

⁸¹Ces travaux prennent leur source dans l'interprétation maussienne du don, réactualisée par des auteurs comme Alain Caillé qui fondent leur orientation scientifique sur une critique de l'économie contemporaine et du paradigme utilitariste. cf M.Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, Paris, 2007 (1924) et A. Caillé, *Anthropologie du don*, Desclé de Bowwer, Paris, 2000.

plus ou moins conscientes négociées et mises à l'épreuve au cours des actions dans lesquelles il s'inscrit. Dès lors, pour saisir l'engagement de ces acteurs, il convient d'identifier qui sont ces agriculteurs qui se mettent à disposition de l'association. Disposent-ils de propriétés sociologiques singulières au regard de l'ensemble des agriculteurs vendéens ? Quels sont les ressorts de leur engagement ?

Pour répondre à ces questions, cette partie s'appuie essentiellement sur les entretiens semi-directifs menés auprès des bénévoles actifs et des salariées, ainsi que sur un questionnaire envoyé à l'ensemble des bénévoles de l'association.

La prise en compte des paroles individuelles s'inscrit dans une démarche compréhensive attachée au sens que les acteurs attribuent à leurs actions, en l'occurrence à leur pratique bénévole. Ce sens révèle des représentations résultant d'expériences de socialisation particulières. Par la sollicitation de données biographiques, les entretiens permettent de reconstituer les trajectoires individuelles (origine sociale, espaces de socialisation, parcours professionnel, éventuelles pratiques militantes préalables à l'engagement) et d'analyser les représentations dont les personnes sont porteuses. Reconstitué *a posteriori*, ce récit est un message vivant qui permet de mieux comprendre ce qui détermine leur participation à cette solidarité. Une telle approche permet ainsi de ne pas restreindre l'interprétation des logiques d'engagement au temps court de l'enquête. On peut en revanche s'interroger sur l'entretien en tant qu'outil d'analyse scientifique dans la mesure où s'appuyer sur un sujet qui « se raconte » pose la question d'objectivité et est au cœur de nombreux débats épistémologiques. Il s'agit d'une construction verbale d'événements passés ou de situations présentes, d'une tentative de retranscrire un parcours et de justifier ses actions présentes de façon cohérente, intelligible. Pierre Bourdieu met ainsi en garde sur l'« illusion biographique »⁸² que constitue une trajectoire racontée de façon « linéaire et téléologique ». Malgré tout, les interrogés sont porteurs d'un sens sur le monde que le chercheur doit être capable d'intégrer dans sa compréhension du phénomène qui l'occupe.

Parallèlement aux entretiens ayant ciblé les dirigeants associatifs, 87 questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des bénévoles. Les questions portent en premier lieu sur les propriétés sociologiques des enquêtés : âge, sexe, origine sociale, lieu de résidence (et d'exploitation), formation scolaire et parcours professionnel. Ensuite, quelques questions ont pour objectif de renseigner sur les indicateurs « technico-économiques » de l'exploitation (type de production,

⁸² P. Bourdieu. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°63, 1986.

modes de production, taille, statut de l'exploitation, etc.) dans la mesure où ceux-ci peuvent être révélateurs d'un positionnement particulier au sein des agriculteurs. Les variables ont été élaborées avec le souci de produire des données pouvant être confrontées aux données statistiques vendéennes⁸³. Le dernier groupe de questions porte sur le degré d'implication des acteurs dans des organisations professionnelles et militantes (OPA, organisations syndicales, associations, etc.) et sur leur engagement au sein de Solidarité Paysans 85. Sur les 87 envois, 57 bénévoles ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de 65,5%. Par ailleurs, ces adresses transmises par les salariées de l'association correspondent à l'ensemble des bénévoles recensées sur 20 ans, dont une partie non négligeable n'a finalement pas mené d'accompagnements ou n'est désormais plus impliquée⁸⁴. Dans ses rapports d'activités, l'association déclare d'ailleurs officiellement la présence d'une cinquantaine de bénévoles. Il semble donc que la quasi-totalité des personnes ait répondu à l'enquête, ce qui renseigne sur le rapport qu'elles entretiennent avec l'association. Parmi les 57 enquêtés, 22 ont tenu des responsabilités au sein de l'association, c'est-à-dire qu'ils sont ou ont été administrateurs, ou ont appartenu au bureau de l'association (trésorerie, secrétariat, présidence). Ces enquêtés seront présentés sous le qualificatif de « dirigeants associatifs » et feront l'objet de certaines données distinctes afin de saisir d'éventuelles particularités de ces bénévoles actifs. Précisons également que pour toutes les questions concernant la situation professionnelle (adhésion syndicale, type d'exploitation, etc.), il était demandé aux agriculteurs retraités de répondre en fonction de leur situation en fin de carrière professionnelle. Les données produites concernent donc l'ensemble des bénévoles, actifs et retraités, à moins que la sous-catégorie ne soit spécifiée.

⁸³ Les données à suivre concernant les chefs d'exploitation et exploitations professionnelles vendéennes sont issus de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt) et de « L'Atlas de Vendée », Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, 2004.

⁸⁴ Le choix a été fait d'envoyer le questionnaire à un public élargi car des données recueillies auprès d'agriculteurs n'étant plus bénévoles auraient permis de saisir d'éventuelles facteurs de défection. Toutefois aucune personne s'étant désengagée n'a répondu à ce questionnaire. Il s'agit donc d'un aspect qui ne pourra que difficilement être traité au sein de cette étude, hormis à travers le témoignage de quelques dirigeants de l'association.

1. Propriétés sociologiques des bénévoles

1.1. Une base populaire ?

Quelles sont les principales propriétés sociologiques de ce groupe bénévole (origine sociale, âge, sexe, capital culturel) ? Quelles sont leurs trajectoires professionnelles et leur situation au moment de l'enquête ? La sociographie de ce groupe nous renseigne sur le maintien d'une population socialement homogène au cours des deux dernières décennies.

94% des enquêtés sont fils ou filles d'agriculteurs. Ce taux d'endoreproduction très élevé est à l'image, voire sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des exploitants français (91%)⁸⁵.

Les femmes sont largement sous-représentées puisqu'elles ne représentent que 3 des 57 enquêtés. Cette domination masculine doit être interprétée avec précaution dans la mesure où la place des femmes en agriculture a fait l'objet de très peu de recherches en sciences humaines. On sait toutefois que bien qu'aujourd'hui, près d'un chef d'exploitation français sur 4 est une femme⁸⁶ et que le statut de « coexploitante » est reconnu, nombreuses sont celles à occuper encore un statut flou au sein du ménage agricole. Par ailleurs, elles sont nettement sous-représentées dans les espaces de socialisation professionnelle et syndicale, ce que souligne également une administratrice de l'association :

« Avec des collègues on a monté un groupe d'agricultrices sur Rocheservière et Montaigu. On était dans la mouvance d'Européelles. C'était le constat toujours actuel d'ailleurs, que les femmes sont assez effacées, elles craignent de se montrer, de participer à des actions de formation autour de la production. Elles se situent beaucoup dans la gestion de compta, de l'administratif et tout. Et souvent elles craignent de s'afficher dans les lieux de formation de production. »

(membre du CA)

L'hypothèse peut être émise que ce déficit d'intégration et de reconnaissance freine une éventuelle mobilisation des femmes et limite le sentiment de légitimité à mettre leur savoir et savoir-faire professionnel au profit d'une association d'aide. D'autres facteurs devraient être cependant interrogés, comme celui de la disponibilité biographique, pour prétendre à une juste interprétation de ces données.

⁸⁵ M. Blanc, « Installation, succession », Agreste, Cahiers n°3, juin 2005.

⁸⁶ Source : « La population des exploitants agricoles en 2006 », CCMSA, février 2008.

Quant à la situation par rapport à l'emploi, les résultats confirment un recrutement endogène, restreint à l'espace social agricole, et plus particulièrement au groupe d'agriculteurs. Seuls 8 bénévoles ne sont pas exploitants : trois d'entre eux l'ont été mais se sont reconvertis professionnellement, dont l'une suite à une faillite agricole pour laquelle elle a reçu l'aide de l'association. Cinq sont aujourd'hui retraités mais ont exercé auparavant une activité au sein des OPA ou des établissements d'enseignement agricole. Les autres bénévoles sont des agriculteurs en activité (37,9%) ou à la retraite (48,3%). Ces derniers qui représentent près de la moitié des bénévoles sont pour la plupart à l'association depuis plus de 13 ans (81% avant 1995), la moitié dès sa création (52,4%). Ils représentent également près de la moitié (11/23) des enquêtés ayant (ou ayant eu) des responsabilités. Si l'on s'aventure du côté de l'âge, on observe que 72,4% des bénévoles sont âgés d'au moins 55 ans, et 32,8% ont 65 ans et plus. Ces chiffres révèlent un important vieillissement de la population bénévole, mais renseignent aussi sur la nature durable de ces engagements. Lorsqu'on interroge l'ensemble des bénévoles sur leur date d'arrivée à Solidarité Paysans 85, l'observation se confirme :

Date d'engagement à SP 85

	Bénévoles
Création /1989 /1990	42,9% (21)
1991 à 1995	24,5% (12)
1998 à 2003	18,4% (9)
2004 à 2007	14,3% (7)

Interrogés : 58 / Répondants : 49 / Réponses : 49

Pourcentages calculés sur la base des répondants

Parmi les répondants, près de la moitié dit être membre depuis les premières années d'existence de l'association et les deux tiers avant 1996, ce qui révèle la fidélité des engagements. Nous verrons par la suite que l'appartenance préalable à un réseau socio-communautaire commun aux enquêtés explique en partie cette stabilité.

Si l'on s'intéresse à la formation culturelle et professionnelle institutionnalisée, on s'aperçoit que les bénévoles disposent d'un capital élevé comparativement à l'ensemble des exploitants professionnels.

Diplôme agricole

Diplôme agricole	Bénévoles retraités	Bénévoles en activité	Ens. des exploitants professionnels
Aucun	-	4,8% (1)	20,6%
BAA/CAPA ⁸⁷	42,3% (11)	-	15,4%
BEA/ BEPA ⁸⁸	38,5% (10)	38,1% (8)	44,7%
BTA ⁸⁹	15,4% (4)	19% (4)	13,3%
BTSA ⁹⁰ /bac+2	3,8% (1)	38,1% (8)	5,9%
Total	Répondants :26	Répondants : 21	

Interrogés : 58 / Répondants : 47 / Réponses : 47

Pourcentages calculés sur la base des répondants

C'est seulement au cours des années 1970-1980 que parallèlement au patrimoine familial, la possession des diplômes scolaires tend à devenir une condition au moins tacite pour se maintenir dans la profession. Dès lors, les diplômes étant moins répandus dans la génération des actuels retraités agricoles, la comparaison des données avec celle de l'ensemble des exploitants agricoles vendéens semble peu pertinente. Il apparaît plus judicieux de distinguer cette catégorie de celle des bénévoles en activité. On constate alors que le niveau de formation agricole initial des bénévoles retraités n'est pas significatif, tandis que celui des actifs bénévoles est nettement plus élevé que celui de l'ensemble des exploitants professionnels de Vendée, avec notamment une surreprésentation des diplômes égaux ou supérieurs au bac agricole : ils représentent en effet près de trois actifs bénévoles sur cinq (57,1%) contre moins d'un agriculteur vendéen sur cinq (19,2%). Près de 2 sur 5 (38,1%) sont titulaires d'un diplôme agricole de niveau au moins bac + 2 contre 5,9% pour la Vendée. Inversement, seul un d'entre eux n'a pas de diplôme et a par conséquent un niveau inférieur au secondaire court (BEA/BEPA) tandis qu'ils sont plus d'un sur trois (36%) parmi les agriculteurs vendéens.

A partir d'un autre découpage des données, on note que comparativement aux bénévoles n'ayant eu aucune responsabilité depuis leur arrivée, les dirigeants de l'association ont un capital scolaire agricole en moyenne plus élevé, plus de la moitié étant titulaire d'un diplôme de niveau au moins baccalauréat.

⁸⁷ BAA : Brevet d'Apprentissage Agricole ; CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.

⁸⁸ BEA : Brevet d'Etude Agricole ; BEPA : Brevet d'Etude Professionnelle Agricole.

⁸⁹ BTA : Brevet de Technicien Agricole.

⁹⁰ BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

Diplôme agricole

	Bénévoles accompagnateurs	Dirigeants
Aucun	3,3% (1)	5,6% (1)
BAA/ CAPA	23,3% (7)	-
BEA/BEPA	46,7% (14)	38,9% (7)
BTA/BTSA et +	26,6% (8)	55,5% (10)
	Répondants : 33	Répondants : 23

Interrogés : 58 / Répondants : 56 / Réponses : 56
Pourcentages calculés sur la base des interrogés

L'effet déterminant du niveau de formation initiale sur la participation bénévole est désormais un constat largement partagé par les chercheurs en sociologie de l'engagement, et se vérifie à nouveau dans cette étude où l'on voit que les plus diplômés sont davantage enclins à assumer des responsabilités, à s'investir dans l'action collective de l'association.

Se tourner vers la socialisation scolaire non spécifiquement agricole apporte aussi un éclairage sur la population enquêtée. La proportion ayant bénéficié d'une formation extérieure est à peine plus élevée que pour l'ensemble des exploitants vendéens. En revanche, les diplômés de niveau au moins égal au bac sont là encore surreprésentés parmi les bénévoles en activité.

Diplôme non agricole

	Bénévoles en activité	Bénévoles retraités	Ens. des exploitants professionnels
Aucun/Certif.	36,4% (8)	89,3% (25)	40,7%
BEP/CAP/BEPC	40,9% (9)	10,7% (3)	52,5%
Bac et +	22,7% (5)	-	6,8%
	Répondants : 22	Répondants : 28	

Interrogés : 58 / Répondants : 50 / Réponses : 50
Pourcentages calculés sur la base des répondants

Hormis le capital culturel et professionnel sanctionné par les diplômes, il est important de mettre en avant le rôle d'autres espaces de socialisation dans l'acquisition d'un capital culturel plus informel. Ainsi, nombre d'entre les bénévoles actifs ont fréquenté ou milité dans des structures collectives telles les mouvements de l'Action catholique (JAC, MRJC, CMR...), ou encore les organisations syndicales. Ceci explique en partie que ces agriculteurs, y compris ceux qui ne sont pas dotés d'un niveau de diplôme élevé (en général les plus âgés), aient acquis des dispositions à l'animation d'un collectif, à l'argumentation, et surtout qu'il aient

développé un rapport ouvert et du moins non étranger à la culture dite « légitime », avec un penchant à valoriser l’instruction et la formation intellectuelle. Leur rapport à l’enquête, à la sociologie, et plus largement au champ scientifique illustre cette réalité. Ces propriétés sociologiques ont pu être observées au cours de notre travail ethnographique qui a révélé des acteurs dotés d’une certaine aisance dans l’expression orale, d’une démarche intellectuelle « compréhensive » et « réflexive ».

Si l’on s’attache au parcours professionnel des enquêtés, il apparaît qu’une proportion importante (45,3%) de bénévoles a exercé une autre activité professionnelle avant de s’installer sur l’exploitation.

Autre profession avant d’être agriculteur

	Bénévoles
oui	45,3% (24)
non	54,7 (29)
	Répondants : 53

Interrogés : 58 / Répondants : 53 / Réponses : 53

Pourcentages calculés sur la base des répondants

Ces activités restent ancrées dans l’espace professionnel agricole ou para-agricole. Hormis trois anciens ouvriers agricoles, tous ont travaillé soit au sein d’une OPA, soit au sein d’un établissement d’enseignement agricole : on recense quelques employés, et des professions intermédiaires ou cadres moyens (19 sur 22) : enseignants agricoles, formateurs, moniteurs en maison rurale, animateurs MRJC ou syndical, techniciens comptables, financier ou administratif). Le fait qu’un certain nombre d’entre eux ait eu une expérience professionnelle avant de s’installer révèle la détention de ressources techniques et/ou pédagogiques pouvant être réinvesties au sein de l’association. C’est d’ailleurs ce que mettent en avant plusieurs interrogés dont l’une d’entre eux, administratrice de l’association engagée depuis la création qui, avant de s’installer, a travaillé durant six ans en tant que technicienne dans un centre de gestion à l’Afoc (Association de Formation Collective), une organisation qui s’est fondée sur des principes défendus par la confédération paysanne, qui revendique l’autonomie et l’indépendance du paysan en formant notamment à la gestion de la comptabilité :

« J'ai dû accompagner 2 sortes de situations, en résumé les situations où j'étais seule ou avec d'autres bénévoles, et puis quelquefois où il y avait besoin d'analyses de gestion, avec les salariées. Et autrement, dans le canton, on a surtout beaucoup accompagné en bénévole seulement. Alors c'est parce que moi avant d'être installée, j'avais pratiqué 6 ans dans un centre de gestion à l'Afoc de Vendée, en tant que technicienne de gestion. J'avais cette pratique qui me facilite l'analyse de gestion. Du coup, je suis souvent allée dans des accompagnements où il y avait des comptas en retard pour les appro, et je me tapais les comptas plus d'une fois [rires]. Dans le domaine de la compta, et même le maniement du juridique, c'est vrai qu'on n'est pas tous à l'aise, avec ça. Mais moi j'ai touché à ça dans l'Afoc également, la constitution juridique des sociétés agricoles. La compta, la gestion, et les sociétés. »

(membre du CA)

Le capital culturel élevé de ces bénévoles ainsi que le parcours professionnel non linéaire d'un nombre important d'entre eux attestent de la singularité de cette population : un grand nombre de ces personnes dispose vraisemblablement d'un capital culturel, technique et professionnel élevé comparativement à la moyenne des agriculteurs vendéens qui, pour la plupart, n'ont été formés que dans des filières courtes et spécifiquement agricoles, et ont eu souvent pour seule expérience professionnelle celle de l'exploitation familiale. Or dans le cadre de leur intervention auprès des agriculteurs en difficulté, les bénévoles doivent s'adonner à une importante tâche de déchiffrage et d'interprétation de la situation professionnelle : analyse comptable lorsque les personnes ne sont plus membres d'un centre de gestion ; analyse technico-économique, etc. De même, ils sont amenés à mobiliser des réseaux professionnels (organismes techniques, de gestion, etc.) en complément de leur travail d'assistance. Dans ce champ d'action, la pratique d'engagement s'exprime donc par la mobilisation de compétences et de ressources professionnelles pour les mettre au service de l'autre. Cette forme d'engagement peut être comparée à celle des médecins investis dans des organisations humanitaires ou encore aux juristes ou avocats qui mettent à disposition d'une cause un ensemble de savoirs et savoir-faire professionnels. En ce sens, le dévouement de ces agriculteurs apparaît indissociable de l'exercice de leur métier.

1.2. Une « moyenne » paysannerie traversée d'incertitudes

Nous avons vu en premier chapitre, à l'étude du discours collectif, que l'objectif de préservation de la petite et moyenne paysannerie et les principes de solidarité professionnelle sont aux fondements de la création de Solidarité Paysans 85. Pour ces agriculteurs, le progrès

n'est pas synonyme d'un inéluctable agrandissement des exploitations aux dépens de plus petites.

« A l'époque on avait peu de surface. Or on était souvent à même de les reprendre, mais on n'a pas repris toutes les fermes qui nous ont été offertes. Parce que je trouvais qu'il y avait d'autres copains qui fallait qu'ils s'installent, quoi. Nous notre ambition c'était pas de s'agrandir pour s'agrandir, même si ça aurait pu faire du bien, quoi. Parce que la porcherie bouffait de l'argent. Elle nous avait permis de nous installer à 3, de vivre aussi, mais les revenus on en a pratiquement jamais eu, quoi. On a toujours été sur la corde raide, toujours toujours. »

(membre fondateur)

Ainsi, le profit ne doit pas prévaloir sur l'intérêt collectif de la paysannerie. Sans pour autant renoncer à la réussite professionnelle, les conduites de ces agriculteurs semblent en partie déterminées par une auto-contrainte liée à la morale économique dont ils sont porteurs (nous verrons par la suite que cette morale est en partie dépendante de conditions objectives, locales et démographiques). Dès lors, la présence de bénévoles s'écartant de cette norme économique et pouvant être davantage assimilés à la « grande » paysannerie, a pu déstabiliser certaines personnes.

Répartition des exploitants selon le type d'exploitation

Type d'exploitation	Bénévoles	Bénévoles en activité	Ens. exploitants prof.
Individuel	30,8 % (16)	9,5% (2)	32,35 %
GAEC	63,5 % (33)	81% (17)	36,04 %
Earl et autres sociétés	5,8 % (3)	9,5% (2)	31,61 %

Interrogés : 58 / Répondants : 52 / Réponses : 52

Pourcentages calculés sur la base des répondants

Sources : OES – MSA85 janvier 2007

Les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) sont largement surreprésentées par rapport à l'ensemble des exploitations vendéennes : 63,5% contre 36,04%. Un phénomène d'autant plus marqué lorsque seuls les bénévoles encore en activité sont pris en compte : les 4/5^{ème} sont installés en GAEC. Travailler avec des associés sur une même structure foncière répond à une stratégie économique, dans la mesure où elle permet d'assumer collectivement les charges liées aux investissements dans les moyens de production. Mais elle satisfait aussi un ensemble de valeurs professionnelles privilégiées par ces agriculteurs : le travail collectif, la coopération, etc. Par ailleurs, l'exploitation en GAEC autorise une répartition du temps de travail plus souple que lorsque l'agriculteur assume seul la production lorsqu'il a un statut d'exploitant individuel. Le président de l'association,

Benoit, explique ainsi que le fait d'être en GAEC l'autorise davantage à aménager son temps pour assumer ses responsabilités.

« Bah sur l'année, j'y passe une vingtaine de jours. Parce que j'ai des comptes à rendre auprès de mes associés, quand je passe du temps à l'association. C'est beaucoup de demi-journées. Mais c'est sûr que je pourrais pas si j'étais pas en GAEC. On s'organise, quoi.»

(Benoit, agriculteur, président de l'association)

Doug Mc Adam, dans son étude du *Freedom summer* de 1964 au Mississippi, souligne en effet que la « disponibilité biographique » est une variable à prendre en compte dans la compréhension de l'engagement ou non des individus dans l'espace publique⁹¹. Il semble ainsi que le type d'exploitation en association, dominant chez les agriculteurs membres d'SP 85, permette de dégager du temps pour s'investir dans des activités qui sortent du seul cadre de leur exploitation, qu'elles soient ou non liées à leur activité d'agriculteur.

Le recours à l'utilisation collective du matériel agricole (CUMA) est une pratique professionnelle qui va également dans le sens de la coopération et de l'entraide. Or elle est largement privilégiée par les enquêtés : plus de neuf sur dix sont membres d'une CUMA. Parmi ces membres, plus d'un sur trois (37,8%) y assume une responsabilité, ce qui témoigne de leur investissement au sein de ce type de structure collective.

Membre CUMA

	Bénévoles	Bénévoles ayant une responsabilité CUMA
Oui	91,5% (43)	37,8% (17)
Non	8,5% (4)	62,2% (28)

Interrogés :58/ Répondants : 48/Réponses : 48

Dans les nomenclatures établies par l'INSEE, la taille de l'exploitation est envisagée comme un indicateur du capital économique détenu par les agriculteurs. Or si l'on compare nos données à celles de l'ensemble des exploitants « professionnels » agricoles de Vendée, on s'aperçoit que la plus grosse proportion des bénévoles fait partie de la « moyenne » paysannerie : 42,9% d'entre eux ont une SAU entre 50 et moins de 100ha, un taux plus élevé par rapport à l'ensemble des exploitations vendéennes (30,29%). Le recrutement bénévole au

⁹¹ L. Matthieu, *Comment Lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, La Discorde, 2004, p.78.

sein de la petite paysannerie (moins de 25 ha) est en revanche marginal : tandis qu'elle représente encore un tiers (33,12%) de la population agricole vendéenne, ils sont un peu plus de un sur dix (12,2%) au sein de l'association. La surreprésentation des SAU (Surface Agricole Utile) de plus de 100 ha (28,6% contre 7,12% en Vendée) peut quant à elle surprendre compte tenu de leur attachement à une certaine morale économique. Toutefois le fait que la grande majorité des bénévoles soit en GAEC amplifie nécessairement la superficie moyenne des exploitations sur lesquelles ils travaillent. L'analyse des données en fonction de cette nomenclature apparaît par conséquent insatisfaisante. Il est préférable de comparer la moyenne des SAU en fonction du type de l'exploitation (individuel, en association, autres.).

SAU moyenne selon le type d'exploitation

Type d'exploitation	Bénévoles	Ens exploitants prof.
Individuel	43 ha (16)	53 ha
GAEC	96 ha (31)	111 ha
Earl et autres sociétés	75ha (1)	74 ha

NR= 10 retraités n'ont pas répondu.

On constate alors que les superficies exploitées par ces agriculteurs sont en moyenne inférieures à la moyenne départementale. Ces bénévoles semblent donc davantage appartenir à la « moyenne » paysannerie dominée économiquement mais, comme nous l'avons vu auparavant, disposant d'un capital culturel élevé.

Au-delà de ces caractéristiques objectives, il est important de relever qu'un nombre conséquent de bénévoles engagés dans l'association a connu un parcours professionnel traversé d'incertitudes. Parmi les répondants, plus de 41,1% affirment avoir rencontré des difficultés financières, et pour 17,9% (10) il s'agissait de « sérieuses » difficultés. Ce phénomène est plus manifeste encore chez les dirigeants associatifs, dont plus de la moitié disent avoir été exposés à ce type de problème (10 pour 23), « sérieux » pour près de 1 sur 3 (30,4%). Apparues en général peu de temps après l'installation, ces difficultés étaient liées la plupart du temps à des causes conjoncturelles. En effet, un nombre important de bénévoles (40%) s'est installé en agriculture entre 1975-1985, ce qui correspond à la période de grande crise agricole (présentée en introduction). Les plus concernés semblent être les éleveurs bovins, qui représentent 64,2% des bénévoles, parmi lesquels les deux tiers ont une production laitière. Installés depuis peu, ces jeunes agriculteurs incités à investir pour produire davantage ont à l'époque subi de plein fouet les quotas de production. C'est le cas

d'un certain nombre de dirigeants interrogés, dont ces deux membres fondateurs qui font part de leur expérience:

« Pourquoi je l'ai fait ? C'est pas compliqué, c'est que nous, en 81, on avait eu des difficultés. Alors je me suis installé en 78, mon frangin en 81, on était avec mon père, et il a fait une reprise d'exploitation qui était élevée financièrement, et puis bah fallait à l'époque produire, donc fallait mettre en place des outils de production, ça avait été dur pas mal d'années, jusqu'en 88. Quand on a créé l'association, on correspondait tout à fait au profil qu'il pouvait y avoir : où les gens investissaient pour produire et ils s'endettaient, ou ils n'investissaient pas, mais le système qui se mettait en place ne correspondait pas à tout le monde. Donc il fallait aussi s'occuper de ceux qui n'y arrivaient pas. Nous, on n'avait rien. Pas un centime. Mon aide à l'installation est tout passé dans la sécheresse, c'est tout. »

(membre du CA)

« Alors moi aussi quand on s'est installé, ça a été très dur, on a eu des difficultés. Ah on s'est bagarré ! Donc pendant 10 ans, c'était le boulot qui comptait. On a bossé dur, hein. Les quotas laitiers sont tombés 3-4 ans après, on a failli tout claquer ! Mais tu peux plus, une fois que t'es engagé dans une exploitation, on a fait des frais, tout ça. C'est un piège, enfin...on a pris des engagements, donc. Mais on s'est foutu de notre gueule, quoi. Les quotas laitiers, je me souviens, on était en progression régulière, on a commencé à 200 000L de lait puis 240 000 quand les quotas sont arrivés, et ils ont pris l'année de référence je sais plus combien avant, ce qui fait qu'on est redescendu à 190 000. Plein de lait de gâché, de la folie, quoi. Mais c'est quand même passé. Pas de problème avec les créanciers, mais on s'est serré la ceinture. En plus on s'est installé en 78, on s'est marié 4 ans après et mon épouse travaillait pas, donc pff.

Et c'est la différence avec aujourd'hui, on s'en est sorti, on a fait un plan de modernisation, donc ils ont libéré des quotas, mais bon. Ca a été très dur, donc t'as aussi cette période où tu sais ce que c'est que d'être dans la galère. Mais bon je suis un gestionnaire très rigoureux. Et puis à l'époque on était 2 célibataires, tout était pour l'entreprise, à travailler comme des cons.

[...] Alors c'était aussi une analyse du système que j'avais par la conf, ou du MRJC, qui disait on va droit dans le mur. »

(membre du CA)

Ces deux interrogés soulignent tous les deux le fait qu'ils ont certes connu des difficultés, mais qu'ils ont eu les ressources suffisantes pour s'en sortir en se comparant à ceux qui au contraire n'avaient pas les « capacités » de rebondir (« mais le système qui se mettait en place ne correspondait pas à tout le monde. Donc il fallait aussi s'occuper de ceux qui n'y arrivaient pas. » ; « Mais bon j'étais un gestionnaire très rigoureux »). Le fait d'avoir traversé des moments difficiles a ainsi été vécu par certains comme une « prise de conscience » d'un système agricole producteur d'inégalités, même s'il semble que ce soit au sein des espaces militants, d'échange et de réflexions collectives, que ces expériences aient pu être traduites dans un registre plus politique et à travers certaines mobilisations.

« Alors on est tombé tout de suite dans la problématique des petits quotas laitiers. Parce qu'ils ont été mis en place dès mon installation. Alors nous avons eu beaucoup d'actions pour défendre les petits quotas. Comme blocage de camions de lait, sur la route et dans les fermes, et puis négociation tous azimuts. D'ailleurs c'est dans le temps qu'on a réussi à obtenir des résultats. »

(membre du CA)

A l'époque endettés eux-mêmes par de lourds investissements, de plus en plus dépendants de l'extérieur, ils ne peuvent accepter que certains des leurs, au nom du grand mouvement de modernisation, soient abandonnés sur le bord de la route.

Ainsi en interrogeant les données technico-économiques des exploitations, la trajectoire professionnelle de ces agriculteurs, c'est un rapport particulier au métier qui se dégage, et éclaire sur certaines caractéristiques et dispositions favorables à l'engagement. Ces dispositions rejoignent celles décrites par Sylvain Maresca pour qualifier une fraction de paysans proches de la FDSEA. Elles consisteraient « à privilégier le social par rapport à l'économique, l'avenir des agriculteurs par rapport à la réussite de l'agriculture, la promotion du plus grand nombre par rapport à la réussite de quelques-uns, le dévouement par rapport à l'ambition ».⁹²

Cependant, d'autres espaces concrets (géographique) et abstraits (de socialisation) au sein desquels l'individu incorpore des façons d'être, de faire, d'agir et de penser le réel particulières doivent être pris en compte pour saisir comment ces dispositions ont pris corps et mieux analyser les ressorts de l'engagement.

2. Les bases socio-communautaires de l'engagement

2.1. Une forte participation à la vie citoyenne

Nous l'avons vu en première partie, ce sont des militants issus du mouvement CMR et de la Confédération Paysanne qui ont mis en place l'association. Etant donné la stabilité socio-démographique de la population bénévole, cet héritage militant est encore aujourd'hui très présent à Solidarité Paysans 85. Parmi les enquêtés, 65,5% ont fait partie d'un mouvement d'Action catholique (CMR, MRJC, CCFD, etc.), un chiffre qui va croissant à mesure que l'on monte dans la pyramide des âges : tandis que près de la moitié des bénévoles

⁹² S. Maresca, *Les dirigeants paysans*, Paris, Ed. de Minuit, 1983, p. 85.

en activité en ont fait partie, ils sont plus de 4 retraités sur 5. Très influentes dans le département très christianisé de Vendée, ces organisations ont accompagné les profonds changements survenus dans l'agriculture et ont imprégné de manière durable les schèmes de pensée, de perception et d'action de nombreux bénévoles, et constituent un patrimoine commun aux militants de la confédération paysanne et de la FDSEA. Les travaux menés sur les mouvements d'action catholique en milieu agricole ont par exemple montré que ces espaces de socialisation produisent des dispositions à l'engagement actif des personnes dans les structures professionnelles et les associations locales⁹³, ce que confirme l'implication de nombreux bénévoles de Solidarité Paysans 85 au sein d'autres structures collectives.

Au niveau syndical, 27,3% des bénévoles affirment n'être d'aucune appartenance. En revanche, parmi les syndiqués, la confédération paysanne est largement surreprésentée : tandis qu'au niveau départemental, elle ne rassemble que 3% des exploitants agricoles⁹⁴, la majorité des bénévoles syndiqués s'en revendique (58,1%) contre 41,9% pour la FDSEA. Cette surreprésentation des paysans confédérés est par ailleurs sensiblement plus marquée au sein des dirigeants de l'association puisqu'ils représentent 62,5% des syndiqués. La plupart des interrogés insistent sur le fait que la confédération Paysanne constitue certes un vivier de bénévoles pour l'association, mais que cette dernière demeure institutionnellement autonome. Il arrive pourtant, à l'étude des dossiers archivés, qu'SP 85 fasse appel à la confédération paysanne lorsque certaines situations rencontrées sortent du cadre d'intervention défini par l'association. A titre d'exemple, Mr P., un agriculteur célibataire et en statut individuel, fait appel à l'association en 1999 suite à un conflit foncier qu'il ne parvient à régler seul : les propriétaires des terres louées par ce paysan ont un GAEC de plus de 100ha qu'ils envisagent d'agrandir. Ils tentent par conséquent d'expulser Mr P. pour réquisitionner les terres. Traditionnellement, les conflits fonciers relèvent de l'action syndicale. L'association répond à la demande et engage plusieurs démarches, mais identifie rapidement les limites de son intervention, que la salariée alors en charge du dossier rappelle à Mr P. :

« Nous ne pouvons en tant qu'association aller au-delà de l'accompagnement, mais il avait été convenu avec Michel qu'un syndicat pouvait agir. C'est donc la Confédération paysanne qui prend la relève pour dénoncer cette injustice. Un comité de soutien est en train de se mettre en place sous l'impulsion de M. Jacques Chanaud. »

⁹³ Cf. notamment C. Suaud, *Ibid.* et R. Le Guen, « La place de la JAC dans l'évolution des exploitations agricoles du Maine-et-Loire », in *JAC et modernisation de l'agriculture de l'Ouest*, Rennes, INRA, mars 1980.

⁹⁴ Electoralement, l'audience est en revanche plus importante : 13,08 % en 2007.

C'est Michel, alors membre actif de la confédération paysanne Vendée, qui accompagnait l'agriculteur avec la salariée, et qui parallèlement est intervenu, dans un registre plus syndical, au nom de la Confédération paysanne. On voit donc que le réseau syndical auquel sont intégrés un certain nombre de bénévoles est susceptible d'être activé dans la perspective d'une intervention complémentaire auprès des agriculteurs en difficulté. La double appartenance de certains bénévoles actifs— au syndicat et à l'association— rend les frontières plus poreuses qu'elles ne le sont affirmées officiellement.

Au-delà des engagements dans les mouvements d'ordre confessionnel et syndical, la mobilisation des bénévoles s'inscrit au cœur d'une participation plus large à la vie publique. Plus d'un tiers des répondants assument (ou ont assumé) des responsabilités politiques en tant que maire ou élu municipal (36,8%). D'autre part, nombreux sont membres d'organisations écologiques et environnementales (24,6% des répondants), culturelles et artistiques (28,1%), sportives et de détente (59,6%), humanistes et citoyennes (54,4%), dont un certain nombre dans des organisations humanitaires en direction des populations civiles d'autres pays européens ou anciennement colonisés, ou dans des logiques d'échange Nord-Sud. Ces mobilisations se font toujours dans une perspective de solidarité, cette fois-ci envers le « proche universel ». Les études statistiques sur le bénévolat ont montré la plus forte propension des agriculteurs à s'engager dans le bénévolat, comparativement aux autres catégories socio-professionnelles⁹⁵. Cette situation traduit, pour partie, une participation syndicale plus vivace dans le monde agricole qu'elle ne l'est devenue dans l'univers salarié, et reflète probablement l'importance qu'y joue un tissu associatif, coopératif ou mutualiste plus dense, lié à l'exercice de la profession et dont l'animation et le fonctionnement repose sur l'engagement des intéressés. Il ne s'agit donc pas d'isoler ce phénomène observé du facteur socio-professionnel. Toutefois, les bénévoles qui nous occupent semblent se distinguer par un « don d'ubiquité sociale » qui leur permet d'occuper des positions multiples au sein de l'espace public, d'être « multi-cartes » : en dehors des mobilisations professionnelles, 80,7% des bénévoles assument au moins trois engagements au sein d'organisations distinctes (SP 85 inclus). De plus, le type d'engagement qui les caractérise renseigne sur l'appartenance de ces bénévoles à un tissu associatif, militant et professionnel plus large qui repose sur un ensemble de valeurs et principes communs. Bien que les objets de ces activités soient a priori hétérogènes et dépassent souvent le cadre purement agricole, ces organisations se rejoignent sur des thématiques ruralistes et surtout solidaristes et s'apparentent à un univers référentiel

humaniste et catholique-social. Un positionnement qui se confirme à travers la sensibilité politique déclarée par les bénévoles :

Sensibilité politique

	Bénévoles	Dirigeants
LCR	5,6% (3)	10% (2)
Verts	33,3% (18)	45% (9)
PS	29,6% (16)	25% (5)
MODEM/NC	18,5% (10)	15% (3)
UMP	11,1% (6)	5% (1)
Pôle républicain	1,9% (1)	-
	Répondants : 54	Répondants : 20

Interrogés : 58 / Répondants : 54 / Réponses : 54
 Pourcentages calculés sur la base des interrogés

87% des bénévoles sont issus de la gauche (68,5%) ou sont socio-démocrates (21,2%), contre 15,1% à droite. Parmi les dirigeants associatifs, l'appartenance politique est encore plus ancrée à gauche puisque la LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire), les Verts et le Parti Socialiste réunis représentent 80%. A noter qu'un pourcentage important se dit proche des Verts (33,3% pour l'ensemble des bénévoles, 45% pour les dirigeants), ce qui peut être mis en corrélation avec la surreprésentation des adhérents de la Confédération Paysanne connue pour sa sensibilité aux problématiques environnementales.

2.2. Un recrutement circonscrit au bocage vendéen

Localisation des bénévoles

	Bénévoles	Dirigeants
Bocage	87,7%	91,3% (21)
Marais breton	3,5%	-
Marais poitevin desséché	1,8%	-
Plaine	7,0%	8,7% (2)
	Répondants : 57	Répondants : 23

Interrogés : 58 / Répondants : 57 / Réponses : 57
 Pourcentages calculés sur la base des interrogés

⁹⁵ L. Prouteau, F-C. Wolff, « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », in *Economies et Statistiques* n°372, 2004.

Il apparaît que le recrutement des agriculteurs volontaires se limite quasi-exclusivement à la région bocagère : près de 9 répondants sur 10 en sont effectivement issus (87,7%). Par ailleurs, près de la moitié (10 sur 22) des membres actifs de l'association résident dans le nord-est, qui correspond au Haut-bocage⁹⁶ et à ses cantons limitrophes. Deux réalités peuvent expliquer cet ancrage géographique : des caractéristiques objectives mais aussi une histoire agricole particulière de cette sous- région.

Tout d'abord la zone du Bocage et plus particulièrement celle du Haut-bocage, constitue le territoire où la densité d'actifs agricoles par hectare est la plus importante. Charles Suaud qui a effectué une recherche sur les militants CMR de Vendée en 1982 explique que le maintien, au sein du Bocage, d'une paysannerie « numériquement importante, démographiquement équilibrée, et relativement homogène sur le plan de la grandeur des surfaces exploitées »⁹⁷ a entraîné des comportements économiques d'auto-limitation qui ne s'observent pas dans la Plaine ou le Marais, où étant moins nombreux et répartis de manière plus disparate, l'absence de cohésion sociale libère les individus d'une surveillance collective en matière de développement économique. « Le fait qu'ils occupent des situations économiques suffisamment proches amène les agriculteurs en compétition à renoncer à se lancer dans une conquête effrénée de terres, sauvegardant de la sorte les règles collectives par lesquelles un plus grand nombre d'agriculteurs ont pu se maintenir et auxquelles ils doivent leur propre survie économique. »⁹⁸. Cette dynamique observée plus de vingt ans plus tôt apparaît toujours d'actualité car si la crise de reproduction sociale et économique touche aussi fortement le Nord-Est Vendée, cette partie du département connaît une plus faible diminution du nombre d'exploitants agricoles entre 1979 et 2000⁹⁹. Il semble que ces conditions objectives aient fait du bocage et plus particulièrement du haut-bocage, un terrain propice au développement, dès la fin des années 1960, d'un ensemble de mobilisations collectives de la « moyenne » paysannerie à l'encontre d'une modernisation agricole qui participait à l'élimination des plus « petits ». Comparativement aux autres zones de Vendée, la région du bocage est historiquement marquée par une plus forte dynamique militante, assimilée à une sensibilité politique de gauche. Aujourd'hui amoindris, les mouvements de l'Action catholique y ont été fortement implantés et ont marqué durablement les générations militantes

⁹⁶ Cf. Annexe

⁹⁷ C. Suaud, « Conversions religieuses et reconversions économiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1982, Volume 44, Numéro 1, p. 91.

⁹⁸ Charles Suaud, *Ibid.*

⁹⁹ « L'Atlas de Vendée », Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, 2004.

des plus de 50 ans. C'est aussi dans le bocage vendéen, et plus précisément dans le « haut bocage », que le mouvement des Paysans Travailleurs, né à la fin des années 1960 d'une branche dissidente et radicalisée du CDJA Vendée, a trouvé sa principale base militante. Or il ressort des investigations que les fondateurs et la grande majorité des membres actifs de l'association ont été marqués par cette histoire sociale et bénévole. Par ailleurs, au-delà de leur localisation, il aurait été intéressant de mesurer l'enracinement local comme ressort de l'engagement à partir du critère d'ancienneté résidentielle. Malheureusement cette variable a été omise au moment de la constitution de l'enquête. La parole des membres actifs interrogés renseigne toutefois sur leur stabilité géographique : la plupart sont natifs de l'actuelle commune où ils résident (et peuvent être héritiers de l'exploitation familiale), sinon d'une commune limitrophe.

En résumé, cet ancrage géographique et les espaces communs de socialisation attestent de l'existence d'un important réseau d'interconnaissance, d'une intégration à un espace socio-communautaire qui constitue le foyer principal de recrutement des bénévoles et qui peut être en retour activé en cas de besoin. Ils sont ainsi nombreux à reconnaître avoir été sollicités par un bénévole déjà intégré dans l'association, qui est aussi un voisin, un ami, un parent, ou encore un membre d'une organisation collective à laquelle ils appartiennent

« Les gens de la Conf qui étaient à la création de Solidarité Paysans, bon René B., René Y., bon c'étaient des copains, des gens que je voyais souvent. Claire, enfin bon c'est des gens que je connaissais bien avec qui j'avais l'habitude de travailler. Effectivement je connaissais moins les gens du CMR, oui. Et encore, même un gars comme Auguste de la Ferrière là, qui était lui peut-être un peu à cheval entre les 2, là entre CMR et Conf, c'était aussi mon Président de CUMA de l'époque, donc euh...c'est un petit monde, hein ! »

(membre du CA)

[Et par rapport à l'association, je crois que c'est Benoit qui me disait ça, que comme tu connais beaucoup de gens dans le bocage, y a pas mal de personnes qui se sont engagés à Solidarité...]

Ouais, j'ai utilisé mon réseau (rires). C'est vrai que ça a joué. Mais de toute façon la plupart des bénévoles qui sont à l'asso c'est des gens qui se connaissaient déjà. Tu vois, le peu qu'on a eu, et qui n'étaient pas dans le réseau, ils restent pas, souvent.

(salariée)

La plupart se connaissent depuis longtemps et ont fait partie des mêmes réseaux de sociabilité. Les récits des interrogés et les observations laissent d'ailleurs transparaître la dimension conviviale du groupe, une complicité inter-subjective certaine. Au-delà des échanges liés à leur activité associative, les personnes plaisantent, évoquent aussi des sujets

d'ordre privé. Cet enracinement local et cette base d'interconnaissance participent d'un sentiment identitaire fort et constitue une condition déterminante de la mobilisation d'une part, et de la fidélité de l'engagement d'autre part.

3. Les logiques d'engagement

Enfin, en complémentarité de l'analyse globale des propriétés sociologiques des bénévoles, et de la mise en exergue d'une base socio-communautaire comme ressort de l'engagement, il convient de se pencher sur les registres d'engagement.

Tout d'abord, à la base des logiques d'engagement, on trouve chez nombre de bénévoles une socialisation religieuse acquise dès la jeunesse et souvent réaffirmée par la participation active à des mouvements d'action catholique. Or cette socialisation religieuse se caractérise par le refus de l'idée d'une foi vécue sur le seul registre privé, mais au contraire réalisée en actes. Dès lors, le cadre associatif, dont l'objet est qui plus est d'agir auprès des plus démunis, apporte un cadre adapté pour satisfaire ces injonctions. Jean-Marie, ordonné diacre, pourrait représenter l'exemple « typique ». Toutefois, hormis ceux qui sont entrés au sein de l'association par le biais du CMR, cette socialisation religieuse n'est que rarement invoquée par les bénévoles pour justifier leur engagement. Il s'agirait plutôt d'une forme « laïcisée » d'une action qui trouve pourtant en partie sa source dans la socialisation religieuse.

Dans un discours empreint de nostalgie, les interrogés sont nombreux à faire part de leurs expériences de solidarité et d'entraide locales, à une époque où la cohésion et l'homogénéité sociale des communautés villageoises bocagères étaient encore relativement fortes. De par ces solidarités vécues, et en raison de l'intériorisation, au cours de leur socialisation, d'un ensemble de dispositions éthiques, religieuses, morales, ces bénévoles ont développé une conception des rapports sociaux fondée sur la croyance en l'interdépendance sociale et en la nécessité de valoriser les principes de solidarité, de partage et de justice. Or ces dispositions rentrent en dissonance avec ce qu'ils perçoivent comme une organisation sociale de plus en plus individualisée et atomisante.

« C'est vrai que les choses ont évolué. Avant, pendant les périodes d'ensilage, y avait des repas collectifs, les gens s'aidaient pour les moissons, par exemple. Aujourd'hui, les gens ont trop à faire. Ils n'ont plus le temps. Ils ont un rapport au temps qui a changé. Et puis maintenant les gens ont ce qu'il faut sur leur exploitation. Mais paradoxalement, ils travaillent plus. Et puis tout simplement, le nombre a considérablement baissé. Aujourd'hui il existe des services d'entraide, mais l'entraide gratuite, elle, elle dure moins qu'avant. Les CUMA, elles continuent à aider parfois, mais c'est toujours ponctuel. Alors qu'avant, ça pouvait se faire dans la durée. Quand quelqu'un était malade, ils le remplaçaient momentanément sur l'exploitation (ex de J-M Careil qui a entretenu l'exploitation d'un ami pdt un ou 2 ans, le temps que le fils de son ami puisse s'installer). Mon mari l'a remarqué : quand il s'est installé en 81, ils s'aidaient vachement dans la CUMA, à construire les bâtiments de jeunes qui s'installent. Mais il remarque qu'aujourd'hui il n'y a plus cette dynamique. »

(salariée)

Face à des évolutions structurelles qu'ils contestent et sur lesquelles ils ont peu d'emprise, leur mobilisation au sein de Solidarité Paysans 85 leur offre la possibilité de réassurer un ensemble de croyances, de pallier à cette dissonance entre un idéal moral et sociétal et la conscience d'un manque social.

Pour un certain nombre de bénévoles, la participation à cette solidarité est aussi le résultat d'une distanciation à l'égard de leur parcours syndical et militant. D'un côté, un nombre non négligeable de membres de la FDSEA entretiennent un discours très critique à l'égard de leur syndicat dont ils regrettent la politique trop sélective. De l'autre, les militants de Travailleurs Paysans (puis de la confédération paysanne) qui ont participé aux nombreuses actions syndicales dans les années 1970-1980 ont reconnu les limites de telles mobilisations pour répondre concrètement et durablement aux plus en difficulté. Ils ont progressivement redéfini leur conception de l'engagement, et se sont engagés dans l'association à un moment où le désir de plus de pragmatisme, d'« être concrètement utile sur le terrain » prend le pas sur les logiques strictement revendicatives et corporatistes.

« Chez certains, il n'y a pas d'issues, donc contrairement à des batailles syndicales qui ont précédé Solidarité Paysans, des batailles avec le Crédit agricole où on voulait absolument faire la démonstration de force avec des gars qui étaient même manipulés par notre syndicat, et pour servir de « victimes expiatoires », comme diraient certains [rires], alors qu'ils n'en avaient pas la carrure, pas l'étoffe. Et c'est au contact du réel, de l'accompagnement individuel, qu'on s'est rendu compte de ça, quand même. Même les militants Paysans travailleurs de l'époque qu'on était, qui avions baigné, euh... participé à des actions ici ou ailleurs, j'en discutais avec un collègue de Charente chez qui c'était pareil, et bah on a changé. Parce qu'il y a quelque chose de malhonnête, dans cela. Quand on a instrumentalisé quelqu'un qui n'est pas fait pour ce métier, pour une bataille de grande ampleur sur la place publique, et puis qui est forcément abandonné, après, ... ! C'est ça en partie qui m'a convaincu que l'accompagnement individuel était important. »

(membre du CA)

« C'est vrai que j'ai évolué. J'étais à la conf, j'avais pas de responsabilité à l'époque, mais pour moi c'était la même chose. Enfin...pas d'un point de vue institution, mais dans les raisons qui motivaient ce bénévolat, aussi bien d'un côté que de l'autre, c'étaient les mêmes. Et puis sans doute que mon engagement syndical était en train d'évoluer tout doucement vers un engagement plus associatif. Je pense que je commençais à avoir fait le tour de l'action syndicale et d'avoir mesuré ses limites, et que Solidarité Paysans, par son côté pragmatique, me plaisait bien. »

(membre du CA)

Les dirigeants de l'association ont donc importé une culture militante issue de leurs engagements passés, mais c'est aussi en réaction à ces expériences syndicales qu'ils se mobilisent au sein de l'association, pour inventer une autre conception de ce que devrait être l'aide apportée aux plus démunis.

On peut distinguer de manière idéal-typique, trois catégories de bénévoles selon les registres d'engagement invoqués.

Une partie des bénévoles (43,4%) fondent leur engagement sur le registre exclusivement compassionnel. Ils mettent en avant l'idée de devoir social, de désir d'être utile à l'autre. Leur acte de don est pensé comme une responsabilité de ceux qui ont plus à l'égard de ceux qui ont moins. Cette logique peut être dépendante d'une socialisation chrétienne où charité, compassion et don auprès des plus démunis se mêlent. Elle s'apparente aussi à un référentiel humaniste et un cadre moral relevant davantage de la philosophie politique, c'est-à-dire que leur engagement est justifié au nom de défense de la justice, de la solidarité, de l'égalité.

Parallèlement, plus de la moitié des bénévoles (56,6%), dont la grande majorité des dirigeants, se situent à la croisée entre le registre compassionnel décrit plus haut et le registre politique. Ce dernier se manifeste lorsque les acteurs imputent les injustices sur lesquelles ils entendent intervenir à des processus sociaux et à des responsables économiques et politiques clairement identifiés. Dès lors, leur mobilisation s'exprime par un désir de transformation sociale et répond à une lecture plus conflictuelle de la réalité sociale. Dans ce cas, objectif idéologique et pragmatisme de l'action concrète s'entremêlent. Le fait de prendre part à la dimension collective de l'association, d'être acteur et porteur du projet en s'investissant dans le fonctionnement associatif est un moyen, pour les dirigeants, de satisfaire ces deux registres de l'engagement, de dépasser le simple cadre de l'accompagnement individualisé pour donner un sens plus politique à leur engagement.

Enfin, il y a aussi les bénévoles anciennement accompagnés, qui demeurent cependant marginaux (7 sur 58). Les fondements politiques sont absents de leur logique d'engagement. Celui-ci est plutôt lié aux difficultés financières qu'ils ont traversées, et à l'aide reçue par l'association. En passant du statut d'aidé à celui d'« aidant », en transformant une dette sociale en un don pour autrui, en faisant preuve de solidarité pour les autres, ils se construisent alors une identité altruiste, permettant la reconquête de la dignité et d'une estime de soi. Cinq d'entre eux sont aujourd'hui membres du conseil d'administration. Il s'agit toutefois de personnes qui ne sont pas démunies en termes de ressources sociales et culturelles. Trois d'entre elles ont maintenu leur activité d'exploitant, et un couple s'est reconverti professionnellement à la suite d'une liquidation judiciaire douloureuse. Fortement attaché au « milieu » agricole dont il ne veut pas faire le deuil, l'engagement de ce dernier est un moyen de maintenir une cohérence identitaire au-delà de la rupture biographique qu'a constitué son départ de l'agriculture.

[Ca représente quoi, pour vous, cet engagement ?]

« Bah alors ça tu nous emmène dans un truc, là, euh... C'est pas compliqué, y a un milieu dans lequel on est bien, et on veut garder un pied dans le monde agricole. On est bien avec les agriculteurs. Va mettre des mots là-dessus, toi (elle s'adresse à son mari). C'est au niveau du langage, y a des valeurs communes, quand on part en vacances, on demande toujours un accueil à la ferme. Nous, on défend les agriculteurs. On les aime, on les défend, surtout quand ils sont dans la « pétrouille ». Et puis on voudrait qu'il en reste, aussi. Malgré tout ce qu'on a pu dire. Mais qu'ils en vivent, par contre. Pas qu'ils en crèvent, on est d'accord. »

(membre du CA)

La présence de ces anciens agriculteurs en difficulté constitue par ailleurs une ressource symbolique tant pour l'image que l'association souhaite donner que pour renforcer l'activité interne de l'association. Elle est en effet un rappel de la capacité de l'association à satisfaire son objectif, celle de la réinsertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires.

Ainsi alors que la solidarité constitue le fondement-même de l'action, on s'aperçoit qu'elle revêt un sens et est liée à des logiques plurielles. Tandis que pour les uns, la dimension contestataire, la dénonciation des injustices ne doivent pas être exclues de leur action solidaire, pour d'autres la nature de l'association est avant tout caritative, et doit se porter sur l'individu « dans le besoin ».

Par ailleurs, si l'interprétation politique du phénomène des agriculteurs en difficulté est déterminante pour comprendre l'engagement de la plupart des dirigeants associatifs (hormis les accompagnés), l'attitude de ces derniers s'avère davantage réformiste que

subversive. Ces personnes adoptent en effet une attitude que Charles Suaud qualifiait de « contestation intégrée »¹⁰⁰ : tout en s'efforçant de demeurer indépendante des structures agricoles traditionnelles, la lutte doit être menée à l'intérieur des institutions la stratégie. On constate cette disposition à travers les choix syndicaux et professionnels d'un de ces personnes : des militants de la FDSEA qui malgré une critique parfois sévère de leur syndicat, y restent dans l'espoir de favoriser les échanges et les discussions, le but étant si possible de faire infléchir les choses de l'intérieur, à un niveau local. D'autres de la confédération paysanne ne souhaitent pas se couper radicalement des organisations professionnelles dominantes et croient en l'enrichissement d'être dans un groupe aux opinions divergentes. Au niveau de l'association, la volonté d'exister au sein de la Chambre d'agriculture est une illustration de cette attitude¹⁰¹. Cet habitus militant permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de la pratique associative, dans la mesure où ces bénévoles en ont été les promoteurs en préférant la compromission, la négociation à la confrontation, toujours en vue de répondre efficacement au phénomène d'exclusion.

« Même si il y a nécessité à des moments de construire des rapports de force un peu forts, je crois que le rapport de force, à un moment doit servir à institutionnaliser des comportements, à se donner des règles, pour permettre des négociations soit à l'amiable, soit pour faire avancer le droit. »

(membre du CA)

En raison de cette attitude de « contestation intégrée », le recul de la dimension contestataire de l'association a certes suscité chez eux des questionnements, des remises en question, mais en aucun cas elle a mis en doute le bien-fondé de leur action, ce qui a contribué au maintien durable de l'engagement. A l'inverse, quelques fondateurs issus de la confédération se situaient dans des logiques plus radicales. Les orientations prises par l'association ont été interprétées comme « une dérive » et sont entrées en dissonance avec leur conception de ce que devait être l'action collective, menant ces personnes à la défection.

Les interrogés mettent en avant le fait que la force et la particularité de leur organisation tiennent à ce qu'elle s'est constituée « par le bas », enracinée dans l'initiative paysanne plutôt que gérée par des « technocrates ». Nous avons vu en effet que les ressorts communautaires de l'engagement sont indéniables. Cette enquête nous confirme toutefois que le don, sous son apparente « universalité », renvoie ici à un ensemble de dispositions sociales

¹⁰⁰ C. Suaud, « Conversions religieuses et reconversions économiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1982, Volume 44, Numéro 1, p. 72 – 94.

propres à une élite paysanne qui ne peut être assimilée à la « base populaire »¹⁰² du groupe des agriculteurs. Leur engagement dépend non seulement d'un capital culturel élevé, mais aussi de leur intégration dans des réseaux de socialisation et d'interconnaissance porteurs d'un *ethos* sensiblement proche¹⁰³. La relative homogénéité sociale qui caractérise cette population bénévole semble ainsi être une condition de mobilisation et explique en partie le caractère fidèle de leur engagement au sein de Solidarité Paysans 85.

¹⁰¹ D'autres associations implantées dans d'autres départements du Grand Ouest n'ont pas souhaité s'implanter à la Chambre d'agriculture pour marquer son autonomie.

¹⁰² Au sujet de l'invalidation progressive de la « base populaire » dans l'encadrement bénévole, cf J-N Retière, «Etre sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, vol.16 n°1, 1994 ou encore L. Prouteau (dir.), *Les associations entre bénévolat et logiques d'entreprises*, PUR, 2003, p. 85-102.

¹⁰³ Le terme « ethos » est ici employé au sens weberien, et désigne un ensemble de valeurs dont est porteur l'« individu historique » cf. M. Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Agora, 1905, p. 43.

CHAPITRE 3

DES MILITANTS SUR LE « FRONT » DE LA MISERE

Dans une perspective socio-historique, Geneviève Pujol explique que par le processus d'institutionnalisation, l'association qui est à l'origine mise en place par des volontés individuelles spontanément réunies, se pérennise et s'ancre dans l'espace social sous une forme telle que « ceux qui y participent ne peuvent plus modifier les règles qui la constituent. »¹⁰⁴. Certes ce processus soumet l'activité associative à des pesanteurs et des cadres contraignants. Une telle définition relève toutefois d'une perspective linéaire qui risque d'éluder une dimension importante de la réalité associative. L'objectif de ce dernier chapitre sera de montrer que derrière les transformations et processus observés en premier chapitre de cette étude, la pratique associative d'SP 85 n'est pas aujourd'hui figée et demeure soumise à de constantes interrogations et négociations internes.

¹⁰⁴ Geneviève Pujol, « La dynamique sociale des associations », *Les Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p. 73.

1. Entre intégration et désir d'autonomie

Depuis son origine, l'association revendique son autonomie –idéologique mais aussi d'action- à l'égard de l'UD-CGA Vendée qui rassemble un ensemble d'organisations professionnelles agricoles dont certaines s'avèrent être ses adversaires lors des négociations. Elle ne manque pas de rappeler régulièrement -officiellement mais aussi à l'occasion de discussions informelles-, qu'elle est ici « dans l'intérêt seul de l'agriculteur », comme pour se rassurer de sa raison sociale. Les membres actifs de l'association ont toutefois vite reconnu qu'ils ne pouvaient agir isolément et que le développement de relations diplomatiques voire de collaboration avec un certain nombre d'institutions professionnelles serait nécessaire à leur pérennisation et à l'efficacité de leur pratique. Ces relations sont de natures diverses. Elles sont d'ordre partenariales (c'est-à-dire formalisées et reposant sur un projet commun accepté, partagé et concerté) avec les assistantes sociales de la MSA, les techniciens de la Chambre d'agriculture, ou encore les comptables des centres de gestion. Lorsque les besoins en ressources extérieures et complémentaires se font ressentir, l'association peut leur faire appel pour travailler sur un dossier, et inversement. Autre indicateur de cette intégration au sein de l'espace professionnel, 19% des moyens financiers dont dispose l'association proviennent des OPA dominantes, ce qui représente la deuxième source de financement après les subventions publiques (38%) et avant les dons des sympathisants (17%). Ces partenaires financiers sont la MSA, la Chambre d'Agriculture, le Crédit agricole, la CAVAC et le CER (Centre de gestion). Ces financements témoignent de la reconnaissance du travail accompli par SP 85, du service rendu aux OPA dans le traitement des dossiers difficiles « dont personne ne savait plus que faire ». Consécration symbolique de ce long processus, la Chambre d'agriculture a souhaité officialiser pour la première fois la convention qui la lie à SP 85 par une conférence de presse en décembre 2007. Président de la Chambre, Luc Guyau qui 20 ans plus tôt exprimait dans la presse sa désapprobation à l'égard d'une telle initiative solidaire, rend cette fois-ci hommage à l'association, et réaffirme par ce biais l'image d'une « Grande maison » mobilisée et soucieuse du devenir des agriculteurs en difficulté.

« La chambre d'agriculture va signer une convention pluriannuelle avec Solidarité Paysans 85, association bien intégrée dans le paysage agricole et ainsi accorder une subvention de 4000 euros. [...] Le président, Luc Guyau, présente ce soutien financier et technique comme « la reconnaissance du travail des bénévoles auprès des paysans en difficultés ». La chambre d'agriculture accorde 4000 euros par an à Solidarité Paysans et fournit aussi des techniciens lors d'événements particuliers. »

(Extrait de l'article paru dans la Vendée Agricole, 17 décembre 2007)

SP 85 est ainsi aujourd'hui pleinement reconnu et intégré au sein du champ agricole départemental. De par cette intégration, l'association dispose d'un ensemble de ressources et d'une légitimité qui répondent à une logique pragmatique, celle d'apporter des réponses concrètes et efficaces aux situations qu'elle prend en charge. Toutefois, la question d'un rapprochement avec les OPA ne va pas de soi et a suscité, au cours de l'histoire, de vifs débats et parfois des attitudes de résistances

« Je peux te dire que la 1^{ère} fois que j'ai annoncé au Conseil d'administration que je voulais demander une subvention à la MSA, y'en a qui dans le lot, m'ont pas entendu. Bah pour eux j'étais en train de me vendre, hein ! (rires) C'était René Billaud à ce moment là qui était président. Il ne voulait pas ! « oui, mais on se fera acheter par la MSA ! ». Je crois que j'ai ramé 3 ans, avant d'avoir le droit de demander une subvention à la MSA. Mais je raménais régulièrement ça sur le tapis, en disant on a besoin de finances, on aide les agriculteurs, ça serait normal que la Mutualité sache quel travail on fait et qu'elle puisse nous financer pour qu'on lui épargne des problèmes ».

(salariée)

« Il y a de plus en plus de travail avec la chambre d'agriculture. Il y a un risque de devenir une association style ATESE, un risque de récupération par d'autres organismes. D'où la nécessité d'être vigilants sur notre rôle. »
(Conseil d'administration, 2 mars 1993)

Au départ, les convictions politico-syndicales semblaient dominer les logiques d'action. Depuis, les logiques pragmatiques ont été renforcées au prix d'un désengagement des plus radicalisés et d'une réforme des dispositions militantes des autres, par l'adoption d'une attitude de compromis. En raison de leurs trajectoires professionnelles et militantes, les questions sur la posture à adopter à l'égard de l'environnement agricole, la crainte d'une perte d'autonomie de l'action mais aussi du discours sont en revanche toujours alimentées. La stratégie d'intégration expose en effet le groupe à une situation ambiguë: d'un côté il se félicite d'avoir « fait la preuve » de son utilité sociale, de l'autre la peur d'être instrumentalisé et « muselé » par la profession agricole est exprimée. Car la reconnaissance et le soutien financier apportés par les OPA installe un rapport de dépendance qui est aussi un moyen de mieux encadrer l'activité associative, et ainsi de freiner les éventuelles prétentions à l'attitude plus contestataire. Depuis 2007, le projet de mettre en place au sein de la chambre d'agriculture un « pôle de prévention » est apparu, dans le but d'anticiper les situations de dégradations économiques au sein du département. Ce pôle entend réunir les principales OPA ainsi que les organismes chargés d'encadrer les agriculteurs en difficulté. Invités à y participer, les dirigeants de l'association sont partagés. D'un côté, ils craignent que cette initiative ne soit que « de la poudre aux yeux » et redoutent par ailleurs une perte

d'autonomie. De l'autre, ils estiment que s'ils s'isolent de cette initiative, les relations jusque-là entretenues risquent d'être rompues car leur attitude serait interprétée comme un refus de collaborer.

« Plus tu acceptes des faveurs, plus t'es lié. On y va mais on veut pas perdre notre âme. Le risque, c'est de se faire embarquer, tu vois ? »

(salariée)

« En même temps, on privilégie l'efficacité. Nous on veut agir, et pour ça il faut pas qu'on se coupe de la Chambre, même si on ne sera jamais membre de la Chambre, parce qu'on veut garder notre indépendance au niveau politique. »

(membre du CA)

C'est aussi au cœur des micro-interactions observées lors de l'enquête que ces tensions entre logique fonctionnelle et logique d'autonomie et de contestation apparaissent. Un matin, une « table ronde » a lieu dans les bureaux de la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une « conciliation amiable ». Cette procédure qui s'inscrit hors des arènes de la justice est parfois préférée par les agriculteurs lorsqu'ils redoutent la voie judiciaire. Elle a pour fonction de réunir les créanciers et l'agriculteur en difficulté dans l'objectif de trouver un accord amiable sur le traitement des dettes et sur les conditions d'une poursuite de l'exploitation. Dans ce cadre, une salariée et un bénévole d'SP 85 qui suivent l'agriculteur dans toutes ses démarches sont à ses côtés, assumant en quelque sorte le rôle d'avocat. Ce jour-là, ils accompagnent un couple d'agriculteurs en production laitières. Avant la rencontre, ils le rassurent sur le déroulement de la procédure. A 9h, la conciliation commence. Les divers intervenants s'installent autour de la table, sept créanciers sont présents, dont les fournisseurs, et des représentants de la CUMA, des GEDA, et du service contentieux du Crédit agricole. Marie-Jo (la salariée) et Henri (le bénévole) s'assieds aux côtés de leurs bénéficiaires. La conciliatrice de l'ADASEA, chargée d'animer la conciliation, demande à chacun de se présenter. Ensuite, elle retrace tout l'historique de l'exploitation : l'installation, les premières difficultés techniques et sanitaires rencontrées, l'apparition des problèmes de santé de la femme et d'alcool du mari, l'engrenage et les conséquences économiques et financières sur l'exploitation. La narration se fait à la troisième personne, et tend à déposséder les intéressés de leur propre histoire qu'ils écoutent restituée en l'espace de quelques minutes. Certaines réalités d'ordre privé sont mises à nu pour expliquer la dégradation progressive de l'exploitation. S'ensuit une longue phase de discussion, chacun émettant son point de vue, les agriculteurs en difficulté ainsi que les membres d'SP 85 argumentant pour leur défense. La

réaction de certains créanciers laisse transparaître leur jugement de valeurs. Considérant que cela va à l'encontre d'une attitude responsable, ils s'étonnent que le couple ait effectué de nombreux prélèvements familiaux alors même qu'ils accumulaient des dettes. « *Il y a des moments où vous auriez pu vous serrer un peu plus la ceinture.* ». A cette remarque, la femme essaie de se justifier : « *Vous savez, pendant 10 ans, mon mari a été alcoolique. Ca a pas toujours été facile. Quelque part, j'ai eu besoin de compenser ailleurs.* ». Pour soutenir le couple, le bénévole ajoute : « *On a quand même l'impression que ça tient pour beaucoup de l'accidentel, qu'il y a eu plusieurs choses qui les ont enfoncé et au niveau des prélèvements, on va pas culpabiliser, parce que dans ces situations, vous savez, on fait des choses, parfois, euh...* ». Dans une démarche compréhensive, le bénévole s'efforce de freiner le procès de moralisation en cours et de relativiser la responsabilité individuelle. Toutefois, tout au long de la conciliation le registre adopté tend à individualiser le phénomène auquel le couple est exposé. L'agriculteur est contraint de mettre en scène sa vie, ses souffrances pour expliquer la réalité présente, mais aussi de justifier « sa bonne foi », « sa bonne volonté », montrer qu'il est prêt à se réformer. C'est en l'occurrence sur ce registre que Solidarité Paysans intervient le plus dans le cours de la procédure. La salariée s'efforce de démontrer en quoi ce couple a des ressources pour se mobiliser, est en capacité de redresser sa situation professionnelle et de la pérenniser : « *Je veux dire que quand on a des soucis, c'est pas facile de tout gérer, de tout mener de front. Et la comptabilité peut être dans ce cas un peu délaissée. Or une bonne chose, c'est qu'eux, ils maîtrisent désormais l'outil pour gérer leur compta. On a travaillé là-dessus avec eux, et madame a pris ça au sérieux et se l'est très bien approprié. Aujourd'hui ils sont tout à fait en mesure de gérer ça.* ». Le critère du mérite devient un argument de défense. Dans une troisième phase, la conciliatrice fait état du passif avant de soumettre le « plan de continuation » élaboré en collaboration avec SP 85. Sa faisabilité dépend en partie de l'attitude des créanciers, à savoir s'ils acceptent de renoncer à une partie de la somme qui leur est due, mais aussi et surtout si la banque est prête à accorder un nouveau crédit pour assurer les investissements nécessaires à la consolidation de l'exploitation. Alors que la plupart des créanciers se montrent conciliants et que l'acceptation du plan ne dépend plus que du Crédit agricole, le représentant de ce dernier pose son veto. Il met en doute la viabilité de ce plan de redressement compte tenu de la conjoncture actuelle et explique qu'en raison de celle-ci la banque n'a « pas beaucoup de marges de manœuvre ». Au bout d'un moment, le bénévole s'emporte et hausse le ton : « *Non mais il y a quelque chose que je comprends pas, là ! Des banques comme vous, quand on voit le profit que vous faites, et vous n'êtes même*

pas... » Marie-Jo, embarrassée, l'interrompt soudainement et lui demande de se contenir. La conciliatrice ajoute : « Là, c'est une opinion personnelle qui n'a pas lieu d'être dans ce cadre de la conciliation. » Henri renchérit en chuchotant : « ça m'énerve, ça m'énerve, c'est insupportable de voir ça ! ». Après trois heures de table ronde, en raison de la position inflexible de la banque, le plan de continuation est finalement rejeté. A la fin de la séance, Marie-Jo apporte un soutien moral au couple d'agriculteurs et les sensibilise aux recours alternatifs susceptibles de débloquer la situation, à savoir les procédures judiciaires. Un nouveau rendez-vous est convenu.

Cet exemple traduit toute la difficulté d'articuler la défense, au quotidien, des cas individuels, et de parallèlement s'extraire de la singularité pour s'autoriser des condamnations d'ordre politique. Il s'agit d'une tension intrinsèque à l'activité d'SP 85. On a affaire à un bénévole actif, membre du CA et militant de la Confédération paysanne, dont les dispositions et convictions militantes entrent en conflit avec le cadre procédurier de la négociation. N'ayant pas intégré les règles du jeu tacitement admises, il s'insurge contre une pratique bancaire qu'il juge inique et fragilise par cette attitude plus offensive les relations certes institutionnalisées, mais susceptibles d'être remises en question à tout moment. Ce désajustement a d'ailleurs suscité une vive réaction de la part de la salariée qui elle s'efforce de maintenir des relations diplomatiques avec les créanciers. La finalité qui sous-tend son action est pourtant semblable à celle du bénévole, et les sentiments d'indignation persistent et transparaissent dans le discours officieux tenu par cette salariée dont on a précisé auparavant la sensibilité syndicale. Toutefois, ce qui est en jeu lors de ce type d'interaction n'est pas seulement l'avenir du bénéficiaire, mais aussi l'ensemble des accompagnements en cours et à venir.

« On est dans une position délicate car les créanciers sont à la fois ceux avec qui on travaille et ceux à qui on s'oppose dans notre pratique, puisque notre position elle est claire : on est du côté de l'agriculteur ! [...] Au début l'asso fonçait, pouvait s'efforcer de sauver les exploitations, mais moi je dis, dans notre accompagnement, il y a l'agriculteur, mais il y a aussi notre légitimité en tant qu'asso, qui est en jeu. [...] Et puis on peut pas faire n'importe quoi, là par exemple, on est content, on a suivi un dossier qui était en RJ pour 15 ans, et ça y est ils en sortent. Mais c'est des planifications lourdes. Et faire des prévisionnels sur tant d'années, c'est de moins en moins évident. »

(salariée)

Marie-Jo qui a accompagné de nombreux agriculteurs depuis des années a en effet la mémoire des dossiers passés et anticipe ceux à venir. Pour entretenir une légitimité auprès des créanciers et pour défendre l'ensemble des situations, l'association est contrainte de

« sacrifier » en quelque sorte certains dossiers pour lesquels elle aurait peut-être obtenu davantage de résultats en adoptant un rapport de force plus frontal. Monter en créneau pour chaque dossier n'est en effet pas tenable sur le long terme et risque de compromettre les négociations à venir. C'est en inscrivant l'interaction observée dans une perspective diachronique que l'on peut comprendre l'acquisition, par l'expérience *in situ* de tels savoir-être.

Serge Paugam explique que « *pour obtenir la légitimité publique et les subventions de l'Etat, il faut faire valoir sa volonté de travailler en réseau, de favoriser des actions innovantes, compatibles avec l'action publique. Le registre de la dénonciation poussée à l'extrême rend difficile la négociation avec les pouvoirs publics.* »¹⁰⁵ Cette observation peut être transposée dans le cadre de notre étude pour qualifier la position dans laquelle se trouvent les dirigeants à l'égard de la profession agricole. Ainsi, bien que les sentiments de révolte sont toujours aux fondements de la mobilisation, le groupe doit « composer » avec l'environnement professionnel, parce que de ces relations instituées, de ce rapport en quelque sorte de confiance mis en place avec les partenaires, dépendent aussi l'efficacité de leur action.

2. La persistance de stratégies collectives

Malgré tout, des questions demeurent. Les logiques de dénonciation n'ont pas complètement disparu de l'activité collective. Les réunions mensuelles du conseil d'administration et les commissions « suivis de dossiers » sont l'occasion pour les dirigeants et les salariées de partager et confronter les expériences de terrains et ainsi dépasser le cadre de l'action individualisée pour mener des réflexions plus globales. C'est un espace où les militants s'autorisent des critiques acerbes du système d'encadrement de la profession agricole. Par moment, ils aspirent à mettre de côté les logiques pragmatiques et à s'autoriser des « coups de gueule ».

« *Quelque part, on leur offre la paix sociale, en faisant ça. Le système tourne toujours, et puis nous on colmate* » ; « *Ce qu'on fait c'est nécessaire et il ne s'agit pas de remettre ça en question, mais à un moment donné, faut qu'ils prennent leur responsabilité, les autres. C'est pas toujours aux mêmes de payer!* » ; « *Je sais pas comment dire, mais...est-ce que*

¹⁰⁵ S. Paugam, « L'essor des associations humanitaires : une nouvelle forme de lien social ? », *Commentaire*, 68, hiver 1994-1995, p. 910.

finalement, par notre action, on n'est pas en train de cautionner le système...en étant en quelque sorte la « bonne conscience » de la profession agricole. » ; « On devrait être plus revendicatifs » « Il faut bien insister sur l'aspect de l'accompagnement individuel, mais aussi sur l'aspect politique et collectif, sans quoi, enfin souvent ça a été dit, ça : notre travail n'aurait pas de sens, pour notre travail d'association. Parce qu'il faut faire attention aussi à ne pas faire porter le poids d'une logique économique sur le dos d'un seul individu, en disant, « c'est lui qui est responsable de cette situation ». En partie, mais pas uniquement, quoi. Et ça au niveau des politiques de l'association, c'est important que ce soit dit, et redit. »

(Extraits de réunions ou d'échanges informels)

Dans le cadre de ces réflexions collectives, les sentiments d'indignation et les convictions politiques sont alimentés et peuvent constituer des leviers à la mobilisation collective. Suite à la crise des « subprimes », par exemple, les dirigeants de l'association ont observé un durcissement des politiques bancaires et par conséquent une dégradation des conditions de négociation. C'est en effet toute la difficulté du travail d'SP 85 qui consiste, dans le cadre de plans de redressements à faire des prévisionnels sur cinq, dix voire quinze ans alors même que le métier d'agriculteur est constamment soumis à des turbulences économiques. Or lorsque certaines exploitations fragilisées n'obtiennent plus de financements des banques, elles sont comme condamnées. C'est donc en réaction à cette réalité qu'en mars 2008¹⁰⁶, des administrateurs se sont rendus collectivement au Crédit agricole pour s'efforcer de débloquer certaines situations. Les Assemblées Générales qui ont lieu une fois par an sont aussi l'occasion de mettre au grand jour ce dont ils sont témoins au quotidien. Lors de l'AG de mars 2008, des porte-parole de l'association ont saisi les médias pour condamner l'attitude actuellement inflexible des banques et de la MSA. Mais là encore, une telle posture déstabilise les relations diplomatiques entretenues avec les organisations professionnelles, et n'apparaît pas sans conséquence sur les accompagnements individuels :

« Bah c'est vrai que ça a changé, donc c'est un peu dur. Le problème, c'est dès que tu dis quelque chose, ça prend de l'ampleur, et après moi je me retrouve en 1^{ère} ligne. Quand tu vois, comme l'article dans le journal, c'est dit de telle façon sur le Crédit agricole et la MSA, c'est dit de telle façon, moi je l'aurais pas dit comme ça. Et comme c'est des dossiers à moi, après c'est à moi de gérer. »

(salariée)

¹⁰⁶ Nous n'avons malheureusement pu assister à cette rencontre.

La tension entre les deux registres semble ainsi indépassable et en dehors des accompagnements individuels, les actions de visée plus collective sont aujourd'hui en réalité marginales sur l'échelle locale.

C'est en revanche par l'appartenance d'SP 85 à un réseau associatif plus large, régional et national, que les militants de l'association vendéenne trouvent un moyen de dépasser le cadre des actions concrètes et individualisées, et fondent l'espoir d'une transformation sociale. Née « de la base », c'est-à-dire des initiatives locales (en premier lieu celles du Grand Ouest), Solidarité Paysans national rassemble aujourd'hui 35 associations couvrant 46 départements français. Elle a pour mission « d'informer, d'organiser et de structurer le réseau et de contribuer à la défense collective des agriculteurs en difficulté. ». Ce réseau permet aux bénévoles et salariées d'accéder à des ressources importantes, concrètes tout d'abord : au niveau financier, SP régional qui reçoit des financements du Conseil Régional a permis l'embauche en 2002 d'une troisième salariée à SP 85 en emploi tremplin. Il favorise aussi la réflexion collective, l'échange d'informations et de pratiques qui consolident l'activité locale. Au-delà, l'inscription de l'association au sein du réseau national apporte des ressources symboliques dans la mesure où elle apporte une visibilité et un poids supplémentaire. Mais surtout, par leur participation, les membres d'SP 85 apportent leur connaissance et leur analyse du terrain. L'objectif premier consiste à valoriser et relayer l'action du réseau et d'intervenir auprès des instances nationales compétentes pour créer ou améliorer les dispositifs réglementaires ou législatifs relatifs aux agriculteurs en difficulté : rencontres avec des parlementaires pour sensibiliser à cette question sociale, contributions auprès des ministères. Pour ne citer que quelques exemples : mobilisation autour du RMI pour lever certaines contraintes inadaptées à son application en milieu agricole ; mobilisation pour la CMU : le droit inconditionnel à la protection sociale des agriculteurs fait partie des revendications formulées par SP 85 depuis sa création. Or en 1999, peu après la mise en place de la loi CMU dans le cadre salarial, plusieurs intervenants dont certains issus d'SP85 ont mené des réflexions au niveau national et œuvré à l'extension du droit d'accès à la CMU pour les agriculteurs (historiquement placés sous le régime de la MSA). Une revendication qui a été entendue puisque depuis janvier 2000, l'agriculteur ne peut plus être privé de son droit à la protection sociale. D'autres amendements ont été présentés au Sénat par l'intermédiaire d'SP national et ont été retenus : des plans de redressement pouvant aller jusqu'à 15 ans en agriculture au lieu de 10 ans dans les secteurs du commerce et de l'industrie ; etc.

Ainsi dans le cadre des activités du réseau national, la notion d'utilité sociale prend un sens plus large, dans la mesure où les actions de terrain deviennent un support à la poursuite d'une finalité collective : la dénonciation de certaines carences sociales, le progrès social.

Au regard de l'histoire, ce sont surtout les militants de la confédération paysanne qui s'impliquent hors de la Vendée et assument des responsabilités. Actuellement, l'un d'entre eux est président d'SP Pays de la Loire et anciennement trésorier du national, un autre est vice-président régional, et enfin l'une est trésorière du national. Marie-Jo se rend aussi aux réunions du national en tant que salariée.

« Il y a toujours cette ambition au niveau régional et national, d'aller au-delà du simple accompagnement des personnes ou des exploitations, pour essayer petit à petit de faire évoluer soit les conditions économiques soit juridiques, qui permettent au gens d'agir. Donc l'idée au niveau national, et régional, on a toujours un peu cette ambition-là. C'est-à-dire de donner une impulsion suffisante pour qu'il y ait une prise en compte collective, à la fois dans le monde professionnel de l'agriculture, mais aussi du côté des banques, des fournisseurs, du législateur, de prise en compte de cette réalité-là. »

(membre du CA)

La participation d'SP 85 aux actions et réflexions trans-départementales permet de pallier en partie aux « souffrances de position » vécues par le désajustement entre les dispositions et aspirations des dirigeants, et les conditions sociales dans lesquelles s'exerce leur solidarité, dans la mesure où elle offre la possibilité d'articuler deux registres d'actions qui apparaissent plus difficilement conciliables au niveau local, celui de l'action concrète et immédiate et celui satisfaisant des objectifs plus politiques.

L'association est donc confrontée à une tension intrinsèque qui renvoie à ce que Martine Barthélémy qualifie de « double nature » de l'association, « à la fois ou successivement, selon le cas, instrument de transformation sociale par son inscription conflictuelle dans les rapports sociaux, et instrument de régulation par son implication dans la sphère publique et par son institutionnalisation. »¹⁰⁷

3. Entre idéal d'accompagnement et réalité

Nous avons vu en premier chapitre que les acteurs ont été amenés à redéfinir leur projet associatif. Toutefois, qu'il s'agisse d'aider l'*agriculteur*, ou d'aider l'*homme*, la démarche d'accompagnement demeure au centre de l'activité d'SP 85. Sur quelle conception

¹⁰⁷ M. Barthélémy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 240.

du lien social repose-t-elle ? A quel type de représentations renvoie-t-elle ? Qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

L'analyse du discours collectif et notamment celle du terme d' « accompagnement » auquel les membres de l'association ont aujourd'hui systématiquement recours pour caractériser la relation aux bénéficiaires, est sur ce point éclairant. L' « accompagnement » est une notion qui jouit actuellement d'une indéniable fortune dans le domaine de l'action sociale. Au sein de l'association, ce terme abrite une philosophie implicite qui se traduit tant dans la *nature* de la relation telle qu'elle est idéalisée par le groupe, que dans la perception de l'*autre*, du destinataire de cet accompagnement. Cette philosophie repose sur la croyance que si l'intervention répond à un manque, une difficulté, l'autre aidé est toutefois doté de ressources qui lui sont propres, capable d'initiative et de choix, à même de devenir « acteur » de son « projet ». L'accompagnement implique donc une démarche volontaire, une adhésion explicite de la personne à la perspective de réinsertion sociale et professionnelle. C'est d'ailleurs en raison de cette conception de l'aide que l'association, dès l'origine, n'intervient *a priori* qu'auprès des personnes qui en font la demande. Ils postulent en effet que ceux qui font appel d'eux-mêmes sont déjà engagés dans une démarche de mobilisation. En insistant sur le caractère contractuel de l'accompagnement, les bénévoles cherchent en quelque sorte à abolir la dissymétrie propre à la relation d'aide (celui qui aide/celui qui reçoit ; celui qui possède les ressources, celui qui « manque »), et y investir une dimension plus égalitaire, de réciprocité. L'enjeu est de restaurer son estime de soi au bénéficiaire. Dans une visée socio-éducative, il s'agit idéalement de travailler *avec* autrui, et non *sur* autrui.

« Depuis son origine, l'option de l'association est « l'Homme Debout ». Nous faisons le choix d'inscrire notre action dans une démarche de développement social, solidaire, plutôt que dans celle de l'assistanat. Nous ne voulons pas nous exprimer à la place des personnes qui nous font appel, mais agir « avec » elles. Nous les reconnaissons « acteurs » de leur projet. »
(Publication SP 85, juin 1998)

Cette conception de l'aide correspond à des référents normatifs directement liés à la philosophie personnaliste et solidariste héritée notamment des mouvements de l'Action catholique : viser l'émancipation individuelle en valorisant l'individu, en produisant de l'autonomie (« l'homme debout ») en même temps que du lien social, là où la précarité et la désaffiliation a généré une forme d'enfermement et d'aliénation. Par une telle conception de

l'aide, l'association s'oppose à l'approche misérabiliste de la souffrance sociale et entend se distinguer des logiques assistancielles limitées à la réponse d'urgence, au registre purement philanthropique de la réparation, en visant à ce que l'individu retrouve sa place d'acteur à part entière. C'est un aspect de l'activité d'SP 85 qui, malgré le processus de professionnalisation observé auparavant, ne répond pas encore à une logique d'efficacité gestionnaire, c'est-à-dire quantifiable de manière immédiate, dans la mesure où l'accompagnement induit une temporalité particulière, s'inscrit dans la durée. Puisqu'il s'agit d'accompagner la personne dans son « cheminement », les intervenants « donnent du temps ».

La relation d'aide telle qu'elle est idéalisée et vers laquelle l'association s'efforce de tendre renseigne sur un ensemble de représentations et de valeurs dont sont porteurs les membres de l'association, sur une conception particulière de la solidarité, également constituée en opposition à d'autres formes de solidarité existantes. Toutefois s'en tenir là est insuffisant. Et ce sont les limites que l'on pourrait reconnaître à la sociologie critique réalisée notamment par Isabelle Astier sur « les nouvelles règles du social »¹⁰⁸, dont les analyses sont d'un grand intérêt pour comprendre les conceptions actuelles du travail social mais éludent les conditions sociales dans lesquelles ce travail se met en place. La réalisation, en acte, de cet idéal d'accompagnement ne va en effet pas de soi. Comment l'association le met-elle en œuvre ? Quels obstacles rencontre-t-elle ?

Une solidarité de pair

Pour satisfaire ce projet d'accompagnement, la solidarité de pair prend toute son importance. Le déplacement en « binôme » (composé d'une salariée et d'un bénévole), au domicile de l'agriculteur est un principe auquel les membres de l'association sont très attachés. Lors d'une observation dans le cadre d'un suivi RMI pour lequel le Conseil Général a sollicité SP 85, une salariée et un bénévole rendent visite à un jeune couple en production biologique d'horticulture qui ne parvient pas à dégager un revenu de son travail. La difficulté du couple à développer son activité est en grande partie liée à son isolement professionnel. Récemment installé, il souhaite s'intégrer dans des filières courtes, par la vente directe. Commercialiser ses productions hors des filières organisées implique d'importantes démarches et nécessite de créer des relations extérieures, de s'intégrer à un réseau. Or ce couple ne dispose pas de telles ressources. C'est dans ce cadre là, dans une perspective de « remobilisation » que le bénévole a fait appel à son réseau d'interconnaissance pour mettre le

couple en relation avec d'autres producteurs bio. Par cette voie, les bénéficiaires ont pu obtenir leur premier contrat de vente directe. Par ailleurs, dans cette situation particulière, la demande n'a pas été formulée par le couple d'agriculteurs et relève d'une injonction extérieure. Marine, la salariée, exprime la situation paradoxale dans laquelle elle se trouve.

« Y a des personnes qu'on connaissait avant, qui font la demande du RMI, et où on va faire un accompagnement et bien là ça se passe bien, on va dire, mais je pense que c'est toujours plus compliqué quand les personnes le font parce que ça leur est imposé et que les personnes ne nous connaissent pas avant. [...] Moi j'ai reçu du conseil général comme quoi on était nommés pour faire ce suivi-là. Mais moi je trouve que c'est pas forcément facile d'intervenir dans une famille qui est pas forcément demandeuse de l'accompagnement. Même si ça se passe à peu près correctement, je sens qu'il n'y a pas la même euh... moi je le vis un peu comme un contrôle, ça fait 2 fois que le Conseil Général me relance pour savoir si économiquement c'est viable, et j'ai vraiment l'impression que mon rapport bah peut jouer sur le maintien ou pas du RMI. Et j'ai pas non plus envie qu'ils aient plus le RMI parce que leur projet est pas...hein. »

(salariée)

De ce point de vue, l'accès conditionnel aux allocations RMI peut être vécu tant par les bénéficiaires que par les accompagnateurs, comme une démarche de « contrôle » et comme une activité soumise à des obligations de résultats qui vont à l'encontre de la conception de l'aide développée par SP 85. Dans ces situations, la présence du bénévole a toute son importance car elle tend à atténuer cette dimension contraignante. Pendant que la salariée s'occupe des démarches administratives, le bénévole qui suit lui aussi un modèle d'agriculture durable, se montre curieux et intéressé. Il valorise certains travaux effectués par l'agriculteur, et partage avec lui, pendant une conversation qui durera près d'une heure, l'attachement à une certaine conception du métier d'agriculteur. Par cet échange, par le partage d'une activité commune, le bénévole efface pour un temps le sentiment de relégation sociale du bénéficiaire. Ils échangent d'agriculteur à agriculteur.

Ainsi contrairement à un service social de l'administration, la présence du bénévole tend à établir un pont, à atténuer la dissymétrie que contient préalablement toute relation d'aide. La porosité des frontières entre le bénévole et le bénéficiaire tient à ce que le bénévole est ici en « collègue », en « frère de l'agriculture ».

¹⁰⁸ I. Astier, *Les nouvelles règles du social*, PUF, 2007.

« Le bénévole, c'est un agriculteur qui aide, soutient un autre agriculteur, qui apporte son expérience, technique, familiale, humaine, sa culture paysanne, les réalités agricoles qu'il connaît bien.»

(membre du CA)

« Alors souvent en fin de travail, de l'entretien, bah lui il m'invite à voir la cave [rires]. Et bon bah pour les hommes, ça permet quelquefois de dégeler un peu les choses. Tu parles facilement, bah comme t'es de la même région, « tiens, le blé est fini de semer chez vous, et les vaches ça se passe comment, et puis les volailles, bah oui, l'intégrateur un tel, là-bas... » enfin tu vois, parce que c'est plus professionnel, qu'on est du même métier, enfin tu vois. Tu peux pas parler toujours de choses lourdes. »

(membre du CA)

Les idées de « proximité », du « proche », du « familial » sont valorisées à travers des relations personnalisées en opposition à des relations bureaucratiques. « On n'est pas des techniciens, ni des experts». Derrière l'aide concrète, se déploie toute la dimension de l'échange, générateur de lien social.

« Nous, s'il le faut, et bien on viendra le voir 9 ou 10 fois chez lui pour l'accompagner. C'est fondamental, de créer une relation de confiance, d'être à l'écoute, d'échanger, de prendre le temps. Je suis convaincu que pour faire avancer une situation, surtout quand ce sont des situations qui durent, c'est par cette relation de confiance qu'il faut passer. »

(membre du CA)

Bien souvent, les personnes en difficulté sont en situation d'isolement, de honte, de perte d'estime de soi. Leur dignité semble avoir été bafouée tout au long des privations concrètes et symboliques auxquelles a conduit le processus de désaffiliation. Mise en avant par les membres de l'association, la confiance est dès lors interprétée comme une disposition fondamentale à agir. Ainsi avant même de pouvoir envisager avec la personne un quelconque travail de mobilisation, la notion de rétablissement du lien social et de confiance constitue la clef de voûte de l'édifice que les accompagnateurs entendent mettre en place. C'est d'ailleurs par une longue phase d'écoute que l'accompagnement personnalisé commence. Et avec la présence d'un pair, quand bien même la personne est en situation de souffrance sociale, de dévaluation, l'attention portée à la personne, le partage d'un univers référentiel commun, celui de l'agriculture, de l'attachement au métier, redéfinissent le statut de la personne en difficulté qui n'est plus seulement le bénéficiaire d'une aide extérieure, mais aussi le collègue.

En outre, on observe la survivance de formes de solidarités plus spontanées, d'entraide d'ordre plus traditionnelle.

« Un jour qu'on avait des quotas, on était en excédent pour le lait. On avait 4 vaches saines. Et puis j'ai dit non de d'là ça pourrait aider des gens en difficulté, ça. L'inséminateur passe là, je lui fais part de ça, et il me dit « bah je sors de chez quelqu'un, bah ça l'arrangerait bien ! Par contre, il pourra jamais te les payer ». On en parle en GAEC, pof pof pof, et finalement on a prêté les vaches pendant 4 mois, on n'a pas perdu d'argent, ça s'est très très bien passé, on a pris quelques précautions, et ça ça a fait boule de neige au sein de l'association. Parce qu'un certain nombre de personnes dans l'association ont repris ça. C'est-à-dire que dans le cas de personnes aidées, t'avais une situation financière critique, et que tu voyais des quotas qui sont pas réalisés...alors ça c'était une certaine époque. Ça existe plus, maintenant. Parce que les quotas sont réalisés maintenant, t'as plus les même restrictions. Donc on s'arrangeait pour leur placer des vaches, comme ça. [...] Par contre, j'en ai fait des fois beaucoup trop. Parce que je me suis laissé prendre par la situation. J'aurai voulu euh...qu'il y a des choses qui se fassent, et puis euh...par ex, est-ce que tu crois que c'est normal, je suis allé sur une toiture, monter des tuiles, une fois. Dans le cadre de l'accompagnement. »

(membre du CA)

« Moi j'ai fait jsais pas combien de liquidations, amiables, ou je sais pas quoi, de gens qui avaient des problèmes de santé, des problèmes de. Mais après j'ai levé le pied parce que tu finis par user, hein. Bon j'ai repris depuis, mais je fais moins de judiciaire. Même j'ai mis du pognon, ho la la, oui ! Mais faut pas faire ça. J'ai mis de l'argent dans une SCI pour protéger la maison de quelqu'un alors que la liquidation elle met 10 ans ! C'est une société immobilière. Le gars avait des dettes énormes, et la maison avait une certaine valeur, et valait bien plus que les dettes. Donc on a trouvé un système. On a créé une SCI avec sa sœur à la dame, pour qu'il reste dans le logement, en se disant, c'est la SCI qui achète. Sinon la maison était vendue à coup de bâtons, pour payer les dettes. Et eux n'auraient plus eu de maison. »

(membre du CA)

Les bénévoles interrogés évoquent ainsi souvent les nombreux « coups de main » qu'ils ont apporté sur certaines exploitations, les services rendus dépassant largement le cadre strict de l'accompagnement. Dans ce cas, solidarité institutionnalisée et solidarité spontanée se superposent. Certains bénévoles s'impliquent affectivement, physiquement et parfois matériellement auprès de leur pair. Ainsi, bien que l'évolution de la pratique associative se soit traduite par un processus de professionnalisation et de rationalisation de l'accompagnement par l'acquisition de « techniques » relationnelles, les logiques de solidarité relevant davantage de l'empirisme et de la sociabilité primaire, apparaissent toujours opérantes.

Une autonomie syndicale ?

En pratique, au-delà des outils de défense que l'association a su s'approprier (négociations, procédures collectives, etc.), l'objectif consiste à favoriser, dans la mesure du possible, la réadaptation sociale des agriculteurs aux exigences du métier. Se revendiquant

officiellement comme a-syndicale, l'ambition n'est pas d'imposer à ces agriculteurs un modèle agricole particulier.

« Dans l'association, il est clair qu'on prend les gens comme ils sont. Et il est pas question, en cours d'accompagnement ou de défense, d'essayer de les couler dans un moule qui n'est pas forcément fait pour eux. Et je crois que c'est la grosse différence entre les associations et la conf, c'est-à-dire qu'on va défendre des gens qui sont dans un système très industriel, et si de toute façon leur choix c'est rester en poulet industriel et de monter un redressement dans du poulet industriel, on n'ira pas leur dire « non, tu ferais mieux de faire du plein air en vente directe ! »

(membre du CA)

Pourtant, on constate que leur position syndicale et leur approche du métier influence clairement les moyens mis en œuvre pour redresser les situations et qu'en pratique, ils prennent partie dans la pluralité des modèles agricoles existants. Lorsque les agriculteurs sont dotés de certaines ressources, ils peuvent envisager le maintien de l'exploitation par une réorientation de la production. Dans une perspective de pérennisation de l'activité, il s'agit de donner à l'agriculteur des outils techniques, de gestion et de comptabilité, pour minimiser aux mieux les coûts de production ainsi que la dépendance à l'égard des OPA dominantes qui, aux yeux de nombreux militants de l'association, ne sert pas les intérêts de l'agriculteur et ne favorise par l'autonomie de ce dernier dans sa pratique professionnelle.

« Je vois Jean-Charles, c'est des gens qui avaient de bons résultats techniques. C'est peut-être plus l'incapacité à un moment donné à trouver un bon équilibre entre l'économique et le technique : le mieux technique est pas forcément toujours l'optimum économique, quoi. L'exemple qui me vient, toujours à Ste Cécile, c'est des gens qui avaient un peu de surface, un poulailler, 25 ha, des céréales. Et les terres avaient de bons résultats en céréales, mais c'était au prix d'un respect complet des préconisations un peu maximalistes par exemple des entreprises, alors la CAVAC en l'occurrence, qui leur fournissait un kit (semences, engrais, pdts de traitement, fongicides, etc.), qui permettait effectivement d'arriver à produire de façon régulière le double de ce qu'on fait chez nous. Ça permettait d'arriver à de bons résultats techniques, le problème, c'est que du fait qu'ils étaient en difficultés, ils n'avaient pas les moyens de payer au comptant tous ces appro là, ils n'avaient pas non plus les moyens de dire à la Cavac, « moi je veux pas ça, ni ça, mais je veux ça », et comme ils ne pouvaient payer comptant, la CAVAC compte ses appro quand elle livre les semences. Mettons que la livraison des semences et facturé en octobre, comme elle n'est pas payée comptant, les agios commencent à pourrir. C'est un cercle vicieux. Tout ça s'accumule, ça génère des agios, la colonne débit grossit grossit, la colonne crédit elle commence à s'approvisionner en juillet, mais en attendant, tous les appro ils ont fait pleins de petits. »

(membre du CA)

Cette forme d'accompagnement est rendue possible par la proximité d'un certain nombre de bénévoles avec des organisations de développement agricole qui, en réaction aux schémas de développement prônés dans le département, centralisés, plutôt productivistes, se sont

constituées dans le but de promouvoir des systèmes de production moins intensifs et plus autonomes, sur un modèle décentralisé. Parmi ces organisations, certaines ont déjà été évoquées : le centre de comptabilité AfoCGA, le GRAPEA (agriculture durable), etc. Lorsque l'agriculteur n'est plus rattaché à un centre de gestion, les accompagnateurs réalisent avec lui une « comptabilité simplifiée » qu'il doit être en mesure de s'approprier. Il n'est pas rare que l'agriculteur soit par ailleurs orienté vers l'AfoCGA avec laquelle SP 85 a signé une convention :

« Oui, parce qu'elle a une approche qui est un peu semblable à Solidarité, si tu veux. Elle peut pas tout faire gratuitement non plus, mais il y a eu un accord de passé avec l'AfoCGA, pour dans des cas difficiles comme ça, faire un peu de travail gratuit. Y a une un peu une convention de passée avec eux. C'est beaucoup plus difficile avec le centre de gestion. Et puis c'est un organisme, l'AfoCGA, qui aide à faire sa propre comptabilité. Sa démarche, c'est que les adhérents deviennent peu à peu autonome et gèrent leur compta eux-mêmes.»

(membre du CA)

Le parcours de réinsertion de Véronique, actuellement administratrice et bénévole de l'association et anciennement accompagnée par SP 85, est un exemple de ce travail de mobilisation engagé par l'association, et de l'activation des réseaux auxquels les bénévoles sont intégrés.

[Et comment s'est passé la négociation amiable, la préparation, tout ça ?]

Et bien nous, ce qu'on a fait, on a changé complètement l'exploitation. En règlement amiable, il faut trouver les moyens de prouver que l'exploitation est viable. Alors on regarde les bilans comptables, on regarde un aperçu de toute la ferme, et puis on voit ce qui a comme modification à apporter. Parce que c'est vrai que les yeux des autres ne sont pas nos yeux à nous. Ils ont un point de vue extérieur que nous on n'a pas. Et y en avait d'autres qui nous l'ont dit. Sur le coup on s'était dit « pff, n'importe quoi ». Donc ce qui s'est passé, c'est qu'on faisait pâturer les vaches sur 15 ha autour des bâtiments. Alors qu'on avait 40 ha de surface autour des bâtiments, sauf qu'on faisait de la culture dedans, qui, justement, ne payait pas, ce que je te disais tout à l'heure. On avait de faibles rendements. Et on a tout converti en pâturage. C'est que de l'herbe. Et tout est destiné à l'alimentation des bovins, quoi. Donc on a été se former au Grapea. On a adhéré au Grapea, aussi, on a donc aussi vendu un tracteur, parce que les cultures étant moins importantes, y en avait plus besoin, et le matériel qu'on pouvait pas renouveler, on a adhéré à une CUMA aussi, alors qu'avant on était tout seul dans notre coin, et puis euh...

[Et vous saviez que vous aviez droit au RMI, en tant qu'agriculteur ?]

Ah pas du tout, on a rencontré l'assistante sociale seulement quand on a été à SP, et qu'ils nous ont dit « vous avez certainement droit au RMI », parce que mes enfants étaient encore à la maison à cette époque-là, y avait les études à payer... On a vu l'assistante sociale 2 ou 3 fois, et puis c'est tout. Elle nous faisait juste remplir les contrats de ci de ça, et on y a eu droit 2 ans. Et après ça a été sucré du fait de notre revenu qui s'améliorait. Et puis on avait eu donc la couverture maladie universelle (CMU)

[Parce que vous n'aviez plus la couverture MSA ?]

Bah après, quand on était en difficulté, Solidarité a dit, « on va demander la CMU ». Si, on cotisait à la MSA. Mais avec le CMU, tu payais plus l'avance des frais de médecin, ni rien, quoi. Donc tout ça pendant 2 ans. Mais ça nous a bien aidés à repartir.

[Et le bénévole, dans tout ça, étant donné que là vous étiez directement dans le judiciaire, il a participé, lui ?]

Ah toujours. Il a toujours été présent, jusqu'à la table ronde. Il intervenait plus sur des pratiques de mise en place, de... il dit pas « faut faire ça », il disait « ça serait bien de faire ça.. » Pour l'idée de mettre tout en herbe, pour les clôtures, des choses comme ça. Parce qu'autrement, les salariées n'y connaissent pas grand-chose sur les pratiques agricoles.

[Et lui il connaissait bien tous ces systèmes de production autonome ?]

Oui, parce que lui, Lucien Gouvry il est adhérent au Grapea. Et puis on a toujours gardé de bonnes relations avec Lucien. Même il est venu nous voir après pour savoir comment ça se passait. A SP, pour l'AG, j'étais justement avec lui, tout un moment. Lucien y était.

(xxxxx, agricultrice anciennement accompagnée, membre du CA)

Dans la perspective des bénévoles qui s'y investissent, ce type d'orientation de l'exploitation vers plus d'autonomie apparaît être une réponse aux crises rencontrées et constituer un outil de réussite professionnelle. Il s'agit cependant d'une pratique très rationalisée et technicisée, que les agriculteurs en difficulté ne sont pas toujours prêts à adopter (ou n'en ont pas les ressources), car elle implique l'appropriation d'une nouvelle forme de rationalité dans le travail, qui ne consiste pas à la « course au productivisme » mais plutôt à une meilleure maîtrise des coûts. Il s'agit d'une réelle conversion des savoir-faire professionnels. Par conséquent, une telle orientation ne concerne pas la majorité des situations professionnelles sur lesquelles l'association intervient. Dans ce cas, l'association développe d'autres moyens : en consolidant le système d'exploitation existant ; parfois en décapitalisant lorsque les

investissements ont été surévalués. Chaque année, des formations sont organisées à l'attention des bénéficiaires pour les sensibiliser sur « le budget de trésorerie », « la gestion », « l'analyse globale du système d'exploitation », « la protection des agriculteurs », etc. Par ailleurs, nous avons constaté auparavant que pour la plupart des ménages agricoles, le travail sur l'exploitation constituait la seule ressource de revenu. Or la pluriactivité peut être un moyen de maintenir une exploitation fragile dans la mesure où l'exercice d'un travail extra-agricole assure une source de revenu supplémentaire et stabilisée. L'association encourage dans ce cas l'exploitant ou le(la) conjoint(e) d'exploitant à exercer une profession extérieure, un travail « d'appoint ». Cette ouverture sur le marché du travail est cependant indexée à la situation géographique de l'exploitation vis-à-vis des pôles d'emploi ainsi qu'au niveau de diplôme et de qualification de la personne. Pour favoriser leur mobilité sociale, l'association s'est depuis longtemps appropriée les dispositifs publics existants, notamment l'ARP (Allocation pour la Reconversion Professionnelle), et accompagne les familles dans ces démarches. La plupart du temps, il s'agit d'emplois dans le secteur ouvrier ou dans les services d'aide à la personne.

Sur le « front » de la misère

Dans le premier chapitre, on a observé le désenchantement que peut susciter chez les bénévoles la confrontation à certaines souffrances sociales. Plusieurs interrogés évoquent la posture ambivalente dans laquelle ces situations les place parfois:

« Et en l'occurrence il fallait faire vite parce que les gens étaient au réel et comme ils ne déposaient pas leurs comptes, ils avaient les taxations d'office. Alors ça va les impôts étaient sympas, ils voulaient bien renégocier la taxation d'office, mais il leur fallait des documents. Donc si tu veux on n'avait pas le temps de reconstituer les dossiers avec eux. Donc on faisait à leur place, et puis lui il disait « c'est pas mon travail, c'est elle qui gère ça, et elle, dans son état, elle n'était pas en capacité de s'en occuper... »

(membre du CA)

« J'ai changé, dans l'histoire, hein. Au début, j'avais des illusions, je me disais « moi j'ai eu la chance d'être formée, j'ai fait un BTS agricole, j'ai fait technicienne de gestion donc je connais les moyens de pilotage, etc ». [rires], et puis je peux apporter mes conseils aux gens qui n'ont pas eu cette chance et qui sont trop enfoncés psychologiquement pour réagir et se défendre. Au début j'étais là-dedans. J'y allais avec cette illusion. Et après on s'aperçoit que les gens ils sont cassés suffisamment pour que ça marche pas. Cet apport technique il n'est pas suffisant. Ça marche pas tout seul. »

(membre du CA)

Dans ces moments-là, les acteurs de l'association se heurtent à des résistances qui les éloignent de la perspective d'accompagnement. Tirillés entre le principe d'autonomisation de l'individu et leur volonté de voir les choses évoluer, ils basculent alors, malgré eux, dans des logiques relevant davantage de l'assistance, de la solidarité d'urgence. Dans plusieurs rapports d'orientation, les dirigeants associatifs réaffirment que le sens de leur action « *n'est pas d'en faire des assistés* », mais reconnaissent leur impuissance face à certaines souffrances sociales :

*« Nous sommes bien dépourvus devant les problèmes d'alcoolisme, de dépression, qui traversent la vie des hommes et des femmes en difficulté (ou qui en sont la cause). »
(Rapport d'activité, 1996)*

Les membres sont souvent confrontés à des situations où la croyance en l'agriculteur « acteur de son projet » est quelque peu ébranlée. Ils rendent compte de nombreuses situations où, acculés, les agriculteurs ont renoncé à tenir à jour leurs courriers administratifs, leur comptabilité qui n'est plus assurée par un centre de gestion faute de moyens et qu'ils sont dans l'incapacité d'assurer seuls. En dépit d'un discours critique à l'égard de l'assistantat, les acteurs de l'association n'échappent pas à un sentiment d'obligation morale qui les conduit, malgré la conscience de ne pas remplir les conditions d'une solidarité allant dans le sens de l'autonomie, à s'adonner à des pratiques d'assistance et de réparation. Par ailleurs, dans la relation d'aide, les accompagnateurs affrontent parfois des décalages sociaux, des manières d'être et de penser qui peuvent heurter, déstabiliser leurs références normatives. Parfois, les agriculteurs manifestent des attitudes d'agressivité, voire de violence. Il arrive par conséquent que des jugements et interprétations soient tôt ou tard projetés sur l'autre aidé, corrélativement et alternativement perçu comme « victimes »/ « agresseurs », subissant une injustice/responsables. Toutefois, l'enquête a montré que, mis à part lors des procédures collectives où ils sont utilisés pour défendre des agriculteurs, les critères d'appréciation du « mérite » ne conditionnent pas l'accompagnement ou non d'un agriculteur. La posture des membres de l'association peut en général être qualifiée de compréhensive, d'empathique et s'ils n'approuvent pas toujours l'attitude ou les choix des agriculteurs en difficulté, ils voient avant tout la personne en souffrance qu'il faut extraire de sa situation.

« Je crois que c'est encore très marqué, cette fierté, de ne pas avouer l'échec, si on peut dire. D'ailleurs, il y a des gens qui sont en difficultés, et extérieurement, ça se voit pas. C'est très ancré, mais c'est très humain, en même temps. On va pas condamner pour autant. (silence). Et puis parfois je me dis pourquoi pas ? Je me souviens d'une réflexion d'une personne qui avait vu une personne en difficulté sortir des magasins avec des sacs, qui disait « regarde ce qu'elle vient d'acheter, est-ce qu'elle a besoin de ça ? » Oui, mais elle peut dire ça, elle est pas à la place de l'autre, il y a des raisons, pour acheter ça. L'envie d'être comme tout le monde. J'en ai vu d'autres réflexions comme ça. On l'entend couramment, ça. »

(membre du CA)

En cela, les membres d'SP85 n'interviennent pas en « entrepreneurs de la morale ». Ils ne font pas de distinction entre pauvres « méritants » et pauvres « indignes ».

Quoiqu'il en soit, la rencontre régulière avec cette population parfois en détresse ébranle certaines illusions de l'aide. Cela renvoie notamment à des questions morales et politiques : injustice sociale et « défaillance » individuelle sont sans cesse mêlées. La catégorie du sensible et la catégorie du politique se heurtent. Nous avons vu que cela a amené l'association à redéfinir progressivement son projet associatif. Lorsque les situations sont particulièrement dégradées et que la survie de l'exploitation est compromise, la seule issue s'avère être la cessation d'activité. Dans ce cas, en fonction de la nature des difficultés et de l'âge de la personne, l'association s'efforce de trouver des solutions (retraite, pré-retraite, reconversion professionnelle) et de sécuriser l'avenir de la famille en réglant la question de l'endettement par une liquidation judiciaire ou une simple cession. Le déroulement de ces accompagnements est très variable selon les situations. Certains bénéficiaires acceptent rapidement l'idée d'une cessation d'activité, mais pour la plupart il s'agit d'une véritable épreuve sociale que nombreux préfèrent occulter plutôt qu'affronter.

« Nombreux s'entêtent dans leur exploitation, ils n'ont même pas de quoi prélever pour vivre, mais pour eux leur chèvre c'est tout. »

(salariée)

Il arrive que les salariées fassent appel au couple d'agriculteur bénévole et anciennement accompagné, pour témoigner de leur parcours, et de l'issue heureuse de leur reconversion et encourager les bénéficiaires à « faire le pas ».

Mais dans de nombreux cas, la souffrance à l'idée de quitter l'agriculture est telle, que les stratégies développées par les intervenants de l'association consistent à solliciter les divers

outils à leur disposition pour faire en sorte que la situation ne se dégrade pas davantage, mais pour laisser un « sursis » à ces exploitants. L'échange, l'écoute et le temps accordés ont alors une place fondamentale, qui n'est pas quantifiable. Il s'agit de « leur donner du temps » afin qu'à terme, la rupture biographique que constitue la cessation d'activité soit la moins douloureuse possible. Parmi ces stratégies de maintien, le redressement judiciaire en est un auquel les salariées ont couramment recours. Contrairement aux tribunaux du commerce et de l'industrie, il apparaît que les juges du TGI ont une réelle souplesse à l'égard des difficultés agricoles. Il y aurait un accord tacite entre les hommes de la justice et l'association pour valider des redressements qui ne sont pas *a priori* tenables sur le long terme, mais dont la fonction est seulement d'accorder davantage de temps à la personne pour prendre la décision, à terme, d'une cessation.

« Le tribunal de l'agriculture, leur politique actuelle est d'accepter tous les plans de redressement, qu'ils soient viables ou pas. Dans l'idée de « leur laisser le temps ». Comme ça, c'est d'eux-mêmes, au bout d'un certain temps, parfois quelques années, qu'ils se décident de s'arrêter. »

(salariée)

Toutefois, ces attitudes posent question et révèlent que dans de nombreuses situations, l'affect interfère dans les logiques d'accompagnement. Une différence s'observe dans le discours et la pratique des bénévoles et de Marie-Jo, et celle de Françoise et Marine, les deux autres salariées qui ne sont pas ancrées dans le monde agricole : en grossissant les traits, tandis que les premiers voient avant tout la personne et la famille qu'il faut extraire de la misère, Marie-Jo et la plupart des bénévoles voient spontanément l'agriculteur en souffrance, amoureux de la terre. Lors d'une commission « suivi de dossiers », des participants et les salariées évoquent les difficultés rencontrées sur le terrain. Plusieurs décrivent des situations de grande misère matérielle et de détresse sociale, où l'agriculteur ne veut pas entendre parler de changement. Solange, anciennement accompagnée par SP 85 et travaillant aujourd'hui à l'usine, montre son incompréhension et reproche à l'association des attitudes trop conciliantes avec certains agriculteurs. Plus tard, un entretien avec Solange et son mari Michel sera l'occasion de reparler de cet événement.

« Dans ma position à moi de femme, il y a oui en effet des accompagnements que je suis pas. Je me rappelle d'une fois où on était en réunion dans les bureaux là-bas, c'était en petite commission aussi, je me rappelle qu'ils étaient en train de parler d'un agriculteur qui était dans une situation détériorée épouvantable, qui arrivait pas à se remettre en question, mais qui voulait rester agriculteur, la CAVAC ne voulait plus le fournir, et ils étaient tous là, à dire « mais il veut être agriculteur, on doit le respecter ». Alors je me suis levé, et j'ai dit « mais y a une femme ? », - « ah oui oui », j'ai dit « y a des enfants ? », - « ah oui oui, y a des jeunes enfants ». Comment se fait-il qu'ils sont là le bichonner, à lui dire bah oui, on va t'aider à rester paysan !!

« là, de ce côté-là, y a des fois où on leur reprocherait. Y a des cas qui trainent beaucoup trop. »

« Françoise a toujours été plus de notre bord à ce niveau-là. Elle a fait bcp de plans de redressement, qu'elle a retrouvé 4-5 ans après un peu plus abimés. D'où ce qui l'a convertie à aller plus vite en besogne, proposer plus vite de carrément voir autre chose, parce que quand c'est pour retrouver les gens plus abimés après, à quoi bon ? C'est au fur et à mesure du temps, qu'elle est devenue comme ça.

(membres du CA, anciennement accompagnés)

Face à des situations d'inertie, que faire ? « Doit-on aller dans le mur avec eux ? », telle était l'une des questions formulées lors de l'AG départementale de mars 2008. Parfois, l'action rationnelle en valeur prend le dessus sur l'action rationnelle en finalité : à travers leur engagement émergent de réelles souffrances de position. Bien que le projet ait été redéfini et que le maintien « à tout prix » des exploitations n'est plus officiellement revendiqué, en pratique les militants ont de grandes difficultés à devoir encourager un pair à quitter l'agriculture. Cela va à l'encontre de leur histoire sociale et militante.

Nous ne voulons pas être les déménageurs du monde rural par une multiplication des liquidations. Le choix n'est certes pas facile, mais c'est à nous de présenter tous les tenants et aboutissants avec les agriculteurs en difficulté pour qu'ils décident avec le plus d'atouts possibles.

Sur le travail d'archive effectué ont été recensés, sur les vingt ans, 51,2% de poursuites d'activité agricole, 13,4% de retraites et pré-retraites, et enfin 36,6% de reconversions professionnelles. Ces chiffres montrent effectivement que l'association est loin de son projet initial. Toutefois, compte tenu du fait que la plupart des personnes qui font appel à l'association sont dans des situations particulièrement dégradées et comprennent aussi les exploitations qui avaient été reconnus « non-redressables » selon les critères des administrations agricoles, le maintien d'un peu plus de la moitié d'entre eux demeure conséquent. L'association assume ainsi un rôle paradoxal et difficile au sein même du champ agricole, dans la mesure où son action solidaire est partagée entre la réinsertion des agriculteurs et leur exclusion définitive du milieu agricole. Leur activité renvoie à la menace

de survie du groupe social. Cette position ambiguë lui vaut certains qualificatifs très mal vécus par le groupe. Au cours de l'enquête, l'un des premiers articles de presse que les dirigeants associatifs ont tenu à montrer est celui d'un article de la presse quotidienne et locale qui les présentait comme des « fossoyeurs de l'agriculture ».¹⁰⁹

Face à cela, les dirigeants se montrent amers.

«Faut voir, aussi, comment ils nous utilisent, parce qu'ils nous utilisent, pour faire faire en quelque sorte le sale boulot. Par exemple, si y a un dossier trop dur, la personne est sûre que son projet est foutu en l'air, « Ah, ah oui mais ça va être dur, alors bah voyez solidarité paysans, je regrette, nous on sait pas faire » ! En même temps, si on le fait pas, ce sale boulot, qui d'autre le fera ? »

(salariée)

Dans *Le bal des célibataires*, Pierre Bourdieu explique, à partir du paradigme de la domination, que la détermination de l'avenir de la population agricole par les catégories sociales dominantes, qui mettent en avant la « disparition inéluctable » de la paysannerie, engendre une représentation pessimiste de l'avenir paysan, comme incapable de reproduction sociale et économique. Or c'est justement en réaction à une réalité présente d'une part, à savoir la pauvreté du voisin agriculteur, à la déprise agricole dans le monde rural et à l'avenir incertain du groupe social d'autre part, que ces militants vont chercher, à travers leur mobilisation au sein de Solidarité Paysans 85, un moyen de négocier avec une identité collective fragilisée. Ils se positionnent par rapport au discours dominant et adoptent une attitude de résistance pour se battre contre un processus en cours qui les dépasse. Comme l'a souligné Alessandro Pizzorno, l'action collective est « une des façons de produire des certitudes de valeurs quand, dans une population donnée, se manifestent des phénomènes perturbants d'incertitude »¹¹⁰. Au-delà de leur lecture politique du monde agricole qui reconnaît les disparités sociales au sein de la paysannerie, le « mythe de l'unité paysanne », l'imaginaire paysan qui se manifeste par le sentiment d'appartenir à une histoire commune et à un avenir commun, apparaît parallèlement et paradoxalement aux fondements leur action de solidarité. Or ils se retrouvent, au cours de leur engagement, dans des situations où eux-mêmes qui luttaient contre la disparition, en sont venus à participer à leur départ. Le fait de contribuer à la disparition sociale des agriculteurs inadaptés est vécu comme une réelle souffrance de position. Toutefois, face à ces épreuves sociales, les membres ne sont pas seuls.

¹⁰⁹ Cf Annexe.

¹¹⁰ A. Pizzorno, *On the Individualistic Theory of Social Order*, Département de Sciences Politiques et de Sociologie, Université Européenne de Florence, 1990.

Leur dévouement prend forme dans un cadre associatif qui offre la possibilité d'adopter des postures critiques et réflexives. Il faut réassurer constamment le bien-fondé de leur solidarité, c'est pourquoi l'activité collective s'avère déterminante dans le maintien des dévouements, tant du côté des bénévoles que des salariées. Les dirigeants manifestent une véritable posture d'introspection, qui semble avoir été acquise au cours de socialisations antérieures, notamment au sein de l'Action catholique. Cette disposition à la réflexivité favorise le travail d'ajustement de la cause, mais aussi de soi à la cause, et entretient leur mobilisation. Par ailleurs, les réunions du CA, l'AG annuelle auxquelles l'ensemble des bénévoles est convié, les formations organisées sont autant de lieux d'apprentissage que de partage d'expériences qui favorisent le maintien des engagements.

CONCLUSION

L'objet de cette étude était d'analyser la mise en œuvre d'une solidarité en milieu agricole, depuis son projet d'origine à aujourd'hui. Or aux vues des analyses, il ressort que cette initiative collective se caractérise par certains particularismes, mais qu'elle n'est pas épargnée par des tensions et des logiques qui traversent aujourd'hui un grand nombre d'associations.

Nous l'avons vu, la pratique actuelle est le résultat d'un long processus. Tout l'enjeu dans les premières années a été de justifier et légitimer l'initiative, de faire la preuve de son utilité sociale au sein d'un espace agricole déjà constitué et concurrentiel. Certains auteurs de sociologie politique se sont attachés à prendre en compte le facteur déterminant des « structures d'opportunités politiques »¹¹¹ dans le développement d'une action collective. Or si l'association a dû au départ surmonter le désaveu des responsables agricoles locaux, elle s'est cependant créée dans un contexte d'ouverture politique : le phénomène des agriculteurs en difficulté était devenu une question sociale préoccupante pour les pouvoirs publics qui avaient récemment mis en place un ensemble de mesures pour tenter d'y faire face, mais dont la résolution s'avérait périlleuse compte-tenu du fait qu'elle touche une population isolée et dispersée sur le territoire rural, et peu connue des services administratifs et sociaux. Solidarité Paysans 85 a donc bénéficié du soutien et de l'encouragement public et s'est appuyée sur les dispositifs et les lois nouvellement mis en place pour légitimer et développer son activité. L'appropriation de ces outils a induit des transformations de la pratique. Parallèlement, la relation qui se joue entre les bénévoles et les destinataires de leur action a engendré des questionnements, des interrogations, et conduit à une réorientation du projet initial. Les conditions de réalisation du don se sont posées. La confrontation à la misère sociale, la découverte de l'ampleur du phénomène ont constitué une épreuve sociale qui a incité les membres de l'association à réformer leurs dispositions sociales et militantes, leurs savoirs et savoir-faire, leur rapport à l'autre ainsi qu'à la cause. Désireux de satisfaire une visée collective, d'agir pour la sauvegarde de la paysannerie, le groupe en est venu à participer aussi à la disparition sociale de ses pairs, à atténuer les chocs et les ruptures liés aux transformations et à la restructuration du monde agricole engagées depuis les années 1960. Le

111 C. Tilly, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

phénomène de pauvreté et d'exclusion en agriculture engage des processus sur lesquels les membres de l'association ont finalement peu d'emprise, mais contre lesquels ils s'efforcent de réagir en aval, en adoptant des logiques individualisantes de réparation.

Cette solidarité repose encore aujourd'hui sur une base bénévole importante qui distingue l'association vendéenne d'autres associations du réseau qui relève uniquement du travail salarié¹¹². Nous avons vu en effet que ces dévouements reposent sur des liens socio-communautaires forts, qu'ils sont de nature durable et qu'ils prennent pour certains la forme d'un investissement « total ». Un ensemble de caractéristiques qui nous éloigne de l'engagement « distancié »¹¹³ ou « post-it » tel qu'il est analysé par un ensemble de chercheurs sur les nouvelles formes d'engagement, selon lesquels en raison d'un processus d'individuation, l'individu serait aujourd'hui affranchi des solidarités sociales antérieures, et s'engagerait davantage sur le cours terme, entrant et se retirant de ses engagements publics selon ses envies. Afin de saisir la particularité de cette solidarité, il importait donc de dépasser une approche dichotomique et évolutionniste qui opposerait engagements anciens/engagements nouveaux, solidarité de proximité, héritée/solidarité d'individus atomisés qui s'agrègeraient librement.

Toutefois, l'association est exposée à de nouveaux enjeux. Elle fait désormais partie intégrante du paysage agricole et social local. Reconnue comme un acteur incontournable de la lutte contre l'exclusion en milieu agricole, elle est devenue un relais à part entière de l'action publique en assumant un rôle de régulation sociale là où l'intervention étatique est apparue limitée. Or l'occupation de cette position sociale est le résultat d'un long processus de professionnalisation et de rationalisation de l'aide qui, associé à l'important vieillissement des personnes engagées, pose la question de la place du bénévolat au sein de l'organisation et interroge, par voie de conséquence, l'avenir de cette dernière. En effet, la base bénévole a fait d'elle une solidarité de pair et de proximité qui se voulait distincte des services agricoles et sociaux existants. Seulement, la soumission de plus en plus grande aux logiques de professionnalisme, de compétences et d'efficacité, si elle a permis de faire la preuve de l'utilité sociale de l'association, tend à invalider un certain type de dévouement et à concentrer les responsabilités assumées entre les mains d'un nombre restreint de personnes. Parallèlement, la déprise agricole se poursuit, les logiques concurrentielles au sein de la profession agricole persistent, et les structures de socialisation qui ont constitué le vivier de

¹¹² Ces distinctions ont été observées à l'occasion d'une participation à l'AG nationale du réseau Solidarité Paysans le 2 avril 2008.

¹¹³ J. Ion, *La fin des militants*, Paris, l'Atelier, 1997.

bénévoles et ainsi alimenté l'activité associative durant ces vingt années sont aujourd'hui moribondes et n'ont pas formé la nouvelle génération d'agriculteurs. SP 85 peine donc à trouver de nouveaux agriculteurs prêts à s'investir au sein de l'organisation. Ces divers mouvements, de professionnalisation d'une part, et de crise de renouvellement du bénévolat d'autre part, sont susceptibles de menacer l'identité collective qui reposait justement sur la revendication d'une solidarité de pair et de remettre en question le statut et l'autonomie de l'association à l'égard de ses partenaires financiers tant publics que privés. Ne risque-t-elle pas, à terme, de devenir un prestataire de service parmi d'autres ?

L'investissement de bénévoles actifs aux dispositions sociales et militantes particulières et proches a permis, jusqu'à maintenant, de maintenir un certain « cap », de donner du sens à l'action en affirmant et réaffirmant un projet politique et social fort, au-delà des redéfinitions et des doutes rencontrés. Les processus dans lesquels l'association est aujourd'hui engagée pose toutefois de nouveaux défis dont ses membres devront s'emparer.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

- I. Astier, *Les nouvelles règles du social*, PUF, 2007.
- M. Barthélémy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, 2000.
- S. Beaud et J. Lindgaard, *La France invisible*, La Découverte, 2006.
- D. Bertaux. *Le Récit de Vie*, éd. Armand Colin, 2005.
- M. Blanc, « Installation, succession », Agreste, Cahiers n°3, juin 2005.
- B. Hervieu, *Les agriculteurs*, Paris, Puf, 1996.
- P. Bourdieu, « Une classe objet », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°17-18, p.2-7, 1977.
- P. Bourdieu. « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 63, 1986.
- P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Editions du Seuil, 1993, p. 522.
- P. Bourdieu, *Le Bal des célibataires*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2002.
- A. Boussajon, *Les paysans radicalisés de Vendée*, CDMOT Vendée, 1975.
- J-L. Brangeon, C. Jégouzo, B. Roze, « Les bas revenus agricoles en France », *Economie et statistiques*, n°273, pp. 29-40, 1994.
- J.L. Brangeon, G. Jegouzo, B. Roze, *Une pauvreté toujours présente en agriculture*, INRA Sciences Sociales. 1995, (5) : 1-4 Article de périodique
- M. Bresson, *Sociologie de la précarité*, Armand Colin, 2007.
- B. Bretonnière, F. Colson, J-C. Leboss, *Bernard Thareau, militant paysan*, Paris, Atelier, 1997.
- Luc Boltanski, « L'espace positionnel, multiplicité des positions institutionnelles et l'habitus de classe », *Revue Française de sociologie*, XIV, 1, janvier-mars 1973, pp. 15-19.
- A. Caillé, *Anthropologie du don*, Desclé de Bowwer, Paris, 2000.
- R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, 1995.
- P. Champagne, *L'héritage refusé*, La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000, Paris, ed. du Seuil, 2002.

- A. Collovald, « De la défense des « pauvres nécessiteux » à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », in *Politix*, n°56, 2001, pp. 135-161.
- A. Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in A. Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, PUR, 2002.
- F. Colson et A. Blogowski, « Les agriculteurs en difficulté : qui sont-ils ? », in *Droit rural* n°181, p. 146, mars 1980.
- F. Colson, A. Blogowski, B. Dorin, « Les exploitations agricoles en situation financière difficile », in *Droit rural* n°220, février 1994.
- E. Deléage, *Paysans de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Syllepse, 2004.
- M. Dreyfus, « De la vocation à la vacation : l'institutionnalisation des solidarités », in *Les solidarités*. 2, P. Guillaume (dir.), MSHA, 2003, pp. 17-30.
- V. Dubois, *La vie au guichet*, Paris, Economica, 2003.
- E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1978 (1893).
- N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie*, Pocket, Paris, 1991, p. 157.
- M. Febvre, L. Muller, *La vie associative en 2002*, n°946, février 2004.
- D. Ferrand Bechmann, *Le métier de bénévole*, Economica, Paris 2000.
- B. Gaiti, L. Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », in *Politix*, volume 16 – n°62/2003, page 17 à 30.
- W-H. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, Dorsey, 1975.
- H. Garnier, D. Méda, « La place du travail dans l'identité des personnes », in *Données sociales*, 623-30. Paris: INSEE, 2006.
- O. Guillemain, B. Legris, « De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité », in B. Legris (ed.), *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE, 2007, p. 245-259.
- C. Grignon, « Le paysan inclassable », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, 1975 pp. 82-87.
- B. Harvard Duclos, S. Nicourd, *Pourquoi s'engager ?*, Payot, 2005.
- J. Ion, *La fin des militants*, Paris, l'Atelier, 1997.
- R. Le Guen, « La place de la JAC dans l'évolution des exploitations agricoles du Maine-et-Loire », in *JAC et modernisation de l'agriculture de l'Ouest*, Rennes, INRA, mars 1980.
- E. Le Rey, G. Terroux, J. Sparhubert « L'agriculture en 2007 en France et en Europe », Insee Première, n° 1199, juillet 2008.

- D. Lochak, « [Le juge doit-il appliquer une loi inique ?](#) », in *Le Genre Humain* n°28 *Juger sous Vichy* Été-Automne 1994, p. 328. Actes du colloque organisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux le 29 novembre 1993.
- M. Jollivet, « Comment se fait la sociologie : a propos d'une controverse en sociologie rurale », dans *L'espace, les sociologues et les géographes. Sociétés contemporaines*, tome 49-50, n° 1-2, 2003, pp. 43-60.
- J-L Laville et R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, 1997.
- M. Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, Paris, 2007 (1924)
- L. Matthieu, *Comment Lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, La Discorde, 2004.
- L. Matthieu, Introduction + chapitre 1. « Etrangers, justice et action collective », in *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006.
- S. Maresca, « La représentation de la paysannerie », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 38, Numéro 1, p. 3 – 18, 1981.
- S. Maresca, *Les dirigeants paysans*, Paris, Ed. de Minuit, 1983.
- J. D. McCarthy, N. Zald, « Resources Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 92, 1977, p. 1212-1241.
- H. Mendras, *La fin des Paysans*, Actes Sud, 1992 (1967).
- H. Mendras, « L'invention de la paysannerie. Un moment de la sociologie française de l'après-guerre », *Revue française de sociologie*, n°41-43, pp. 539-552, 2000.
- A. Moulin, *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Seuil, 1998. P. Muller, *Le technocrate et le paysan*, Ateliers, 1984.
- E. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, La découverte, Paris, 2005.
- C. Olm, M-O Simon, *Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus-Etude réalisée à la demande de la Direction des Exploitations de la Politique Sociale de l'Emploi.*, CREDOC, décembre 2001, 136 p.
- S. Paugam, « les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe », *Etudes Rurales*, n°159-160, juillet-décembre 2001, pp. 73-96.
- S. Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris, 2002 (1991).
- P. Perrier-Cornet, M. Blanc (éd.), *Pauvreté et RMI dans l'agriculture*, INRA Sciences Sociales, n°5/00 –Avril 2001.

- P.Pichon et B. Ravon, « Le samu social et les camions du cœur », in Martine Cohen (dir.) *Associations laïques et confessionnelles. Identités et valeurs*, l'Harmattan, 2006.
- Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 1983.
- G. Poujol, « La dynamique sociale des associations », *Les Cahiers de l'animation*, 39, 1983.
- L. Prouteau (dir.), *Les associations entre bénévolat et logiques d'entreprises*, PUR, 2003.
- L. Prouteau, F-C. Wolff, « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », in *Economies et Statistiques* n°372, 2004.
- J. Rémy, « Une illusion bien fondée ? Le groupe des agriculteurs », in *Les mondes agricoles en politique*, Séminaire de recherche 2006-2007-CEVIPOF-INRA.
- D. Schnapper, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1994.
- M. Salmona, *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan, 1994
- C. Suaud, « Conversions religieuses et reconversions économiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 44, Numéro 1, p. 72 – 94, 1982..
- J. Renard, *La Vendée. Un demi-siècle d'observation d'un géographe*, PUR, 2004.
- J-N Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. », in *Politix*. Volume 16-n°63/2003, p.121-143.
- J-N Retière, «Etre sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, vol.16 n°1, 1994.
- J. Renard, *La Vendée. Un demi-siècle d'observation d'un géographe*, PUR, 2004.
- T. Tackett, « Le processus de radicalisation au début de la Révolution française », in Collovald (A.), Gaïti (B.), dir., *La Démocratie aux extrêmes*, Paris, La Dispute, 2006.
- V. Tchernonog, « Ressources, financements publics et logiques d'action des associations », *RECMA* n°282, 2001, p. 42-63.
- C. Tilly, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- X. Vigna, « Les luttes ouvrières des années 68 : une seconde jeunesse de la grève », chap. 2, in *Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007
- M. Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Agora, 1905.

STATISTIQUES SPECIALISEES

- ADASEA
- AGRESTE, Recensement Agricole 2000

- MSA

- « L'Atlas de Vendée », Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, 2004.

PRESSE

- P. Champagne, « Quand les paysans servent de cobayes », in *Monde Diplomatique*, avril 2003, p.8

- Numéro spécial « Paysans en difficulté », *Vent d'Ouest*, n°46, janvier 1987

- Ouest France Vendée

- La Vendée Agricole

- « *Les mondes agricoles en politique* », colloque internationale de l'association française de Science Politique, 22-23 mai 2008.

- « Actions associatives, solidarités et territoires », *Actes du colloque*, Saint-Etienne les 18-19 octobre 2001.

- J. Misch, N. Renahy, « *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales* », colloque, Dijon, 17-19 mai 2006.

TEMOIGNAGES

- F. Maheux, *L'agriculture a changé, qui va leur dire ?*, Centre d'Histoire du travail, Nantes, 2007.

- M. Briffaud, *L'utopie du partage*, Herault, 1983.

- B. Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, Nantes, CHT, 2003 (rééd.)

- M. Debatisse, *La révolution silencieuse*, Calman-Levy, 1963.

- G. Mauger, Milledrogues, *Paul dans sa vie*, coproduction les films d'ici-France 3 Normandie, 2003.

ANNEXES

NOMENCLATURES

- ACAL : Aide à la Cessation d'Activité Laitière
- ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, qui gère notamment l'installation
- AFDI : Agriculteurs Français et Développement International
- AFOCGA : Association de Formation Collective
- AMAP : Association pour la Promotion d'une Agriculture Paysanne
- APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- ARP : Allocation de Réinsertion Professionnelle
- BEA : Brevet d'Etude Agricole
- BEPA : Brevet d'Etude Professionnelle Agricole
- BPA : Brevet Professionnel Agricole
- BTA : Brevet de Technicien Agricole
- BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CAVAC : Coopérative Agricole Vendéenne d'Approvisionnement de ventes de Céréales et autres produits agricoles.
- CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
- CCTAR : Certificat de Capacité Agricole et Rurale
- CDJA : Centre départemental des Jeunes Agriculteurs
- CDMOT Centre de Documentation du Travail
- CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
- CEAS : Centre d'Etudes et d'Action Sociale
- CER : Centre d'Economie Rurale
- CGA : Confédération Générale de l'Agriculture
- CMR : Chrétien du Monde Rural
- CMU : Couverture de Maladie Universelle
- CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs
- CTE : contrats territoriaux d'exploitation
- CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- DDA : Direction Départementale de l'Agriculture

- DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- EBE : Excédent Brut d'Exploitation
- FDSEA : Fédération Départementale du Syndicat d'Exploitants Agricoles
- GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- GEDA : Groupement d'Etude et de Développement Agricole
- GRAPEA : Groupement pour une Agriculture Plus Economique et plus Autonome.
- IAA : Industries Agro-Alimentaires
- INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
- JA : Jeunes Agriculteurs
- JAC : Jeunesse Agricole Catholique
- LJ : Liquidation Judiciaire
- MODEF : Mouvement Pour la Défense de l'Exploitation Agricole.
- MRJC : Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- OPA : Organisations Professionnelles Agricoles.
- PAC : Politique Agricole Commune
- PSU : Parti Socialiste Unifié
- RAD : Réseau d'Agriculture Durable
- RAJ : Règlement Amiable Judiciaire
- RESA : Réseau Agriculteurs Solidarité
- RJ : Règlement Judiciaire
- RMI : Revenu Minimum d'Insertion
- SAFER: Société d'Aménagement et d'Etablissement Rural
- SAU : Surface Agricole Utile
- SDTP : Syndicat des Travailleurs Paysans

QUESTIONNAIRE AUX BENEVOLES

Bonjour,

Je suis étudiante en cinquième année de sociologie et effectue actuellement une recherche sur l'association Solidarité Paysans 85, à l'occasion de ses 20 ans. Certains d'entre vous m'ont déjà rencontrée, et cette lettre concerne aussi ceux qui ont eu la gentillesse d'accepter de témoigner sur leur engagement.

Afin de mener une étude complète et sérieuse susceptible d'éclairer l'association sur son évolution, il apparaît important de mieux connaître les bénévoles et leurs motivations. C'est pourquoi je vous sollicite pour remplir ce questionnaire, quel que soit votre degré d'implication au sein de Solidarité Paysans 85. Pour une analyse sérieuse, il est important de répondre à *toutes* les questions, même si j'ai conscience que cette dizaine de pages puisse être quelque peu décourageante !

Pourriez-vous renvoyer ce questionnaire dès que possible (une enveloppe cachetée vous est fournie) ?

A l'issue de cette recherche, les résultats seront présentés lors d'un rencontre à laquelle vous serez bien évidemment conviés.

Merci beaucoup pour votre contribution,

Caroline.

P.S : Sachez que les informations seront traitées de façon anonyme.

1. **Sexe**

- Homme
- Femme

2. **Age**

- 20 à 24 ans
- 25 à 29 ans
- 30 à 34 ans
- 35 à 39 ans
- 40 à 44 ans
- 45 à 49 ans
- 50 à 54 ans
- 55 à 59 ans
- 60 à 64 ans
- 65 ans et plus

3. **Situation familiale :**

- Marié(e)
- En concubinage
- Célibataire
- Divorcé(e)
- Veuf(ve)

4. **Aujourd'hui:**

- vous êtes toujours en activité
- vous exercez une autre profession (*Précisez laquelle et depuis quelle année vous avez cessé l'exploitation*)
- vous êtes retraité de l'agriculture (*Précisez depuis quelle année*) :.....

5. **Votre formation scolaire « agricole »** (cochez la ou les cases correspondantes)

- Aucun
- Brevet d'apprentissage agricole (BAA)
- Brevet d'enseignement agricole (BEA)
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)
- Brevet d'étude professionnelle agricole (BEPA)
- Brevet de technicien agricole (BTA)
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)
- Autres(s) *Précisez :*

6. **Votre formation scolaire « non agricole »** (cochez la ou les cases correspondantes)

- Aucun
- Certificat de fin d'études primaires (CEP)
- BEPC
- CAP
- Brevet d'étude professionnelle (BEP)
- Bac technique
- Bac général
- Brevet de technicien supérieur (BTS)
- Diplôme universitaire de technologie (DUT)
- Diplôme d'étude universitaire général (DEUG)
- Bac + 3 et plus
- Autre(s) Précisez :

7. **Vos parents étaient-ils agriculteurs ?**

- Oui
- Non précisez leur profession :
 - a. Père :
 - b. Mère :

8. **Vos parents ont-ils eu des engagements ?** (Si oui, cochez la ou les cases correspondantes)

- Engagement associatif, précisez :
- Engagement à caractère religieux, précisez :
- Engagement syndical, précisez :
- Engagement professionnel, précisez :
- Engagement municipal, précisez :
- Non, aucun.

Informations sur l'exploitation

Si vous êtes retraité(e) ou si vous vous êtes reconverti professionnellement, vous répondrez aux questions suivantes en vous référant à vos dernières années en tant qu'exploitant agricole...

9. **Localisation de l'exploitation :**

- Précisez le canton :

10. **Localisation de l'exploitation par « région »**

- Bocage
- Marais breton

- Marais poitevin mouillé
- Marais poitevin desséché
- Plaine
- Insulaire

11. Production dominante de l'exploitation :

- Céréales et oléoprotéagineux
- Cultures générales
- Maraîchage
- Fleurs et horticulture diverses
- Viticulture d'appellation
- Autres viticultures
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins lait/viande
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Granivores
- Polyculture
- Polyélevage à orientation herbivores
- Polyélevage à orientation granivores
- Grandes cultures et herbivores
- Autres combinaisons cultures-élevage
- Autres, précisez

12. Activités diverses :

- Transformation pour la vente de produits à la ferme
- Vente directe de produits agricoles (marchés)
- Accueil à la ferme
- Travaux agricoles à façon

13. Type d'agriculture :

- Conventioneerelle
- Biologique
- Autres signes de qualité (AOC, Label rouge...)

14. **Surface de l'exploitation (SAU) :** (précisez en ferme/en propriété)

15. Statut juridique de l'exploitation :

- Exploitant individuel
- GAEC
- EARL
- Autre, précisez :

16. Main d'œuvre (en unité) :

- Vous :
- Conjoint(e):
- Aide(s) familiaux:
- Salarié(s):
- Autre(s) :

TOTAL unité :

17. A quel âge avez-vous commencé à exercer votre métier ? (sous le statut de chef d'exploitation, de coexploitant(e) ou d'aide familiale)

18. Année d'installation :

19. Avant d'être agriculteur(riche), avez-vous exercé une, ou plusieurs autres professions ? (y compris ouvrier agricole)

- Non
- Oui, Précisez (catégorie socioprofessionnelle et secteur économique)

.....

20. Etes-vous en pluriactivité ?

- Oui, précisez :
- Non

21. Si vous avez un(e) conjoint(e), il (elle) :

- Travaille sur l'exploitation en tant que coexploitant(e)
- Travaille sur l'exploitation sous un autre statut (Précisez) :
- Travaille à l'extérieur à temps plein (Précisez la profession) :
- Travaille à l'extérieur à mi-temps ou à temps partiel (Précisez la profession) :
- Est au foyer

22. Si vous avez un ou des enfants, a-t-il ou ont-ils une formation agricole ?

- Oui, précisez :
- Non, précisez :
- Non (pas d'enfants ou encore trop jeunes)

23. Pour ceux encore en activité (ou retraités), après vote départ à la retraite, pensez-vous trouver (ou avez-vous trouvé) un successeur pour votre exploitation ?

- Oui, sûrement l'un de mes enfants
- Oui, mais sûrement pas l'un de mes enfants
- Non, je ne pense pas
- Je ne sais pas
- Si vous êtes retraité, précisez ce qu'il en est:

24. Comment définiriez-vous le métier d'agriculteur aujourd'hui ?

.....
.....
.....
.....
.....

25. Comment percevez-vous ses évolutions ?

.....
.....
.....
.....
.....

Informations sur votre engagement en général

26. Etes-vous adhérent(e) à un syndicat agricole ?

- FDSEA *précisez depuis quand*.....
- Confédération Paysanne, *précisez depuis quand*.....
- Coordination rurale, *précisez depuis quand*.....
- Non

27. Etiez-vous auparavant adhérent(e) à un autre syndicat?

- Oui
- Non

28. Si oui, lequel ou lesquels ?

- FDSEA
- Confédération Paysanne (anciennement Paysans Travailleurs)
- MODEF
- Coordination rurale (ou FFA)

29. Etes-vous membre d'une coopérative ou d'un groupement (de producteurs) ?

- Non

- Oui, lequel ?
1. Je n'y ai pas de responsabilité particulière.
2. J'y ai des responsabilités,
précisez :
-

30. Etes-vous membre d'une CUMA ?

- Oui, et je n'ai pas de responsabilité particulière.
- Oui, et j'y ai des responsabilités, *précisez :*
-
- Non

31. Etes-vous membre d'autres organisations professionnelles agricoles (OPA) ?

- Oui, *précisez lequel ou lesquelles et si vous avez des responsabilités particulières:*
.....
-
- Non

32. A l'époque de votre arrivée à Solidarité Paysans, de quel parti politique vous sentiez-vous le plus proche ?

.....

33. Aujourd'hui, de quel parti politique vous sentez-vous le plus proche ?

- Lutte ouvrière (LO)
- Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR)
- Parti des Travailleurs (PT)
- Les Verts
- Parti Socialiste
- Mouvement Démocrate (MoDem, anciennement UDF)
- Mouvement Pour la France (MPF)
- Union pour un Mouvement Populaire (UMP)
- Chasse Pêche Nature et Tradition (CPNT)
- Front National (FN)
- Parti Communiste (PC)
- Mouvement Républicain et Citoyen (MRP)
- Parti Radical de Gauche (PRG)
- Mouvement National Républicain (MNR)
- Nouveau Centre (NC)

34. Etes-vous adhérent à un parti politique ?

- Oui, *précisez lequel :*
- Non

35. Etiez-vous auparavant adhérent à un autre parti ?

- Oui, *précisez lequel* :
- Non

36. Avez-vous eu des responsabilités d'élu local ?

- Non
- Non, mais j'en ai eu, *précisez* :
- Oui, je suis maire de ma commune
- Oui, je suis adjoint(e) au maire
- Oui, je suis conseiller municipal

37. Etes-vous membre d'une (ou de plusieurs) association(s) écologique ou environnementale ? (cochez la ou les cases correspondantes)

- Je suis actuellement membre de : *précisez*

.....
.....

- J'ai été membre de : *précisez*

.....
.....

- Non, d'aucune.

38. Etes-vous membre d'une (ou de plusieurs) association(s) humanitaire ou citoyenne ? (cochez la ou les cases correspondantes)

- Je suis actuellement membre de : *précisez*

.....
.....

- J'ai été membre de : *précisez*

.....
.....

- Non, d'aucune.

39. Etes-vous membre d'une (ou de plusieurs) association(s) chrétienne (CMR, ...) ? (cochez la ou les cases correspondantes)

- Je suis actuellement membre de : *précisez*

.....
.....

- J'ai été membre de : *précisez*

.....
.....

- Non, d'aucune.

40. Etes-vous membre d'autres associations ou organisations artistique ou culturelle ? (cochez la ou les cases correspondantes)

Je suis actuellement membre de : *précisez*

.....
.....

J'ai été membre de : *précisez*

.....
.....

Non, d'aucune.

41. Etes-vous membre d'une (ou de plusieurs) association(s) sportive, de détente et autres ? (cochez la ou les cases correspondantes)

Je suis actuellement membre de : *précisez*

.....
.....

J'ai été membre de : *précisez*

.....
.....

Non, d'aucune.

42. Quel est votre rapport à la religion ?

Pratique régulière

Pratique occasionnelle

Appartenance sans pratique

Ni appartenance, ni pratique.

43. Etes-vous abonné à une ou des revues ?

Oui, *précisez laquelle ou lesquelles*

.....
.....

Non

44. Etes-vous abonné à un ou des journaux ?

Oui, *précisez :*

.....
.....

Non

Informations sur votre engagement au sein de Solidarité Paysans 85

45. Depuis quand êtes-vous bénévole à Solidarité Paysans 85 ? (précisez si vous avez participé à la création de l'association) ?.....

46. Comment avez-vous connu l'association ?

Par un bénévole de l'association

- Par la presse
- Par un voisin
- Par un membre de la famille
- Par une association, *précisez* :
- Par un syndicat, *précisez* :
- Autres, *précisez* :

47. Pour quelles raisons êtes-vous devenu(e) bénévole à Solidarité Paysans 85 ?
(Motivations collectives et/ou personnelles)

.....

.....

.....

.....

48. Quelles sont actuellement vos responsabilités au sein de l'association ? (cochez la ou les cases correspondantes)

- Aucune (simple adhérent(e))
- Bénévole accompagnateur
- Membre d'une commission, si oui, *précisez laquelle ou lesquelles*:

.....

.....

- Membre du Conseil d'administration, *précisez si statut spécifique* :

49. Quelles ont été auparavant vos éventuelles responsabilités?

- Aucune
- Bénévole accompagnateur
- Membre d'une commission, si oui, *précisez laquelle ou lesquelles, et à combien de reprises* :

.....

.....

.....

- Membre du Conseil d'administration, *précisez si statut(s) spécifique(s), et à combien de reprises* :

.....

.....

50. Si vous tenez des responsabilités, les raisons étaient-elles identiques à celles qui vous ont incité à accompagner des agriculteurs en difficulté? (Motivations collectives et/ou personnelles)

- Oui
- Pas tout à fait, *précisez* :

.....

.....

.....
.....
51. Selon vous, quel est le rôle d'une telle association ?
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
52. Qu'est-ce qui la distingue des autres organismes et structures existants ?
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
53. Que mettez-vous en cause dans l'existence d'agriculteurs en difficulté?
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
54. Vous reconnaissez-vous dans le qualificatif de « militant » ? Pourquoi ?
.....
.....
.....
.....
.....

55. Depuis votre adhésion à l'association, combien de situations avez-vous suivi en tant que bénévole ?

- Aucune
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 à 10
- 11 à 15
- 16 à 20
- 21 à 25
- Plus de 25

.....
56. Dans l'année, combien d'heures en moyenne consacrez-vous à cet engagement?
.....

57. Dans vos accompagnements, quel rôle pensez-vous jouer en tant que bénévole ?

.....
.....
.....
.....

**58. Sur quel(s) registre(s) intervenez-vous le plus lors de vos accompagnements ?
(technique, trésorerie, juridique, écoute, etc.)**

.....
.....
.....

59. Quelles sont les éventuelles difficultés que vous rencontrez?

.....
.....
.....

60. Quel est, selon vous, le rôle des salariées?

.....
.....
.....

61. Que pensez-vous du binôme bénévole/salarié ? (avantages/limites)

.....
.....
.....

62. Avez –vous connaissance des formations proposées par l’association ?

- Oui
- Non

63. Avez-vous participé à l’une d’entre elles ?

- Oui
- Non

64. Si oui, lesquelles et pourquoi ?

.....
.....
.....

65. Participez-vous à d’autres événements mis en place par SP 85 ?

- AG départementale de mars
- Les marches avec ATD Quart Monde

Soirées ATD Quart Monde du 17 octobre

Autres : *précisez*

.....
.....

66. Quel sens donnez-vous à cet engagement au sein de Solidarité Paysans ?

.....
.....
.....
.....

67. Votre perception de l'association a-t-elle évolué dans le temps?

Non

Oui, dans quel sens ?

.....
.....
.....
.....

68. Quels bénéfices retirez-vous de cet engagement bénévole ?

.....
.....
.....
.....

69. Avez-vous été aidé par l'association ?

Oui

Non

70. Si oui, de quand à quand ?

Merci encore pour votre coopération, sachez encore une fois que votre anonymat sera garanti

Caroline.

P.S : Si vous avez d'autres choses à exprimer ou préciser, n'hésitez pas à écrire au dos des feuilles de ce questionnaire.